BERTÉ ET LE PATRIOTE

V —No 40 SAINT-BONIFACE, MANITOBA, JEUDI 18 JANVIER 1968 PRIX 10c

Projets pour améliorer le français au Québec

QUEBEC — M. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, a révélé, au cours d'une conférence de presse que son gouvernement se prépare à lancer une vaste offensive en vue d'améliorer le français au Québec.

Exprimant son inquiétude à propos de la pauvreté du langage des Canadiens français, il a expliqué pourquoi son gouvernement avait pris l'initiative de conclure une entente avec la France au sujet des télécommunications par satellite.

Télécommunications

M. Johnson a fait remarquer que le Québec avait pris l'initiative de demander à la France d'inclure le Québec dans le champ d'action du satellite qui sera lancé par ce pays en collaboration avec l'Allemagne, à cause de l'inaction de Radio-Canada et d'Ottawa dans ce domaine.

"Nous voulons au moins un satellite de langue française au-dessus du Québec."

Interrogé sur des démarches que le gouvernement fédéral aurait entreprises auprès de la France pour une participation conjointe dans la construction d'un satellite de télécommunication "bilingue", M. Johnson a répondu que le Québec n'aurait pas d'objection à s'entendre avec Ottawa au sujet d'un tel projet.

Il a cependant fait remarquer que deux conditions devraient être respectées si l'on espérait une telle entente: premièrement, que la juridiction du fédéral devrait se limiter au "contenant"; deuxièmement, que le "contenu" relèverait de la juridiction provinciale, puisqu'il s'agissait d'un domaine ayant trait à l'éducation.

Francophonie

Parlant des ententes conclues par le Québec avec la France, M. Daniel Johnson a réaffirmé qu'il ne faut pas s'étonner de l'activité du Québec dans le domaine international.

Il a précisé que tous les échanges, qui se font actuellement visent un seul objectif, l'épanouissement du Québec.

"Nous n'avons pas de visée politique, a-t-il dit. Ce n'est pas pour nous classer au rang des anciennes colonies françaises mais c'est tout simplement pour participer à la francophonie.

"Je crois, a continué M. Johnson, qu'en nous approvisionnant davantage en France, qu'en multipliant nos échanges, le Québec pourra jouer un rôle important dans le domaine de la francophonie.

"Il faut, a poursuivi M. Johnson, que nos jeunes réalisent qu'ils ne sont pas les seuls à parler le français. Il ne faut pas qu'ils se laissent démoraliser par l'asphyxie qu'entraine finalement le climat anglo-saxon et c'est dans cette optique qu'il faut juger la situation.

"Dans tout ça, a-t-il ajouté, nous songeons à l'an 2,000. Peut-être qu'à ce moment-là, de grands maitres de la Sorbonne donneront des cours à la télévision et nous voulons que nos jeunes en bénéficient. J'espère bien que ce n'est pas voir en couleur."

"Je crois, a dit M. Johnson, que nous pouvons avoir des politiques qui ne vont pas à l'encontre des intérêts du reste du Canada. On peut avoir des relations culturelles avec certains pays, sans que cela nuise au reste du Canada."

Langue française

Quant à la langue française, M. Johnson a fait remarquer que tous les échanges visent justement à la sauvegarder et il a dit que son gouvernement entreprendra lui-même un effort dans la province pour voir à ce qu'elle soit respectée et bien parlée.

"Y a-t-il quelque chose de plus démoralisant que d'entendre parler certains professeurs même des universitaires?" a demandé M. Johnson.

"Il y a un effort sérieux à faire de ce côté, et nous préparons une offensive qui visera à corriger la situation."

"Si j'étais un anglophone, a conclu M. Johnson, j'aimerais mieux m'unir avec un francophone qui parle bien sa langue qu'avec un francophone qui parle le joual."

M. Johnson n'a pas donné d'indications quant aux mesures qui seront prises pour modifier la situation, mais il a dit que l'accent sera mis sur les "Ecoles normales" où, à son avis, le français laisse bien à désirer.



Samedi dernier, S. Exc. M. François Leduc, (à droite) ambassadeur de France au Canada, a remis symboliquement à M. Maurice Gauthier, président de l'A.E.C.F.M., un don de livres d'une valeur de $2,000. Ces livres seront distribués aux bibliothèques scolaires des principaux Centres canadiens-français du Manitoba. (Photo Perrin du Manitoba)

Le Canada vient après les USA dans sa contribution à la FAO

NATIONS-UNIES — Le Canada s'est engagé à verser un total de $21,600,000 au programme mondial d'aide alimentaire de la FAO (Food and Agriculture Organization) pour les années 1969 et 1970.

Le Canada, pour la troisième fois consécutive, augmente les sommes consacrées à l'aide à l'étranger. Sa contribution se composera comme suit: 25 pour cent en argent et 75 pour cent en services.

Au cours des cinq premières années du programme, le Canada a livré $19,500,000 en aliments et versé $6,764,399 en argent. Au cours des deux premières périodes d'aide, qui comprennent les années 1963 à 1968, le Canada a fourni $9,639,400 en argent et $27,046,060 en aliments.

Les Etats-Unis, de leur côté, se sont engagés à contribuer la moitié de l'objectif de $200 millions que s'est fixé l'ONU pour son programme d'alimentation, à condition que les autres pays fassent leur part. La contribution des Etats-Unis est la seule qui dépasse celle du Canada.

Le secrétariat américain de l'Agriculture a annoncé, en effet, une contribution de $100,000,000, dont $70,000,000 en aliments, $27,000,000 en services d'expédition et $3,000,000 en espèces pour défrayer les frais d'administration.

Le ministre canadien de l'Agriculture a indiqué d'autre part que le Canada désirera peut-être changer le montant de son engagement si l'objectif que l'ONU s'est fixé n'est pas atteint.

Aucun membre du bloc soviétique, rapporte la Presse Canadienne, n'était présent à la conférence et aucune contribution n'a été annoncée par l'URSS ou tout autre pays du bloc communiste. Toutefois, Cuba, qui suit généralement la ligne de conduite du bloc, a annoncé une contribution de 5,000 tonnes de sucre.

Universitaires du Manitoba en Thaïlande

La nouvelle Université de Khonkaen, dans le nord-est de la Thaïlande, continuera de bénéficier, au cours des deux prochaines années, de l'aide que lui fournissent actuellement des professeurs et techniciens de l'Université de Manitoba.

Grâce à ce programme d'Aide extérieure de $802,000, le gouvernement canadien aura participé à l'établissement de facultés d'agronomie et de génie dans une région de la Thaïlande où ce secteur de l'enseignement supérieur faisait défaut alors qu'il est indispensable pour le développement projeté des infrastructures routières et hydrauliques de l'élevage et des cultures vivrières. Les étudiants thaïlandais suivent déjà des cours dans ces départements universitaires, où ils commencent leur troisième année, mais on n'a pas encore satisfait à tous les besoins. La formation professionnelle des homologues universitaires thaïlandais, qui succèderont plus tard aux professeurs du Manitoba, devra être complétée par un stage d'étude à Winnipeg.

Semaine de Prière pour l'Unité

La Semaine de Prière pour l'Unité des Chrétiens commence aujourd'hui 18 janvier et se jeudi prochain, 25 janvier.

La France fait un don de $2,000 en livres au Manitoba

En présence de quelque 300 personnes réunies au gymnase du Collège Saint-Boniface, S. Exc. M. François Leduc, ambassadeur de France au Canada, a présenté au nom de son pays un don de $2,000 en livres au président de l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, M. Maurice Gauthier.

Cette présentation se fit au cours d'une réception offerte conjointement par l'A.E.C.F.M. et par le Collège Saint-Boniface, à laquelle la population franco-manitobaine, tant des centres ruraux environnants que de la ville, était bien représentée. M. Jacques Molicard, secrétaire de l'A.E.C.F.M., agissait comme maitre de cérémonies.

La soirée comporta tout d'abord un court programme musical. On avait invité à cet effet des jeunes artistes de la boite à chansons "Les 100 Nons", Marcel Gosselin, Line Dupas et Ken Woodley, et le choeur bien connu "Les Intrépides", dirigé par M. Marcien Ferland.

Remise des médailles d'or

M. François Leduc fut ensuite invité à présenter la médaille d'or que le gouvernement français offre chaque année à l'étudiant de 12e année qui a obtenu la plus haute note en français. Mlle Yvette Daoust, de St-Boniface, se mérita la médaille d'or pour l'année académique 1965-66, et Mlle Louise Théoret, de St-Adolphe, pour l'année 1936-67.

Vint ensuite la remise symbolique au président de l'A.E.C.F.M. du don de $2,000 en livres au profit des écoliers et des étudiants de 54 écoles du Manitoba.

M. Leduc eut la délicate attention d'offrir un cadeau au Recteur du Collège St-Boniface, S. Exc. Mgr Antoine Hacault, et à Son Honneur le Maire de St-Boniface, M. Joseph Guay. Il annonça aussi qu'il ferait parvenir à la boite à chansons "100 Nons" un choix de disques qui sauraient plaire aux habitués de la discothèque.

Aide de la France aux Québécois et aux Acadiens

Puis, s'adressant à toute l'assemblée, M. Leduc remercia tout d'abord les autorités du Collège St-Boniface pour cet accueil si chaud et si sympathique qu'on lui avait réservé.

Il brossa ensuite un impressionnant tableau des nombreux projets d'échanges et d'ententes culturels et technologiques que la France avait inaugurés avec le Québec depuis déjà plus de deux ans: études en commun de questions de pédagogie, aide à l'école maternelle, échange de professeurs, échange de bourses (1,000 d'ici 3 ans), bourses de prestige (sur le modèle des bourses Rhodes), équivalence de diplômes, accès à l'Académie française des écrivains canadiens de marque; recherche et mise en commun sur le plan technologique, etc.

Il rappela aussi comment, d'autre part, des pourparlers étaient engagés entre la France et les Acadiens dans le but d'aider ceux-ci dans leur croissance culturelle: attaché culturel à Moncton, assistance financière au quotidien "Evangéline", bourses d'études, etc.

M. Leduc termina en adressant des remerciements à tous ceux qui se dévouent à maintenir bien vivant au Manitoba le fait français.

Espoir pour les Franco-manitobains

M. Maurice Gauthier, président de l'A.E.C.F.M., exprima la joie des Franco-manitobains de recevoir parmi eux le représentant de la France. Il le remercia pour ce généreux don de livres et, d'une façon particulière, pour cette visite dont lui et son épouse venaient d'honorer le Manitoba. Soulignant l'importance que les Franco-manitobains accordaient à cette visite, M. Gauthier exprima l'espoir que cette aide que la France consentait de faire au Québec, s'étendrait bientôt au Manitoba.

Il remercia également le gouvernement français pour ces professeurs compétents qu'il avait prêtés au Collège St-Boniface et pour les médailles d'or, symboles de l'intérêt de la France dans l'épanouissement culturel de la jeunesse canadienne-française.

La réception se termina par un vin d'honneur offert par le Collège et l'A.E.C.F.M.

Visite de 3 centres ruraux

Le dimanche 14 janvier, M. l'Ambassadeur de France et Mme Leduc se rendirent visiter 3 centres ruraux du sud-est du Manitoba. M. Philippe Bourdon, consul de France à Winnipeg, et son épouse les accompagnaient.

La première visite fut à La Broquerie. Après avoir assisté à la messe paroissiale, M. et Mme Leduc se rendirent à une réception offerte par les paroissiens, où il y eut remise symbolique à M. Denis Nadeau, commissaire d'école, des livres que la France donnait à l'école de l'endroit.

Vers 1 h. de l'après-midi, les visiteurs étaient reçus à déjeuner à Ste-Anne où s'étaient rassemblés des représentants de la Division scolaire Rivière-Seine. On y remarquait, en outre, M. A. Vielfaure, député provincial, ainsi que divers représentants municipaux de la région.

Présentant les livres symboliques à MM. Ernest Desrosiers et Louis Champagne, M. Leduc rappela le désir de la France de venir en aide à ces groupes canadiens qui cherchent à jouir davantage de leur héritage français.

Le Dr F. P. Doyle, président de la Division scolaire Rivière-Seine, se fit l'interprète de toute la population du sud-est pour remercier la France dans son digne représentant. Il souligna le grand profit que les jeunes de ce vaste territoire, qui s'étend de St-Labre à La Salle, devraient pouvoir tirer de ces échanges culturels.

Le dernier arrêt fut à Lorette. Ici, M. Leduc présenta les livres symboliques à M. R. Constant et à Soeur Tétreault.

Lundi, 15 janvier, dans la matinée, M. François Leduc était reçu par M. Jack Willis, président de la Corporation métropolitaine de Winnipeg qui lui remit la plaque-souvenir réservée aux visiteurs de marque.

Etude du logement dans la région "Interlake"

OTTAWA — L'honorable M. Teillet, ministre des Affaires des anciens combattants, a annoncé que l'Etat fédéral vient de verser à la Société du logement et de la rénovation du Manitoba une subvention de $22,500 qui représente 75 pour cent de ce que coûtera une étude sur le logement dans la région "Interlake", au Manitoba.

Cette étude fait partie d'un programme complet d'aménagement rural qui sera exécuté dans cette région suivant les dispositions du "Fund for Rural Economic Development" (FRED).

Le but de cette étude est de s'assurer si les maisons existantes suffisent aux besoins de la population, de déterminer les besoins futurs, de juger de la nécessité de tracer des plans d'aménagement urbain et de formuler une politique touchant l'amélioration de l'habitation et des services publics dans cette région.

Cette étude sera menée par la compagnie Van Ginkel Associates, avec la collaboration de la maison Hedlin, Menzies and Associates Limited, sous la direction de M. N. Osler, président de la Société du logement et de la rénovation du Manitoba. On estime qu'il faudra dix mois pour arriver à des conclusions.

La Loi nationale sur l'habitation autorise la SCHL à verser des contributions à l'égard de toute étude entreprise pour améliorer l'habitation, à raison de 75 p. 100 du coût de cette étude.

L'Université de Manitoba s'oppose à l'usage illégal de drogues sur le campus

La révélation faite récemment par le journal des étudiants de l'Université de Manitoba, "The Manitoban", selon lequel des étudiants et même des professeurs feraient usage de stupéfiants sur le campus, a provoqué un profond remous dans ce milieu universitaire.

A la demande du président, M. Hugh H. Saunderson, une réunion fut convoquée le 9 janvier afin d'établir une ligne de conduite et des règlements relatifs à l'usage illégal de toute drogue sur le campus. En plus des représentants du Conseil des doyens, de l'association des professeurs, de l'union des étudiants et des autres organismes universitaires, la réunion spéciale comprenait des spécialistes en orientation, en sciences pharmaceutiques, en psychiatrie et en droit.

Après avoir étudié les implications légales et biologiques de l'usage des stupéfiants, dont la L.S.D. et la marijuana, l'assemblée a adopté à l'unanimité les conclusions suivantes.

L'Université de Manitoba désapprouve sans aucune équivoque tout geste de la part de n'importe quel membre de la communauté universitaire qui serait contraire aux lois dites "Narcotic Control Act" et "Food and Drugs Act".

Rappelant les provisions de ces lois en ce qui a trait à la possession ou la distribution de ces drogues, l'Université avertit qu'elle ne tolérera pas la présence de ces drogues sur le campus en dehors de ce qui est déjà autorisé et prévu pour usage dans les laboratoires de recherche. L'administration se charge de corriger tout abus qu'elle pourrait découvrir éventuellement.

En outre, l'Université se charge de reviser l'admission ou le contrat de n'importe quel membre de l'Université, étudiant ou professeur, qui serait condamné pour usage ou trafic illégal de stupéfiants.

Elle annonce également qu'elle prépare des renseignements supplémentaires qu'elle publiera dans un avenir prochain. Elle a confié à un comité compétent le soin de formuler de façon définitive les règlements qu'elle vient d'adopter en cette matière.

Les prestations de survivants payables à compter de février

OTTAWA — Les prestations de survivants, versées en vertu du Régime de pensions du Canada, seront payables à compter de février 1968. Elles comprennent une prestation de décès (montant global), une pension de veuve, une pension de veuf invalide et une prestation aux enfants à charge d'un cotisant décédé.

L'honorable Allan J. MacEachen, ministre de la Santé nationale et du bien-être social, a communiqué, ces jours derniers, les détails de cet aspect du Régime de pensions du Canada.

Pour qu'un survivant puisse réclamer l'une ou l'autre de ces prestations, il faut que la personne décédée ait contribué au Régime pendant au moins trois ans. Toute contribution requise au Régime est considérée comme une contribution d'un an. Ainsi, les prestations de survivants du Régime de pensions du Canada seront payables à compter de février 1968, pour ce qui est des personnes décédées qui ont payé les cotisations exigées pour les années 1966 et 1967 et pour le mois de janvier 1968. Il faudra alors que le cotisant soit décédé en janvier 1968, ou qu'il ait commencé à recevoir sa pension de retraite en vigueur à compter de février 1968 et soit décédé par la suite.

De la même façon que pour les pensions de retraites versées en vertu du Régime de pensions du Canada, les prestations de survivants seront soumises à un ajustement annuel qui tiendra compte des changements du coût de la vie.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui administre les prestations du Régime de pensions du Canada, possède 126 bureaux à travers le Canada en vue d'aider les particuliers qui veulent se prévaloir des prestations. Un personnel compétent est prêt à donner tous les renseignements nécessaires touchant le Régime, à conseiller et à aider les particuliers qui le désirent.

M. MacEachen a invité instamment les personnes qui auraient des questions au sujet de leur admissibilité aux prestations de survivants de se renseigner auprès du personnel des bureaux locaux et régionaux du Régime de pensions du Canada.

Le montant de la pension de veuve et de la pension de veuf invalide dépend des gains moyens admissibles du cotisant. Ainsi, par exemple, la veuve d'un employé qui gagnait plus de $400 par mois peut recevoir immédiatement après le décès du pensionné une somme de $510 et une pension de $65 par mois.

Le programme paie également $25.50 par mois aux quatre premiers enfants dépendants d'un contribuable décédé et $12.75 par mois à compter du cinquième enfant.

Les calculs du montant perçu tiennent comptent de l'âge, des infirmités, d'un remariage et des droits de succession.

Le montant maximum de $104 payable selon le programme fédéral ne sera payable que dans huit ans. Toutefois, dès maintenant, les survivants d'un participant seront éligibles au plein montant de la pension.

On estime qu'un père de famille de trois enfants, âgé de 35 ans, aurait payé à ses survivants, au moyen de ses contributions annuelles de $81, un bénéfice total pouvant atteindre $27,000.

Cette famille recevrait $140 par mois, soit $65 pour la veuve et $25 pour chaque enfant.

Toutefois, ces sommes sont sujettes à l'impôt sur les successions, ce qui est susceptible de réduire les versements.

Par exemple, cette même veuve ne paierait aucun droit de succession si celle de son mari valait moins de $90,000, y compris la valeur des bénéfices du régime. Si les bénéfices atteignent une valeur totale de $100,000, les gouvernements percevraient $1,100. La même taxe serait de 50 pour cent ou plus sur des bénéfices successoraux équivalant $587,500 en montant.

Le régime accorde en plus:

A une veuve de moins de 65 ans: pleine pension de $35 à $65, selon le revenu du mari, si elle est devenue veuve entre 45 et 65 ans; si elle est devenue veuve à moins de 45 ans avec des enfants dépendants ou invalides; si elle est veuve à moins de 45 ans et invalide ou si elle devient invalide par la suite. Une veuve de moins de 45 ans sans enfant recevra une pension allant de $3.50 à $59.

A une veuve de 65 ans ou plus: pleine pension de $65, qui atteindra $140 quand elle se doublera du montant de $75 payable selon le régime de la pension de vieillesse.

A un veuf invalide: un veuf de moins de 65 ans qui a dépendu financièrement de sa femme recevra pleine pension de $35 à $65, selon le statut de son épouse dans le régime fédéral. S'il a 65 ans ou plus, il est éligible à la pleine pension de survivant plus le montant de $75 payable selon le régime de la pension de vieillesse, une fois l'âge venu.

A une veuve qui se remarie: la pension de veuve cesse, mais reprend si la bénéficiaire devient veuve une seconde fois.

Aux couples non mariés: si deux personnes ont vécu publiquement ensemble sans être mariés, le survivant est éligible à la pension.

Aux orphelins: un montant de $25 par mois payable à une personne qui a la charge de l'orphelin jusqu' l'âge de 18 à 25 ans s'il fréquente encore l'école ou l'université.

Club des 200 de l'A.C.F.C.

Quatrième liste

Hon. Juge Allyre Sirois, Regina	$25.00
Rév. Frère André Lortie, Bellegarde	25.00
M. l'abbé Alex. Paradis, St-Isidore de Bellevue	25.00
M. Lionel Tremblay, Courval	25.00
Les Soeurs de Notre-Dame de la Croix, Montmartre	25.00
M. l'abbé Roger Ducharme, Ferland	25.00
M. Maurice Demay, North Battleford	25.00
M. Clotaire Denis, fils, St-Denis	25.00
M. Dumont Lepage, Gravelbourg	25.00
Dr André Lizaire, Regina	25.00
M. et Mme Joseph Girardin, Regina	50.00
M. Joseph-Edmond Chabot, Gravelbourg	25.00
Mlle Désirée Hamoline, Aberdeen	25.00
Mme Marguerite Wolbaum, Regina	25.00
Mgr Albert Vachon, Assiniboia	25.00
M. l'abbé Jean Papen, St-Louis	25.00
M. Alfred Champagne, Saskatoon	25.00
Club des Copains, Saskatoon	25.00
M. et Mme Paul Carrobourg, Coderre	25.00
M. l'abbé Jean-Baptiste Pouliot, Coderre	25.00
M. Louis Lepage, Saskatoon	25.00

Industriels américains opposés aux bombardements dans le Nord-Vietnam

WASHINGTON — La nouvelle la plus significative de la semaine relativement à la guerre au Vietnam sera peut-être cet appel que des dirigeants d'entreprises américains ont lancé au président Johnson en faveur de l'arrêt immédiat des bombardements du Nord-Vietnam. Ils ont également demandé une désescalade des opérations militaires au Sud et l'ouverture de négociations entre toutes les parties intéressées.

Ces 1,600 dirigeants représentent une association qui s'est formée il y a six mois environ pour accélérer la fin du conflit vietnamien. Ils espèrent être 10,000 d'ici quatre ou cinq mois. Cet organisme se compose uniquement de présidents et directeurs d'entreprises à travers les Etats-Unis.

Dans un communiqué remis à la presse, l'association souligne que "la modification récente et marquée qui est intervenue dans la position du Nord-Vietnam à l'égard de négociations offre aux Etats-Unis et au président Johnson l'occasion que nous, ainsi que tous les Américains, avons tant attendue." "Pour la première fois, poursuit le communiqué, le Nord-Vietnam, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, M. Nguyen Duy Trinh, s'est ouvertement déclaré prêt à négocier dès l'instant où les bombardements et autres attaques dirigés contre le Nord-Vietnam prendront fin. Nous estimons que cela est important".

"De toute évidence, dit le communiqué, le Nord-Vietnam a lancé son offre avec le plus grand sérieux... Le pape Paul VI, U Thant, le gouvernement français, les évêques catholiques du Sud-Vietnam eux-mêmes estiment qu'elle est importante. Nous nous devons de la prendre au sérieux, pour nous-mêmes, pour les hommes qui se battent au Vietnam et pour le reste du monde". L'association demande en conséquence au président Johnson "d'accorder l'interprétation la meilleure et la plus optimiste aux déclarations de M. Nguyen Duy Trinh" et de leur donner une suite favorable.

C'est également l'opinion qu'a exprimée le secrétaire britannique au Foreign Office, M. George Brown, à l'issue d'un entretien avec le secrétaire d'Etat américain Dean Rusk. M. Brown a déclaré en effet que, selon lui, Hanoï a posé un geste significatif et que le Nord-Vietnam veut réellement que soient entamés des pourparlers de paix. Pour le chef de la diplomatie britannique, il est important de poursuivre l'enquête au sujet des déclarations du ministre nord-vietnamien, afin de se rendre compte si elles peuvent constituer l'amorce d'une négociation.



L'on voit ci-dessus S. Exc. M. François Leduc recevant de M. Jack Willis, président de Corporation métropolitaine de Winnipeg, une plaque-souvenir que la Corporation métropolitaine réserve à de très rares visiteurs de marque.

(Photo Perrin du Manitoba)

L'aide culturelle de la France

La visite que l'ambassadeur de France vient de nous faire et les centaines de livres dont il a enrichi plusieurs de nos bibliothèques scolaires nous prouvent une fois de plus que, malgré leurs frontières politiques, Français et Canadiens français aiment se retrouver tous ensemble autour d'un point commun: la culture française. Les uns la possèdent à un haut degré, les autres souhaitent y croître toujours davantage, tous, comme par instinct, cherchent à la défendre jalousement.

Alors que nous écoutions M. François Leduc nous dresser, samedi dernier, un impressionnant tableau des projets d'ententes ou d'échanges culturels et technologiques qui s'élaborent depuis quelque temps entre la France et le Québec et, plus récemment, entre la France et les Acadiens, quelques réflexions nous sont venues à l'esprit.

Il nous a paru, tout d'abord, que l'aide culturelle de la France aux groupes francophones à l'étranger entrait dans une nouvelle phase. Désormais, au lieu de gestes sporadiques ou isolés, la France préfère agir selon un plan défini qu'elle détermine à la suite de pourparlers avec les représentants officiels de groupes cohérents et dynamiques. Au Québec, c'est le gouvernement lui-même qui s'est chargé d'entreprendre ces démarches avec les autorités françaises. Chez les Acadiens, ce sont quatre délégués dûment accrédités qui se sont présentés à Paris. Ici, au Manitoba, il hous faudra nous regrouper à nouveau autour de nos organismes reconnus, ou de leurs équivalents et leur donner notre appui unanime si nous voulons aller plus loin dans des projets d'entente culturelle avec la France, comme avec le Québec d'ailleurs.

Notre deuxième réflexion, c'est que dans tout cela la France ne cherche pas à exercer un certain impérialisme ou paternalisme culturel. Elle désire plutôt traiter d'égal à égal, en ayant recours à des ententes ou à des échanges. C'est sa façon de reconnaître que dans chaque groupe il existe des valeurs culturelles où elle peut puiser elle-même avec profit. Nous voyons un signe de cela dans son intention d'ouvrir les portes de l'Académie française aux meilleurs écrivains canadiens-français. Voilà qui devrait redonner confiance aux lettres canadiennes-françaises!

En troisième lieu, nous nous sommes posé des questions. Nous nous sommes demandés, par exemple, combien longtemps encore nos gouvernements fédéral et provinciaux nous laisseront nous débrouiller tout seuls dans nos efforts de croissance culturelle. Nous nous sommes demandés s'il était normal d'avoir à attendre un cadeau de la France pour enrichir nos bibliothèques scolaires de livres de notre culture. Nous nous sommes demandés, d'autre part, si, dans la majorité de nos écoles, on se contentera d'avoir des bibliothèques bien décorées de livres français (fournis ou non par le gouvernement français), ou si l'on mettra tout en oeuvre pour infuser l'esprit, la conversation et l'atmosphère scolaire de cette nouvelle source de vitalité française. Enfin, nous nous sommes demandés combien de foyers manitobains se réjouissent vraiment de ce don de la France et sont prêts à lui dire merci. Il est possible que certains événements nous en donnent la réponse avant trop longtemps.

☆ ☆ ☆

Les appels de la fraternité humaine

Un des services les plus inappréciables que peuvent nous rendre aujourd'hui les moyens de communications, c'est de nous mettre sans tarder en contact presque direct avec les grandes souffrances, comme avec les grandes joies, de nos frères les humains. C'est ainsi que, grâce, en particulier, à la radio et à la télévision, nous avons pu suivre depuis le début de cette semaine les résultats du désastre qui s'est abattu sur une vaste région de la Sicile.

Ces communications rapides n'ont pas pour but de satisfaire tout simplement notre curiosité. Elles nous apportent la voix des hommes, elles nous les rendent tellement présents que nous ne pouvons plus assister en spectateurs indifférents à ce qui les touche profondément. Nous leur devons, pour le moins, notre sympathie qui, à l'occasion, ne sera authentique que si elle se traduit en gestes concerts.

Le sinistre qui afflige présentement le peuple de la Sicile afflige aussi les membres de la communauté italienne du Manitoba. En effet, plusieurs d'entre eux sont originaires de la région éprouvée. Nous leur offrons notre sympathie la plus sincère et nous souhaitons un prompt relèvement à leur patrie sinistrée.

J.-P. A.

Ce que pense du Canada un journal des Indes

Les Canadiens sont sans aucun doute un des peuples les plus sympathiques du monde. Ils sont bienveillants entre eux et envers les étrangers.

Le Canada semble s'être lancé avec enthousiasme dans cette "campagne d'aide", comme on dit de nos jours. Il considère l'aide au développement comme faisant partie intégrante de la civilisation au sein de la communauté internationale. Bien que l'aide du Canada à l'Inde entre dans le cadre de cette politique, il est évident que le gouvernement canadien attache une importance particulière à ses transactions avec l'Inde.

Le Canada est vraiment désireux de s'associer à notre pays dans maintes entreprises internationales utiles et il se réjouirait de voir cette collaboration et ces relations continuer et s'accroître.

En termes plus concrets, le Canada croit que le développement de l'Inde revêt une importance particulière dans l'évolution pacifique du monde vers des objectifs sociaux souhaitables. Ce jugement s'accompagne d'une conscience prudente de l'ampleur et de la complexité des efforts déployés par l'Inde, et les Canadiens ont du mérite à s'abstenir des jugements faciles sur les faiblesses de cet effort.

Ce qui doit vraiment frapper ceux qui se penchent sur ces questions, c'est le dévouement complet avec lequel la nation canadienne souscrit à la philosophie et à la pratique de l'aide au développement. Le gouvernement canadien a néanmoins un problème de revenu et il fait face à un déficit budgétaire non négligeable, déficit qu'il essaie de combler malgré les demandes accrues de fonds fédéraux de la part des gouvernements provinciaux.

Néanmoins, l'opinion publique éclairée et autorisée au Canada, aujourd'hui, milite pour l'accroissement et non pour la réduction de l'aide au développement. On remarque avec tristesse et impatience que les fonds affectés à cette fin ne s'élèvent encore qu'à environ un demi pour cent du produit national brut. La promesse du gouvernement selon laquelle l'objectif de 1 pour cent sera atteint en 1970 ne semble guère satisfaire... Et la presse a impatiemment demandé: "Pourquoi pas avant? L'économie canadienne est florissante, et le coeur des Canadiens est généreux".

(Eastern Economist, de l'Inde)

La Liberté et le Patriote

Membre de l'A.B.C. et de la C.W.N.A.

Tirage



Certifié

Journal hebdomadaire publié le mercredi, à Winnipeg, Man., 619, avenue McDermot, par la Canadian Publishers Limited.

Toute correspondance relative aux chroniques, articles et nouvelles doit être adressée à La Rédaction, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2, Man. (Tél.: 775-8443).

Toute correspondance relative aux abonnements et à la publicité doit être adressée à L'Administration, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2, Man. (Tél.: 774-3415).

ABONNEMENT ANNUEL
Canada: $4.00
Etats-Unis: $5.00
Amérique du Sud: $5.50
Autres pays: $6.50

Les abonnements partent du premier numéro du mois qui suit la réception de l'abonnement.

Autorisé comme envoi postal de 2e classe, Ministère des Postes, Ottawa, et pour affranchissement payé en numéraire



Patiner, jouer au hockey, c'est le rêve de tout jeune Canadien. Encourageons la semaine du hockey mineur qui débute samedi prochain 20 janvier. Allons voir jouer nos futures étoiles de hockey. (Cliché Tribune)

La Riposte

Le rapport Laurendeau-Dunton

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme nous a récemment livré le premier livre de son rapport, dont la lecture a tôt fait de nous rassurer quant au sérieux du travail. Cependant le regard critique semble déceler un léger flottement dans l'argumentation présentée, flottement qui pourrait même provenir de la trop grande honnêteté des commissaires dans le double accomplissement de leur tâche, à savoir le respect du mandat fédéral qui leur fut assigné et l'étude attentive des données en cause.

Culture et institutions

Pendant que bien des orateurs et écrivains essaient d'étouffer le problème que peut présenter l'adhésion des peuples à leur langue et à leur culture, en le taxant de pur sentimentalisme, prétextant qu'il faut plutôt s'attarder aux nécessités économiques de l'heure — la liberté, a-t-on dit, est une affaire de ventre — les commissaires ont dédaigné un faux-fuyant aussi aisé et irréel. Leur étude a proprement porté sur le fait culturel dans ce qu'il présente de plus sérieux et légitime. "La culture, nous dit le rapport, est à la collectivité un peu ce que le caractère est à l'individu" (Introduction générale no 39). Présentée sous cette lumière, il apparaît clairement que toute atteinte à la culture d'un peuple ne peut avoir comme effet que de le réduire à la facticité de la dépersonnalisation, de la déshumanisation. On n'a qu'à se remémorer la répulsion qu'engendre la personne qui se veut autre qu'elle est: c'est alors un artificiel qui tue. Conséquemment à cette réalité de base, la Commission souligne la nécessité de favoriser l'épanouissement des groupes culturels en cause, à savoir le groupe canadien-anglais et le groupe canadien-français. Or qui dit favoriser ne parle pas de persistance folklorique (ibid. no 59) mais bien de vitalité englobant toutes les manifestations de la vie humaine. En effet "personne ne soutiendra qu'un groupe a encore, au sens fort du terme, une culture propre qui soit vivante lorsqu'il est amené à recourir à une autre langue pour s'exprimer à lui-même les réalités dont est faite la majeure partie de sa vie quotidienne" (ibid. no 49). Et c'est pourtant là le résultat du cloisonnement culturel de personnes dans une atmosphère étrangère. La vitalité d'une culture exige donc "qu'à tous les paliers de l'activité humaine, l'individu puisse trouver le cadre qui lui permette de s'épanouir, de s'exprimer et de créer selon sa culture propre, sans être forcé, pour progresser au-delà d'un certain degré, de s'intégrer à des cadres étrangers au point de s'y fondre et, en fin de compte, de cesser de contribuer au progrès culturel de son groupe" (ibid. no 71). Nous voyons donc que la question culturelle se porte au niveau des "institutions sociales elles-mêmes" (ibid. no 69).

D'ailleurs "langues et cultures sont essentiellement des phénomènes collectifs" (ibid. no 77). "On ne transforme pas un milieu pour un seul individu" (ibid. no 75). C'est pourquoi la Commission recommande la création de régions bilingues là où un groupe minoritaire se trouve en nombre suffisant pour faire vivre des institutions selon sa propre culture. Et les recommandations que font les commissaires présentent en général d'excellents terrains d'entente réciproque entre les deux peuples en cause afin de favoriser leurs minorités respectives.

Situation concrète

Cependant, les garanties que doivent posséder des groupes culturelles doivent être en rapport avec les situations concrètes. Les commissaires font aussi état de cette donnée. "En Suisse, disent-ils, où la population francophone est en contiguïté géographique avec celle de la France, la nature des garanties exigées de la majorité ne ressemble pas à ce que commande une situation moins avantageuse ou l'isolement" (I, no 42). Or les Canadiens français sont bel et bien dans un état d'isolement, entourés qu'ils sont de deux cent quinze millions d'anglophones. En conséquence, les difficultés que peut présenter une telle situation à l'épanouissement culturel canadien-français ne sont que trop évidentes. Ceci est d'ailleurs manifesté par la faveur combien plus grande dont jouit la langue et la culture anglaise auprès des immigrants d'origines non française et anglaise au Canada. "De fait, 1 Canadien sur 6 ne parle plus la langue de ses origines. De ceux qui sont passés d'une langue à l'autre, 93% sont aujourd'hui de langue anglaise" (I, no 62). Or "si la tendance actuelle (dans l'assimilation linguistique) se continue, il n'est pas impossible qu'en 1981, 80% ou plus des personnes d'origine non française soient anglicisées" (I, no 68). De son côté, la majorité anglophone "n'a rien à perdre" (I, no 39) quelle que soit l'activité entreprise par la population canadienne-française.

C'est donc dans le plus grand sérieux qu'il faut rechercher les garanties institutionnelles pour le groupe culturel canadien-français. A la suite du rapport, nous disons bien garanties **institutionnelles.** Un premier point est acquis, à savoir le "**leadership** québécois pour la promotion de la langue et de la culture françaises au Canada, quelle que soit la solution politique qui l'emporte en définitive" (Intr. gén. no 90). Ceci, d'une part, à cause de la prépondérance canadienne-française sur le territoire du Québec, seul lieu où cette population est majoritaire; d'autre part, à cause de l'immense pourcentage de la nation canadienne-française qu'on y retrouve.

"Amitié", égalité, souveraineté

Maintenant, hormis les garanties réciproques qu'offrent les régions bilingues aux minorités respectives des deux peuples, quelles garanties institutionnelles spéciales devraient être exigées par le chef-lieu québécois? C'est à la lumière de l'idéal même que préconise la Commission Laurendeau-Dunton que nous saurons le mieux les déceler. Cet idéal n'est autre que "l''amitié' qui est l'âme de toutes les associations" (ibid. no 104). La Commission nous manifeste son idéal par un fait universellement connu, la **Terre des hommes: "Terre des hommes** fut, pour notre pays, une oeuvre commune et si tous en ont éprouvé de la fierté, c'est que l'oeuvre était belle. Nous avons bâti ensemble, regardé ensemble dans la même direction, pour reprendre l'heureuse formule de Saint-Exupéry. Cette collaboration dans l'égalité, d'autant plus remarquable qu'elle nous associait à la moitié de l'univers, demeure l'une des expériences fécondes de notre histoire" (ibid. no 103).

En effet, il y eut égalité et il y eut l'activité commune dans l'estime. Il y eut l'"amitié". Mais la Commission est la première à distinguer entre la collaboration culturelle individuelle et la collaboration culturelle institutionnelle. "Les bilingues, dans quelques... pays (bilingues) sont moins nombreux que dans certains pays unilingues" (I, no 17ss). Le projet Concorde anglo-français ne fait pas un, la France et l'Angleterre. La collaboration de canadiens-français et de canadiens-anglais à la **Terre des hommes** n'assure pas l'éclosion institutionnelle des deux collectivités en cause. Mais il met en lumière un caractère de l'amitié: l'égalité. Or l'égalité institutionnelle est la réponse à l'égalité des individus. Et l'amitié entre le Canada français et le Canada anglais ne saura se produire que lorsque chacune des deux collectivités pourra librement s'engager ou se dégager, c'est-à-dire lorsque chacune des deux collectivités aura son autonomie suffisante. Et c'est ici que le "Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme" se heurte à une certaine contradiction posée par le caractère même de son mandat, c'est-à-dire par l'option fédérale a priori dans laquelle n'est pas accordée au Canada français ce que sa dignité autorise, ce que sa situation requiert, et ce que le Canada anglais possède, à savoir sa souveraineté chez soi.

Car si c'est bien l'amitié entre canadiens-français et canadiens-anglais que cherche la Commission Laurendeau-Dunton, sa reconnaissance de la valeur de la culture, de la nécessité de garanties institutionnelles, de l'état de précarité du Canada français et de l'importance particulière du Québec, devrait l'amener à recommander la plus forte des garanties institutionnelles qui soit pour le chef-lieu du Canada français, à savoir la souveraineté. En effet, lorsqu'on est attentif aux données en cause, il est clair que c'est seulement ainsi que l'égalité sera atteinte, et que l'amitié, qui est l'oeuvre de deux êtres libres, pourra joindre dans une communauté d'action le Canada français et le Canada anglais.

Georges ALLAIRE

Une maxime est l'expression exacte et noble d'une vérité importante et incontestable. Les bonnes maximes sont les germes de tout bien; fortement imprimées dans la mémoire, elles nourrissent la volonté. — J. Joubert

Français en Saskatchewan

Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Ross Thatcher, vient d'avertir les gens de l'Ouest qu'ils doivent se préparer à remplir les obligations inhérentes au concept des deux nations. Il a admis que le biculturalisme est loin d'être un fait accompli dans sa province et qu'il serait temps de commencer à enseigner le français dans les écoles.

Il est vrai que M. Thatcher a tempéré ces beaux sentiments en disant qu'il faudrait tenir compte des ressources financières de la Saskatchewan et du fait que d'autres groupes linguistiques, tels les Ukrainiens et les Allemands, sont plus nombreux, mais ses propos n'en demeurent pas moins assez encourageants.

La Saskatchewan est l'une des provinces canadiennes où les droits de la minorité scolaire française sont le plus méconnus. Actuellement, la loi n'accorde qu'une heure et demie de français environ par jour et la mesure est extrêmement imparfaite en ce qu'elle laisse cette initiative aux autorités scolaires locales. Celles-ci ne sont pas obligées de donner cet enseignement partiel en français même lorsque les parents le demandent.

Lorsque la nouvelle loi fut adoptée, l'an dernier, le ministre de l'Education de la Saskatchewan voulut bien avouer que, même si elle marquait un progrès sensible sur l'ancienne, elle n'allait pas encore très loin. Il n'écarta pas, en tout cas, toute possibilité d'amélioration. "Nous continuerons d'étudier la situation, avait-il dit, et nous suivrons de près les mesures législatives qu'adopteront les autres provinces en ce domaine".

Il faut croire que l'action des gouvernements manitobain et ontarien ont eu une bonne influence. Il faut croire aussi que la récente publication du rapport Laurendeau et la conférence constitutionnelle de Toronto, où certains autres premiers ministres provinciaux ont accepté de se compromettre en faveur de l'enseignement français, ne sont pas étrangers aux sentiments nouveaux que manifeste enfin M. Thatcher.

Nous voudrions rappeler à ce dernier que les 60,000 francophones de sa province ont des droits historiques que n'ont pas les autres groupes ethniques, même s'ils sont plus nombreux là-bas que les nôtres.

Droits historiques

A notre avis, les francophones de la Saskatchewan devraient être enfin assurés d'écoles où l'enseignement serait donné en leur langue partout où ils sont suffisamment nombreux pour le justifier. Et ce principe devrait être appliqué avec générosité comme il l'est au Québec où le transport scolaire gratuit permet de desservir des groupes autrement isolés et fort peu nombreux.

La reconnaissance de ce droit n'enleverait rien aux enfants de parents ukrainiens ou allemands. Ceux-ci devraient obtenir, partout où ils sont groupés, que leur langue devienne sujet d'enseignement. La chose devrait d'ailleurs être acceptée, non seulement en Saskatchewan, mais dans la plupart des provinces, et, notamment, au Québec.

Ceci dit, nous ne réclamons pas un chambardement complet, du jour au lendemain, du système scolaire de la Saskatchewan. Ces changements peuvent se faire de façon graduelle et sans heurt. Ce qui compte, c'est qu'on reconnaisse un principe et qu'on s'engage à le mettre en pratique sur un nombre d'années à être précisé le plus possible à l'avance. On ne doit plus se contenter d'intentions vagues ou de belles paroles.

Quant aux ressources financières, nous comprenons aussi qu'il faille en tenir compte. Toutefois, la Saskatchewan n'est pas une province plus pauvre que le Québec. Or, le Québec fait les frais d'un double système d'enseignement, l'un français et l'autre anglais, depuis toujours. Il ne s'est jamais cru autorisé à faire des économies en niant les droits de l'autre peuple fondateur. Il serait peut-être temps que la Saskatchewan s'impose elle aussi quelques sacrifices en faveur de l'unité canadienne.

Personne n'a jamais nié que le bilinguisme soit plus coûteux que l'unilinguisme. Il s'agit de savoir si nous sommes prêts à en solder la note. Si oui, ce pays peut encore survivre.

Vincent PRINCE

Petit jeu des gouvernements autour du problème de l'habitation

Dans sa dernière livraison, le journal du mouvement coopératif "Ensemble!" publie un commentaire sur la récente conférence fédérale-provinciale sur l'habitation et le développement urbain.

L'on se souvient que cette rencontre de M. Pearson, de huit premiers ministres provinciaux, d'une vingtaine de ministres d'Ottawa et de provinces et d'une soixantaine de hauts fonctionnaires, n'a eu que de piètres résultats. On s'est même demandé si elle en valait la peine.

Voici ce qu'en pense Jean Martel, du journal "Ensemble!".

Après avoir décrit la crise du logement au Canda, la conférence constata qu'on n'avait pas d'argent pour y faire face. Toutefois, la seule décision qu'on y prit fut d'amender, à une date indéterminée, la Loi nationale de l'habitation de façon à étendre aux habitations privées la participation du fédéral au coût des habitations publiques.

Cependant, cette conférence n'aura pas été inutile parce qu'elle nous permet de faire certaines constatations.

Absence de politique

Malgré l'aide de toute sorte qu'on donne au secteur de l'habitation depuis un certain nombre d'années, il n'y a pas eu au Canada de politique d'ensemble du logement et de l'habitation. Les prévisions à long terme n'étant pas la principale vertu de nos gouvernements, ceux-ci n'ont pas prévu toutes les conséquences de l'exode des ruraux vers les villes et n'ont pas pensé qu'il faudrait une politique d'ensemble pour assurer le développement harmonieux des villes et pour favoriser l'épanouissement des citadins.

On a considéré le secteur de l'habitation plutôt comme le régulateur de l'économie et on lui a fait porté un lourd fardeau qui, selon les conditions économiques, pesait plus ou moins sur les épaules des propriétaires et des locataires.

C'est surtout l'aspect économique de l'habitation qui a dominé au détriment de l'aspect social, alors qu'il aurait fallu un heureux mélange des deux.

L'assiette du pouvoir

Bien que n'ayant pas d'argent, le fédéral n'est pas prêt à abandonner le secteur de l'habitation. Et cela pour plusieurs raisons. Mais il en est une, entre autres, qui exerce sur les fédéraux — et sur les provinciaux du Québec tout autant — un attrait irrésistible: la ville devient l'assiette première du pouvoir politique.

Un gouvernement qui s'occuperait uniquement des milieux ruraux serait vite en perte de vitesse. Aussi doit-il chercher appui dans les villes, donc s'y intéresser concrètement. Dans l'épreuve de force entre Ottawa et le Québec surtout, l'Etat central n'ira pas lâcher facilement les villes, même s'il reconnait formellement que le développement urbain relève de la compétence provinciale.

Toujours l'argent

A la conférence sur l'habitation, le gouvernement fédéral avertit les provinces qu'il n'avait pas d'argent pour apaiser la crise dans ce secteur. S'il est inutile de pleurer sur ce fait, il est permis de constater que nos gouvernements n'ont pas accumulé des réserves pour faire face au problème.

La morale à tirer de tout cela, c'est qu'ils devraient constituer des fonds pour être en mesure de régler des problèmes qui deviendront primordiaux, comme celui de la pollution de l'air et de l'eau. Pour assainir l'air et l'eau, il faudra de fortes sommes d'argent, tôt ou tard. Il ne faudrait pas répéter l'erreur qui coûte cher aux propriétaires et aux locataires.

L'entreprise privée, pour diverses raisons, ne peut régler le problème de l'habitation. Il faut essayer d'autres formules, comme celle de l'habitation coopérative.

"Quand le bâtiment va tout va", dit le proverbe. Mais le bâtiment ne va plus.

Le Vatican contre le LSD

CITE DU VATICAN — "L'emploi des stupéfiants, donc du L.S.D., est illicite, en dehors des buts thérapeutiques, contenus dans les limites de l'ordre moral", écrit l'"Osservatore Romano" en revenant sur les interprétations, à son avis non objectives, données à un article du père dominicain D. H. Salman paru dans ses colonnes.

Le journal rappelle que Pie XII avait condamné l'utilisation des stupéfiants lorsque le but est de procurer "une certaine euphorie". Il souligne qu'une haute personnalité médicale française a affirmé que les substances telles que le L.S.D. sont dangereuses et qu'elles ne doivent pas être utilisées par les psychiatres.

Auditions de piano des JMC de Saint-Boniface

On sait que le mouvement des Jeunesses Musicales du Canada a été formé dans le but de répandre la culture musicale chez les jeunes canadiens. Dix-neuf ans après sa fondation, il offre chaque année à ses membres répartis en 175 sections dans plus de 100 localités du Canada au delà de 750 concerts accompagnés de commentaires.

Mais l'activité des JMC ne se borne pas à celà: des concours et auditions encouragent les jeunes musiciens à poursuivre leur culture artistique. Tous ceux qui s'intéressent tant soit peu à la musique connaissent le célèbre Concours Musical National auquel plusieurs jeunes artistes canadiens doivent d'avoir débuté dans une carrière internationale mais il existe aussi des auditions réservées aux centres locaux.

Il y a deux ans, le centre de Saint-Boniface était le premier en dehors du Québec à en organiser. Cette initiative fut couronnée de succès et seul le manque de fonds empêcha de la reprendre en 1967 malgré les instances pressantes des candidats éventuels.

Grâce à une généreuse contribution du Gouvernement Métropolitain du Grand Winnipeg, les JMC de Saint-Boniface sont de nouveau en mesure cette année d'inviter tous les élèves de piano de la région, qu'ils soient ou non membres des JMC, à s'inscrire aux auditions de 1968.

Ces auditions seront présidées par un juge bilingue venant d'en dehors de la région et des prix seront attribués pour toutes les catégories. Le grand prix, décerné au candidat qui dans l'opinion du juge montre le plus de promesse, est un séjour de trois semaines au Camp Musical JMC du Mont Orford dans le Québec, tous frais payés y compris le voyage.

Les professeurs de piano qui désirent présenter des élèves à ces auditions qui auront lieu le 27 avril sont priés d'envoyer leurs demandes de renseignements à "Auditions JMC, 234, rue La Vérendrye, Saint-Boniface 6" ou de téléphoner à 247-2547.

Grand prix de littérature pour la jeunesse

La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public a décerné le grand prix de littérature pour la jeunesse au livre de Jacqueline Cervon: "Le trésor de Nikos" (éditions Magnard). Ces éditions avaient déjà obtenu le prix du Salon de l'enfance pour "Le pré du Roy". "Le trésor de Nikos", destiné aux moins de quatorze ans, évoque la mythologie dans le cadre réel de la Grèce contemporaine.

Le jury se composait de représentants des trois ministères de la Justice, de l'Education nationale et de l'Information, et de quatre membres de la Fédération.



Mlle Yvette Daoust, fille de M. et Mme Charles Daoust, 278, rue Dumoulin, a gagné la médaille d'or du Gouvernement français en 1966. On profita de la visite de S. Exc. M. François Leduc pour faire la remise officielle de cette médaille.
(Photo Perrin du Manitoba)

Les salaires des enseignants accrus de $1,000 en 1967

Selon un relevé fait par l'Association manitobaine des Commissaires d'écoles, les salaires des enseignants du Manitoba ont augmenté d'une moyenne de $1,000 en 1967.

Selon la liste des salaires portant sur 88 pour cent des enseignants au Manitoba, on accuse une augmentation de leurs salaires moyens de $5,835.00 en septembre 1966 à $6,840.00 pour le même mois en 1967.

Des négociations sont en cours dans plusieurs divisions afin d'obtenir d'autres hausses pour 1968. On s'attend à ce que la base de l'échelle soit élevée de $200 à $300 en plus des augmentations annuelles qui se chiffrent par $200 à $400 et qui sont garanties par les contrats existants.

Le montant total consacré aux salaires des enseignants au Manitoba a augmenté de 9½ millions de dollars en 1949 au chiffre approximatif de 70 millions pour 1968. Pendant cette même période le coût de la vie s'est accru de précisément 50 pour cent et les gages dans l'industrie n'ont à peu près que doublé.

Les causes de cette extraordinaire progression sont: les salaires ont triplé, le nombre d'enseignants a doublé depuis 1949 à cause de l'accroissement du nombre d'élèves, de plus petites classes, d'un personnel surveillant accru, de plus de périodes libres. Le nombre sans cesse plus grand de cours offerts aux étudiants a nécessité l'emploi d'un plus grand nombre de personnes spécialisées et celà aussi a contribué à la montée en flèche des dépenses.

Les divisions qui se sont fait remarquer à cause de la hausse moyenne la plus élevée sont celles de: Garden Valley, Boundary, Transcona-Springfield, Souris Valley et St-Boniface, qui accusèrent chacune une augmentation excédant $1,500.

Au cours de la période en revue actuellement, l'augmentation à Winnipeg fut plus basse que bien d'autres, soit une moyenne de $728, mais ceci ne comprend pas le 7 pour cent, soit environ $450 qui venait tout juste d'être accordé lorsque leur échelle fut remise à l'étude et augmentée au cours de l'été 1966.

Les salaires courants à Winnipeg sont bien au-dessus de la moyenne provinciale, le chiffre pour 1967 en étant $7,735, mais ce phénomène est dû à ce que Winnipeg emploi un pourcentage plus élevé d'enseignants plus expérimentés et mieux qualifiés dont les salaires doivent automatiquement dépasser la moyenne.

Selon un graphique établi à partir de 1949 jusqu'à 1967, les salaires des enseignants se situeraient au haut de l'échelle en comparaison avec les gages de l'industrie et de leur relation avec le coût de la vie.

TRIBUNE LIBRE

N.D.L.R. Une lectrice nous fait parvenir une lettre d'une Manitobaine envoyée à la rédaction de "Terre de Chez nous".

"Les Québécois sont-ils plus stupides que les Anglais?"

Q. — Je suis une mère de famille de 48 ans. J'ai trois grands garçons. J'habite à Winnipeg, au Manitoba. Je m'adresse à vous pour avoir quelques éclaircissements au sujet du séparatisme au Québec. Au restaurant où je travaille, chacun pense différemment. Moi, je n'arrive pas à comprendre. Je suis allée à Québec, en juillet. J'ai entendu parler beaucoup de gens qui disent n'avoir pas justice au travail. S'ils n'ont pas d'anglais et qu'ils se présentent soit aux compagnies de téléphone, d'électricité, comme plombier ou autres, ils ne sont pas embauchés. Est-ce le séparatisme qui va arranger les choses? Vous savez comme moi, qu'il y a des régions dans le Québec même où il n'y a que des anglais. Alors même si le Québec se séparait, les compagnies de téléphone et autres continueraient d'embaucher des bilingues pour servir ces gens-là, qu'on le désire ou non. Il semblerait plus logique que le Québec mette tout en branle pour que surtout la jeune génération apprenne l'anglais. Ici au Manitoba, beaucoup de Canadiens français sont bilingues et ont de très bons emplois. De leur côté, les anglais s'éfforcent de plus en plus d'apprendre le français. Ils savent que les voyages à l'étranger sont de plus en plus fréquents et que c'est très bon d'avoir deux langues.

Les Québécois ne sont certainement pas plus stupides que les anglais, ils peuvent apprendre deux langues. Mon fils, auquel nous avons donné une solide instruction, parle très bien l'anglais, avec un accent français, il porte un nom bien français et détient maintenant une situation enviable au C.N.R. Je souhaite que les Québécois continuent de se faire instruire et apprennent l'anglais. Avec la tête qu'ils ont, ils finiront par supplanter les Anglo-saxons aux postes de commande. Il semble que c'est là, la vraie solution, non le séparatisme.

Aussi, que vient faire De Gaulle dans cette affaire? A 77 ans, il radotte... Peut-être serait-il mieux de mettre ses efforts à régler les problèmes des cultivateurs en France et laisser le Canada se débrouiller. J'aimerais savoir si mes idées tiennent debout, ou si je suis comme De Gaulle, je radotte...

Winnipegoise qui aime le Québec

★ ★ ★

Vifs regards sur Alouette de Prairie

Dans son livre "Alouette de Prairie", petite histoire des Franco-Manitobains, M. Godias Brunet raconte sa vie d'abord dans l'Est et ensuite au Manitoba. Dans ce volume les épisodes personnels reflètent des éléments de l'histoire de la province d'une manière intime.

A mon avis ce livre pourrait bien servir comme livre de référence ou comme une source de lectures supplémentaires dans les écoles du Manitoba.

Victor Leathers,
professeur de français à United College, Winnipeg.

Le cinéma italien en 1967

ROME — L'année 1967 a été bonne pour le cinéma italien. Elle a été marqué par une nette augmentation du nombre des films italiens commencés, une légère diminution des films américains programmés et le maintien du niveau des recettes, malgré une baisse du nombre des spectateurs.

Les producteurs de la péninsule ont financé en 1967 133 films, contre 95 en 1966. Le nombre des films commencés pendant la période 1er janvier-20 novembre s'est élevé à 246, soit trois de plus par rapport à la période correspondante de 1966. L'augmentation des films nationaux a correspondu à une diminution des coproductions, qui sont passées de 144, en 1966, à 113, en 1967.

La situation est moins favorable dans le secteur de la distribution, où l'emprise des sociétés américaines sur le marché italien s'accentue. Ces sociétés ont distribué 178 films, qui ont rapporté 17 milliards 681 millions de lires de recettes d'août 1966 à juillet 1967. Pendant la même période, les sociétés italiennes ont commercialisé 155 films, dont les recettes ont atteint 12 milliards 719 millions de lires. Le nombre des films nouveaux projetés en Italie d'août 1966 à juillet 1967 s'est élevé à 452 (421 pour 1965-66), dont 225 italiens et 123 américains (140 précédemment).

Les 27 films français distribués ont obtenu de bonnes recettes: deux milliards et demi de lires, soit un rendement moyen de 92,820,000 lires par film, se classant ainsi à la seconde place derrière les Etats-Unis (96,116,000).

La fréquentation des salles a, dans l'ensemble, baissé, sans affecter le niveau des recettes, les spectateurs des cinémas de première vision ayant continué à augmenter. L'Italie a conclu des accords de co-productions avec la Grande-Bretagne, la Roumanie et la Bulgarie et des négociations sont en cours avec la Tchécoslovaquie. De leur côté, les Américains ont annoncé qu'ils investiront en 1968 plus de cinquante millions de dollars dans la production de films italiens dont ils assureront la distribution. Les exportations se sont maintenues. Elles ont rapporté quarante milliards de lires en devises, comme en 1966.

Enfin, en 1967, Sophia Loren, Claudia Cardinale, Monica Vitti et Virna Lisi sont restées des valeurs sûres à la bourse des vedettes et Federico Fellini a fait sa rentrée avec "Il ne faut pas parier sa tête avec le diable", en cours de montage à Rome.

2e Marché International du Disque et des Editions Musicales

Du 21 au 27 janvier 1968 se tiendra à Cannes le deuxième Marché International du Disque et des Editions Musicales qui, dès sa création, l'an passé, rencontra un très vif succès. Le M.I.D.E.M. sera le lieu de rencontre internationale des éditeurs, producteurs indépendants et sociétés de disques.

Plus de 3,000 participants venus de 40 pays sont attendus (alors qu'en 1967 il y en avait eu un millier); ils présenteront 4,000 chansons de plus de 400 artistes individuels ou en formations musicales.

Pour permettre à certains artistes de se produire individuellement, un spectacle se déroulera en permanence dans une salle de 500 places.

Une nouvelle formule de gala de variétés laissera trois soirées libres aux producteurs qui désireront avoir des contacts plus étroits avec les artistes.

Une place assez large sera réservée à la musique classique et contemporaine par l'organisation de concerts au théâtre du Casino municipal. Pour clôturer la manifestation, une remise de trophées aura lieu au cours d'un gala exceptionnel, le 27 janvier 1968.

Emissions scolaires à CBWFT

Sous l'habile direction de Mlle G. McCance, et avec la collaboration du Comité provincial du programme de français, le Département de l'Instruction Publique présente cette année (habituellement le vendredi après-midi) une série d'émissions qui se rapportent au programme officiel de français.

Si cette première expérience réussit vraiment, c'est-à-dire si les professeurs et les étudiants en tirent de réels profits, d'autres programmes plus élaborés seront préparés pour l'année prochaine. On s'attend donc à ce que les professeurs fassent connaître leurs opinions, suggestions ou critiques à: Mlle G. McCance, Emissions scolaire de Radio et Télévision, Département d'Education, 1181, avenue Portage, Winnipeg 10, Man.

Emissions prévues pour janvier et février

Vendredi 19 janvier, à 1 h. 29: "Les Misérables", 2e partie (8e année).

Vendredi 26 janvier, à 2 h. 29: "Crin Blanc" (7e année).

Vendredi 9 février, à 2 h.: "Sans Famille" (5e et 6e année).

Vendredi 23 février, à 2 h. 30: "Quelques pages des grands écrivains" (9e année).

Au secours des lépreux

Le dimanche 28 janvier, 15e journée mondiale des lépreux, la Ligue des Femmes Catholiques de la paroisse basilique lancera un appel à la charité de tous les paroissiens pour ces pauvres malades.

On peut estimer que plus de cinq millions d'anciens lépreux ont été guéris durant ces dernières années, mais des millions d'autres, on le sait, souffrent encore de ce terrible fléau.

C'est donc pour venir en aide à ces pauvres malheureux, qu'après chaque messe, le dimanche 28 janvier, aux portes de l'église, quelqu'un sollicitera votre don généreux. Nous vous demandons donc d'ouvrir vos coeurs afin que tous ensemble nous apportions un peu plus de soins, de secours, d'amour aux lépreux. En fournissant à ceux qui en ont la charge, les moyens indispensables, nous aurons la satisfaction d'avoir accompli un acte charitable envers nos semblables.

On demanderait aux dames de la paroisse d'être très généreuses au cas où elles seraient sollicitées pour aider dans l'organisation de cette collecte.

Presse et Publicité

Grand prix de traduction

Le Grand Prix de traduction Halpérine-Kaminsky pour 1967 a été décerné exceptionnellement, cette année, à deux lauréats. Pour marquer le trentième anniversaire de ce prix dont elle est la fondatrice, et qui récompense la traduction d'un ouvrage, Mme de Restrepo-Mejia a décidé d'en attribuer exceptionnellement un second, d'un montant de 1.000 F comme le premier, destiné à couronner l'ensemble de l'oeuvre d'un traducteur.

Le premier prix a été attribué à Georges Bonneau, ancien professeur aux facultés de Lettres de Tokyo et d'Aix-en-Provence, pour sa traduction d'un roman japonais, "La Femme des sables" d'Abé Kôbô (Stock), paru au Japon en 1962 et d'où fut tiré un film couronné au dernier Festival de Cannes.

C'est à Mme Claude Poncet qu'est revenu l'autre prix: en vingt ans, la lauréate a traduit de l'italien plus de vingt-cinq ouvrages et, notamment, la quasi totalité de l'oeuvre d'Alberto Moravia (Flammarion).

Une autre expérience médicale

SAN DIEGO, Californie — La peau d'une adolescente, morte le 7 janvier, à la suite d'un incendie — causé par un court-circuit dans l'arbre de Noël — a été donnée à une femme, qui venait de donner naissance, le jour précédent, à un garçon. Cette dernière avait été elle-même sérieusement brûlée à la figure, aux jambes et aux bras après une explosion survenue alors qu'avec son mari, elle nettoyait le plancher du garage avec de l'essence qui a vraisemblablement pris feu au contact de la veilleuse du chauffe-eau.

Après la mort de la jeune Nancy, âgée de 17 ans, à l'hôpital Grossmont, survenue à la suite de brûlures et de suffocations, ses parents, M. et Mme Frank G. Stangel, ont consenti que le chirurgien prenne ce qui restait de peau saine pour être greffée sur Mme Sisson, 23 ans.

Billet du jeudi

La civilisation française en perte de vitesse?

C'est un livre triste et attristant que celui de Gérard Tougas: **La Francophonie en péril.** (1)

Le titre dit peu de chose au premier abord, à ceux-là surtout qui n'ont pas le vocabulaire abstrait, mais le contenu n'en est pas moins d'un intérêt prenant et douloureux.

L'auteur met en lumière le conflit Europe - Amérique, qui existe depuis longtemps et met en péril, un peu plus chaque année, la culture française à travers le monde, et avec elle l'usage du français comme langue de communication, de travail, de tourisme.

Ce conflit semble avoir pour point de départ les pressions économiques, mais on a raison de croire que les problèmes qu'il suppose ont leurs racines plus avant, dans des sols aussi dangereux que féconds.

L'auteur choisit l'Afrique comme champ d'enquête sur les dangers que court la civilisation française, dans le sens le plus noble du terme, comme dans les recherches pratiques d'adaptation.

Depuis que l'Allemagne fut forcée de céder ses colonies africaines, au lendemain de la guerre de 1914-1918, le gros des influences européennes fut français et anglais dans le continent noir, à cause de l'empire quasi exclusif de la France, de la Belgique, de l'Angleterre.

Çà et là des enclaves portugaises, italiennes et autres, comptaient peu quant à l'ensemble.

* * *

Il arrive en Afrique le même phénomène qu'en Europe, depuis la seconde guerre mondiale surtout: l'intrusion massive, si l'on peut ainsi dire, des Etats-Unis.

Ce qui signifie affluence et influence accrues du sentiment anglais, de la langue anglaise, des méthodes et manières anglaises, auxquels se viennent joindre l'**American way of life,** un monde inédit d'illusions, une conception nouvelle des satisfactions matérielles.

Avec ce résultat que, terminée la guerre des champs de bataille, celle des esprits et des cultures, des langues, du commerce et de l'industrie qui en sont l'enjeu, se poursuit sans répit aux quatre coins de l'Afrique.

Si l'anglophilie ne l'a emporté là-bas de façon définitive, il faut admettre qu'un peu partout l'idée française est en perte de vitesse, obligée de se tenir sur la défensive.

Ceux qui ne s'empressent d'oublier se rappellent sans doute que les Etats-Unis, il y a quelque vingt ans, exigèrent entre autres choses, dans un traité de commerce avec la France, que celle-ci acceptât chez elle la projection de tant de films américains par année, de même que la traduction et la publication d'innombrables livres américains.

Les sujets de l'oncle Sam savaient ce qu'ils faisaient et les Français, même s'ils n'étaient dupes, n'avaient pas les moyens de dire non.

* * *

Ce qui suivit en France, se traduisant par l'anglomanie d'aujourd'hui — **milk-bars** du boulevard des Italiens à Paris, **drug-stores** de la rive gauche, les **pulls** de ces dames et les **slips** de monsieur — se retrouve de Londres à Istanbul, d'Oslo à Rome et Venise.

Ce qui sous-entend que les méthodes employées en France le furent partout, même si ce fut à des degrés divers — selon les besoins.

En cinq semaines il y a dix ans, le soussigné eut l'occasion de séjourner en sept pays d'Europe: l'Angleterre et la France, l'Autriche, la Turquie, la Grèce, l'Italie, l'Espagne.

Sauf en France, les villes où il put parler français avec un peu de liberté, se trouvèrent en Angleterre et en Turquie.

Si paradoxal que cela paraisse, l'anglais semblait être ailleurs la langue seconde, même en Italie et en Espagne.

A Vienne, l'anglais était sujet d'enseignement dans les écoles, et l'on n'est pas sans savoir que ce même anglais est langue courante en Hollande et en Scandinavie.

Le professeur Gérard Tougas, qui parcourut l'Afrique du nord au sud, y fait des constatations de même ordre et de plus graves, qu'il explique par de longues études sur place, étaye de textes, illustre d'entrevues éloquentes.

Ses conclusions sont plus que pessimistes.

L'Illettré

(1) **Cercle du Livre de France,** Montréal.

Club Toastmaster

Le jeudi soir de chaque semaine, des hommes se réunissent au Windsorian Motor Hotel, et à 6 h. 40, le président invite l'assemblée à prendre place à table pour le souper.

Tous les membres sont là pour une même raison: s'efforcer à combattre la nervosité afin de pouvoir parler devant un auditoire à l'occasion de réunions de fraternité, de Parents et Maîtres, etc.

Ce club, qui a comme membres des hommes d'affaires, des professeurs, des vendeurs et bien d'autres, fut fondé en 1965 et est le seul club bilingue dans l'ouest du Canada.

Vous êtes intéressé à venir nous voir? Faites-le, car, tout comme on peut vous aider, vous pouvez nous aider. Il n'y a qu'une chose à faire: vous rendre ce jeudi soir au sous-sol de l'hôtel où le huissier du Club saura vous recevoir et vous souhaiter la bienvenue.

Pour plus de renseignements, appelez le président, M. Léo Duguay: CH 7-6410, ou le huissier, M. Jos. Degagné: AL 3-1496.

A ce soir au Windsorian Motor Hotel.

Au poste CBWFT

JEUDI 18 JANVIER

3.15—La Souris verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boite à Surprise (C)
5.30—Bidule de Tarmacadam
6.00—Le Téléjournal
6.15—Aujourd'hui
6.55—Jeunesse oblige
7.20—Sept au trois
7.30—Chevaliers du ciel (C)
8.00—Commando du désert (C)
8.30—A la seconde
9.00—Dossiers de l'agence O
10.00—Tirez au clair
11.00—Cinéma: "Le Bandit". Film réaliste, réalisé par A. Lattuada, avec Anna Magnani, Anédéo Nazzari. Un jeune homme, après plusieurs années de captivité, revient dans son pays. Il y retrouve sa maison détruite, sa mère morte, sa soeur disparue (laquelle travaille dans une maison close). Ne pouvant se contenir devant le fait que sa soeur est exploitée par un vaurien, il tue ce dernier. Recherché par la police, il trouve asile parmi une bande de gangsters dont il devient le chef.

VENDREDI 19 JANVIER

1.15—Télévision scolaire: "Les misérables"
3.15—La Sourie verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boite à Surprise
5.30—Skippy le Kangourou (C)
6.00—Le Téléjournal
6.15—Aujourd'hui
6.55—Jeunesse oblige
7.20—Sept au trois
7.30—Age tendre
8.30—Premier Choix: (C) "Les Maraudeurs attaquent". Drame de la guerre, réalisé par Samuel Fuller, avec Jeff Chandler, Ty Hardin, Peter Brown, Will Hutchins, Andrew Duggan. Ces "maraudeurs" sont les héros, tous volontaires qui, en 1944, firent plus de 800 kilomètres dans la jungle japonaise et qui, partis 3,000 sous les ordres du général Merril, arrivèrent quelques-uns à peine mais vainqueurs, ayant réussi à empêcher la jonction du Japon avec l'Allemagne.
10.15—Vivre
10.45—Masques et sortilèges
11.00—Cinéma: "La caravane des hommes traqués". Western. Réalisé par Harmon Jones, avec Georges Montgomery, P. Graves, Marcia Henderson, Richard Eyer. Deux vachers, après avoir acheté d'importants troupeaux, ne trouvent que des hors-la-loi pour conduire les bêtes par les pistes de l'Orégon. La fidélité des hommes engagés fait réfléchir un des vachers au moment où, de connivence avec un marchand, il allait "vendre" son ami.

SAMEDI 20 JANVIER

2.15—Cours universitaires
4.30—Tour de terre (C)
5.00—Les Marionnettes (C)
5.30—Les Hommes de l'espace
6.00—Le Téléjournal
6.15—Aujourd'hui
7.00—Perdus dans l'espace (C)
8.00—Cher Oncle Bill (C)
8.30—L'Auvergne
9.00—Course d'auto du Mont Tremblant
9.30—Hockey: Canada vs Russie
10.30—Les Couche-tard (C)
11.00—Cinéma: "La Dénonciation". Drame psychologique de J.-D. Veloroze, avec Maurice Ronet et Françoise Brion. Un meurtre est commis au "Playboy". Un jeune écrivain survenu sur les lieux est assommé. Interrogé, il omet de communiquer au commissaire certains détails qui pourraient l'amener à identifier les coupables.

DIMANCHE 21 JANVIER

2.15—Cours universitaires
4.30—A la recherche d'un dialogue
5.00—Les Travaux et les jours
5.30—L'Heure des quilles
6.30—Atome et galaxies (C)
6.53—Images de France
7.00—Walt Disney présente (C)
8.00—Les Beaux Dimanches (C)
10.00—Conférence de presse
10.30—Le grand nord (C)
11.00—D'Hier à Demain

LUNDI 22 JANVIER

3.15—La Souris verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boite à Surprise
5.30—Linus (C)
6.00—Le Téléjournal
6.15—Langue vivante
6.40—Chansons de Paris
6.58—Jeunesse oblige
7.16—Sept au trois
7.30—Jinny (C)
8.00—Les Belles Histoires des Pays d'en-haut (C)
9.00—Chapeau melon et bottes de cuir
10.00—Le Sel de la semaine
11.00—Cinéma: "Cinq de la rue Barska". Drame social d'Alexandre Ford, avec Alexandra Slaska, Tadeusz Janczar et M. Stoor. Un curateur tente de réhabiliter cinq adolescents déséquilibrés par les horreurs de la guerre.

MARDI 23 JANVIER

3.15—La Souris verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boite à Surprise
5.30—La vie qui bat
6.00—Le Téléjournal
6.15—Aujourd'hui
6.55—Jeunesse oblige
7.20—Sept au trois
7.30—Les Globe-trotters (C)
8.00—Mission impossible (C)
9.00—Rue des pignons (C)
9.30—Moi et l'autre (C)
10.00—Tous pour un (C)
10.30—Histoire d'une ville: (C) diverses villes canadiennes
11.00—Ciné-club: "Les trois lumières". Comédie de Fritz Lang, avec B. Goetzke, Lil Dagover et Walter Janssen. Dans une petite ville perdue dans le passé, deux amants rencontrent la Mort: L'heure du jeune homme a sonné. La jeune fille supplie la Mort de lui rendre son amant. La Mort lui raconte alors l'histoire de trois flammes vacillantes; si elle peut empêcher l'une d'elles de s'éteindre, elle retrouvera son amant.

MERCREDI 24 JANVIER

3.15—La Souris verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boite à Surprise
5.30—Robin-fusée (C)
6.00—Le Téléjournal
6.15—Aujourd'hui
6.56—Jeunesse oblige
7.20—Sept au trois
7.30—A guichet fermé
8.00—D'Iberville (C)
8.30—Long métrage: "Carmen '63". Drame passionnel, réalisé par Carmine Gallone, avec Jacques Charrier, Giovanna Ralli et Lino Ventura. Carmen, chanteuse de cabaret, séduit un jeune agent de police qui la laisse échapper après une altercation avec une cliente. Il perd sa position et devient l'amant de Carmen. Il fait même partie de la bande dont le mari de Carmen est chef.
10.00—Caméra '68
10.30—Les Cailloux (C)
11.00—Sauve qui peut (C)

Chevaliers de Colomb

Conseil Goulet 3681

Erratum

Les frères sont priés de noter la correction suivante: l'initiation aura lieu le dimanche 11 février et non pas le 15 février, tel qu'annoncé dans le dernier bulletin.

Patinage

Il y aura un après-midi de patinage le dimanche 21 janvier, de 5 h. 30 p.m. à 7 h., à l'arène Bertrand. Ce sera pour tous les enfants des Chevaliers du Conseil Goulet.

Ligue des 5 quilles

Equipe	Points
Arm. Jeanson	27½
D. Nolin	26
G. Manaigre	25
R. Fontaine	24
T. Girard	18½
A. Girard	17
H. Sala	17
Art. Jeanson	13

RIGOLETTO

Réunion des Dames Libérales

Une réunion de l'Association des Dames Libérales de St-Boniface aura lieu le mercredi 24 janvier, à 8 h. p.m., au Centre Culturel de St-Boniface, angle de la rue des Meurons et de l'avenue Cathédrale. Cette réunion est importante. Les dames de St-Boniface et de St-Vital qui sont intéressées sont les bienvenues.

Publiciste

Chronique de CBWFT

Récital de Jacques Brel

Un film de l'O.R.T.F. mettant en vedette Jacques Brel, voilà ce que **les Beaux Dimanches** vous présenteront à 8 h., le 21 janvier. Ce récital vous permettra d'entendre Jacques Brel interprétant, devant quelques amis seulement, quelques-uns de ses plus grands succès, dont **le Port d'Amsterdam, Mathilde est revenue, Ne me quitte pas et les Vieux.** Un récital Jacques Brel d'une demi-heure que tous voudront voir.

Le Lac des cygnes

Le jour de ses 21 ans, un jeune prince, ennuyé par la fête, décide d'aller à la chasse dans les bois. Il se retrouve bientôt au bord d'un lac où flottent, majestueux et superbes, des cygnes... Des cygnes qui, tous les soirs, à minuit, redeviennent des jeunes filles, les plus délicieuses qui soient. Le prince charmant, envoûté, tombe bientôt amoureux de la reine des cygnes... Mais la maléfique reine noire voudra mettre cet amour en échec!

Qui n'a pas reconnu ici l'histoire enchanteresse qui sert de trame au plus beau peut-être des ballets, **le Lac des cygnes de Tchaikovsky,** dont le succès retentissant ne connut jamais de baisse depuis sa création à Moscou, en 1877.

Aux **Beaux Dimanches,** le 21 janvier, à 8 h. 30, vous pourrez voir ce célèbre ballet tel que conçu par le renommé chorégraphe danois E. Bruhn, chorégraphe dont la technique est considérée par la critique comme supérieure à toute autre. **Le Lac des cygnes** vous apparaîtra alors nouveau, rajeuni, plein de vie, de fraîcheur, de charme.

Fernand Séguin rencontre Karsh

Peu de photographes ont atteint une véritable renommée mondiale. En fait, on pourrait presque les compter sur les doigts d'une main. L'un d'entre eux, pourtant, est Canadien et il sera l'invité de Fernand Séguin lors du **Sel de la semaine** qui sera diffusé le lundi 22 janvier, à 10 h., au canal 3.

Ce photographe aussi célèbre que les personnalités dont il a "tiré le portrait", c'est Yousuf Karsh qui, tant dans son studio à Ottawa que de par le monde, a placé en face de son objectif les grands dans tous les domaines.

Le Grand Nord

A compter du dimanche 21 janvier, à 10 h. 30, les téléspectateurs du canal 3 pourront voir le premier film en couleur d'une série sur le Grand Nord canadien commandée à l'occasion du Centenaire de la Confédération.

L'intention des auteurs est de nous fournir une foule de renseignements authentiques sur une vaste portion trop ignorée de notre territoire. La série **le Grand Nord** ambitionne aussi de nous faire mieux connaître nos lointains compatriotes, les Esquimaux. Alors qu'un des films nous montre comment ils vivaient autrefois, un autre nous décrit leurs coutumes actuelles et un troisième nous raconte les légendes esquimaudes.

Enfin, les téléspectateurs qui suivront la série **le Grand Nord** verront les animaux sauvages de l'Arctique, sauront tout sur certains explorateurs, apprendront comment l'homme blanc s'y est pris pour s'adapter à ce climat désertique et comment il en exploite les ressources.

Le texte français de la série **le Grand Nord** est dû à Serge Deyglun, et Henri Bergeron en est le narrateur.

Télévision en couleurs et dangers de rayonnement

OTTAWA — Les propriétaires d'appareils de télévision en couleurs ont désormais peu de raisons de craindre d'être exposés aux rayonnements ionisants. C'est ce qu'a déclaré récemment l'honorable A. J. MacEachen, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en annonçant les résultats d'une enquête entreprise par la Division de la radioprotection de son Ministère.

Vers le début de l'année, on s'est aperçu, aux Etats-Unis, que certains modèles d'appareils de télévision en couleurs de la General Electric émettaient une quantité excessive de rayonnements ionisants. Ce fait a été confirmé, en premier lieu par l'United States National Center for Radiological Health et, par la suite, par des expériences effectuées dans les laboratoires de la Division de la radioprotection. Le problème se bornait aux modèles à large écran, construits avec un châssis "K.C." et importés des Etats-Unis entre le 1er septembre 1966 et le 31 mai 1967. On a constaté, dans ces modèles, un niveau élevé de rayonnements dans le voisinage du tube régulateur de dérivation lorsque ce dernier était installé, à titre d'essai, à l'extérieur du meuble contenant l'appareil. Les indications relevées à l'extérieur du meuble, avec le tube régulateur installé à sa place à l'intérieur du châssis, étaient 20 fois moins élevées. Cependant, elles étaient encore supérieures au maximum de 0.5 milliroentgens par heure, dans un rayon de 2 pouces de l'appareil, que la Commission internationale de la protection contre les radiations recommande. On doit préciser que ces valeurs élevées provenaient seulement du dessous de l'appareil et que le tube-image n'était pas en cause. Il est donc peu probable qu'à l'usage ordinaire un appareil, même défectueux, irradie ceux qui le regardent.

Dans la poursuite de son enquête, la Division de la radioprotection a obtenu complète collaboration de la part de la Compagnie canadienne General Electric. Jusqu'à présent, la Compagnie a remplacé le tube défectueux par un tube régulateur différent dans 3,267 appareils; les expériences faites montrent que le niveau de rayonnement se situe maintenant dans les limites fixées. Des renseignements plus récents indiquent qu'il ne reste pas plus de 14 appareils défectueux et que ces derniers seront bientôt modifiés.

La Division de la radioprotection a aussi vérifié la possibilité de dangers semblables émanant des appareils de télévision de fabrication différente. Parmi les quatorze fabricants canadiens, dix ont déjà répondu aux demandes de renseignement envoyées par la Division. Sept d'entre eux n'emploient pas de tube régulateur de dérivation ou emploient un tube qui répond aux conditions requises. Deux fabricants utilisent dans leurs modèles des régulateurs dont on est en train de faire l'examen; le dernier n'a pas encore fourni suffisamment de renseignements pour permettre de faire l'évaluation de son produit.

Il est évident, d'après les réponses reçues jusqu'à présent, que l'industrie se rend compte de l'existence du problème. La plupart des compagnies effectuent une certaine vérification des rayonnements, bien qu'aucune ne se lance dans des expériences poussées sur les tubes régulateurs. Elles se contentent, en général, d'examiner attentivement chaque surface de l'appareil, une fois celui-ci terminé, pour s'assurer que le niveau de rayonnement reste dans les limites fixées.

Bien que les enquêtes relatives aux autres fabricants ne soient pas terminées, la Division de la radioprotection est certaine qu'on a agi assez rapidement, en ce qui concerne les appareils de la General Electric, pour que personne n'ait eu à subir une dose dangereuse de rayonnement. Jusqu'à présent, les autres appareils ne font preuve d'aucun problème de ce genre et les précautions prises par l'industrie de la télévision au sujet des risques d'exposition aux rayonnements ionisants semblent raisonnables et suffisantes.

Invitation à ceux qui sont nés le 29 février

Pour la seconde fois dans son histoire, notre hebdomadaire sera publié le bissexte, soit le 29 février d'une année bissextile.

La première fois, ce fut le 29 février 1928; il y a quarante ans alors que le journal était publié le mercredi. Cette année ce sera le jeudi 29 février que se reproduira ce phénomène.

Il serait intéressant de savoir combien de nos lecteurs sont nés en ce jour. C'est pourquoi nous demandons aux intéressés ou à leurs amis de bien vouloir remplir la formule ci-dessous et de nous la faire parvenir au plus tôt afin de nous permettre de leur adresser nos souhaits dans La Liberté et Le Patriote le jour même de leur anniversaire de naissance.

Nom: ....

Adresse ....

Année .... (si désirée)

Sessions d'étude et carrefours offerts aux enseignants

La Société des Enseignants du Manitoba (MTS) vient d'inaugurer, en collaboration avec l'Université de Manitoba et d'autres organismes de l'enseignement, un programme de cours et de sessions d'étude d'un intérêt particulier pour différentes catégories d'enseignants.

Pour plus de renseignements et pour des formules d'inscription on peut s'adresser au directeur du Service d'Education Adulte (University Extension and Adult Education Department) de l'Université de Manitoba.

Mathématiques préparatoires au calculus — Un cours de dix sessions offert en deux stages; soit le jeudi soir de 7 h. 30 à 9 h. 30, commençant le 25 janvier, ou le samedi matin de 9 h. 30 à 11 h. 30, commençant le 27 janvier. Les cours du jeudi se donneront en l'édifice Isbister et ceux du samedi en l'édifice Tier, au campus de l'Université de Manitoba. L'instructeur sera le professeur Kenneth W. Armstrong, Université de Manitoba, qui donnera le cours aux enseignants qui préparent des élèves à l'entrée à l'université. Les demandes d'admission doivent être soumises pour le 18 janvier.

La théorie contemporaine sur la manière d'apprendre — Cinq conférences destinées à relevé les problèmes de l'enseignement contemporain que doivent affronter les maîtres et maîtresses de classe et les administrateurs. Elles auront lieu à McMaster House, Winnipeg, commençant le 29 janvier de 8 h. à 10 h. du soir. Le conférencier sera le professeur Carl Braun, Université de Manitoba. Les demandes d'inscriptions doivent être remises pour le 22 janvier.

Carrefour en littérature anglaise — Cinq conférences-dialogues du samedi matin avec des membres de la faculté d'Anglais de l'Université de Manitoba, destinées aux enseignants d'Anglais au grade 12. Ces réunions auront lieu en l'édifice Tier, Université de Manitoba, commençant le 3 février, de 9 h. 30 à 11 h. 30. Les demandes d'admission doivent être soumises au plus tard le 26 janvier.

Méthodes d'enseignement de la Géographie — Cinq carrefours du samedi matin auront lieu et porteront sur les méthodes inductives d'enseignement de la géographie. Ils seront tenus en l'édifice de l'Education, Université de Manitoba, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et commenceront le 24 février. L'instructeur sera le professeur David Oldroyd, faculté d'Education, Université de Manitoba. Les demandes d'admission devront être soumises pour le 16 février.

On offrira aussi, pendant cette série, un cours sur "Les Tendances contemporaines de la littérature: canadienne-française, allemande et ukrainienne". Les professeurs Eric T. Annandale, Victor G. Doerksen, Brigitta Schludermann et Christina Hnatiw seront responsables de ce cours.

Plan de Sécurité familiale

L'A.E.C.F.M. se joint à M. Louis Lemoing, propagandiste du Plan de Sécurité Familiale, pour souhaiter un heureux anniversaire à:

22 janvier

M. René Huberdeau, St-Lazare.

24 janvier

M. Ernest-P. Buissé, St-Boniface.

25 janvier

M. Lucien Bérubé, St-Boniface.

27 janvier

M. Guy Mulaire, St-Boniface.

M. Urbain Rondeau, St-Léon.

Les prix de la Société des Gens de Lettres

Prix de poésie André Foulon de Vaulx, à André Blanchard, pour l'ensemble de son oeuvre.

Prix Jeanne Boujassy, à Mme B. M. d'Arneville et M. Pierre de Lassus Saint-Genies, pour "Terre Sainte".

Prix Alfred Droin, à René Guillot, pour "Chanson de brousse".

Prix Jacques Normand, à Paul Charmont, pour "Les Autrefois".

Prix Blanche Bendahan, à Mme M. L. Vidal de Fonseca, pour "Les oiseaux m'ont dit".

Prix Eleanor Daubrée, à M. F. Chaffiol-Debillement, pour "Confidentiel".

Prix Charles Valois, à René Spaeth, pour la "Rose du soir".

Prix Hubert Gildas, à Paul Pasteur, pour "La Dictature" des ronds de cuir".

Prix Lubomirski, à Claude Pithois, pour "Le Dernier des croquants".

Prix Aurel, à Mme Madeleine Stammler, pour "Sur un chemin perdu".

Prix Max de Veuzit, à Mme Hélène Simart, pour "Le prix du silence".



Mlle Louise Théoret, fille de M. et Mme Marcel Théoret, 174, rue Dollard, reçoit de M. François Leduc, ambassadeur de France, la médaille d'or qu'elle s'est mérité pour la plus haute note en français au Manitoba en 1967.
(Photo Perrin du Manitoba

Le calendrier universitaire

L'Association des Anciens de l'Université de Manitoba offrira une variété d'activités intéressantes en fin de janvier et pendant les mois de février et mars.

Conférences du samedi

Les 20 et 27 janvier et les 3, 10, 17 et 24 février au cours de la série "Continuing Studies" les conférences du samedi matin porteront le titre "The Changing Communications Mosaic" et se diviseront comme suit: 20 janvier, "The Communication Process", conférencière Mme Shelagh Lindsey (du département de sociologie); le 27 janvier, "McLuhan Made Easy", Mme Lindsey; le 3 février, "Face-to-Face Communication", Mme Lindsey, le Dr Thomas F. Carner (professeur, département de l'Histoire); le 10 février, "Computers as a Communication Media", M. Bernard A. Hodson (professeur et directeur du Centre des Calculatrices); le 17 février, "The Creative Process", M. Kenneth C. Lochead (professeur adjoint, faculté des Beaux-Arts), M. Jack MacDonald (chargé de cours, faculté des Beaux-Arts), Mme Lindsey; le 24 février, "The Generation Gap", Mme Lindsey.

Le coût de l'inscription à ces conférences est de $10.00 pour la série. On peut se procurer d'autres informations en appelant le bureau des Anciens à 474-9330. Les séances auront lieu de 10 h. à midi en la salle 240, University College.

11e Conférence des Anciens

Le samedi 16 mars aura lieu la onzième conférence des Anciens. L'orateur invité pour cette occasion sera le Dr William B. Boyd, vice chancelier aux affaires étudiantes de l'Université de Californie, Berkley. Il est renommé pour son éloquence et ses vues larges sur les problèmes de la jeunesse. Le sujet général qu'il traitera est "Non-Conforming Youth in the Affluent Society".

La conférence du 16 mars débutera à 9 h. 30 a.m. et durera jusqu'à 5 h. p.m. L'inscription et toutes demandes de renseignements doivent être envoyées à R. S. Scarth, secrétaire-exécutif Alumni Association, 110, édifice d'Administration, Université de Manitoba, Fort Garry.

Sts-Martyrs-Canadiens

L.F.C.

Le dimanche soir 28 janvier aura lieu le souper-communion de la Ligue des Femmes Catholiques des Sts-Martyrs. La messe aura lieu à 4 h. 30 et le souper à 5 h. 45 au restaurant "Le Chantier" du Centre Culturel de St-Boniface. Ce souper est organisé par et pour les membres de la Ligue, ainsi que pour leurs époux. L'entrée est de $1.50 par personne.

La réunion mensuelle de la Ligue, qui eut lieu le mardi soir 9 janvier, fut un grand succès. Le programme comprenait un colloque sur le thème de la Ligue "Les unes, les autres". L'animatrice fut Mme Lucie Aubry. Les membres du panel étaient Mmes Brunet, Lachance, Normandeau et Garand.

Voici quelques-unes des questions qui furent discutées: 1) Qu'est-ce que s'aimer les unes les autres?, 2) La Ligue peut-elle nous aider à nous aimer les unes les autres?, 3) Pourquoi venez-vous ou ne venez-vous pas aux réunions de la Ligue?

Au-delà de 39 dames d'autres sections de la Ligue, ainsi que quatre aumôniers, étaient présents. Les sections visiteuses étaient celles de Ste-Agathe, Ile-des-Chênes, Transcona, Précieux-Sang, Basilique et St-Norbert.

Un goûter termina cette soirée très fructueuse.

Activités culturelles

Art

A la Galerie des Beaux-arts de Winnipeg l'exposition d'art contemporain se continue jusqu'au 28 janvier. On y voit aussi des grands maitres, des artistes prometteurs, des oeuvres abstraites, etc. Ses oeuvres font partie de la collection Nitikman de Winnipeg.

Il y a aussi des exemples d'écriture ancienne et de desseins à la plume.

* * *

Une exposition artistique du Centenaire a lieu à la Galerie 1. 1. 1. de la Faculté des Beaux-arts de l'Université de Manitoba, du 16 janvier au 2 février. Le public y verra des peintures et des céramiques. Les artistes représentés sont: Donald Reicher et Esther Warkov-Visscher, de Winnipeg; Iain Baxter, Brian Fisher et Machael Morris, de Vancouver; Arthur McKay, Douglas Morton et Kenneth Peters, de Regina; et Harry Kiyooka, de Calgary. Le "Western Canada Art Circuit", en collaboration avec la Commission du Centenaire d'Ottawa, est responsable de cette exposition.

* * *

Théâtre

On offre au MTC "Three Sisters" jusqu'au samedi 27 janvier. Cette présentation a reçu une excellente presse.

* * *

Conférence

Le lundi 22 janvier, à 8 h. 30, à l'immeuble Investors Syndicate, le docteur H. Hubbard, directeur de la Galerie Nationale d'Ottawa, donnera une conférence illustré qui portera sur "L'Art au Canada durant la période de la Confédération".

* * *

Films

A ne pas oublié le jeudi, à 12 h. 20 et 1 h. 20, les films du déjeuner. Cette semaine "Westwind" sera présenté. Il traite de la vie de Tom Thomson. Le café est servi à raison de 25c.

* * *

Danses folkloriques pour éducateurs

Sous les auspices du Bureau de récréation du comité des Parcs de St-Boniface et de la Division scolaire no 4, il y aura, au cours du mois de mars, les vendredis soirs, samedis matins et après-midis, des cours de danses folkloriques sous la direction de l'Association manitobaine de Danse folklorique, et de M. Jim Belford.

Avant de compléter les arrangements pour ces cours, il est nécessaire de se rendre compte du nombre de participants. Une somme minime sera versée à l'inscription et comprendra les pauses-café, un déjeuner et d'autres frais encourrus pour ces cours.

En tant qu'éducateurs, directeurs de programmes récréatifs, c'est une occasion unique d'apprendre ou de perfectionner la méthode d'enseigner et la technique de la danse folklorique. Aussi, pour ceux et celles qui ne les connaissent pas du tout, en se préparant ainsi, ils pourront offrir des cours à leurs élèves ou à leurs charges.

On est prié de signifier ses intentions auprès du surintendant de l'éducation physique, ou d'appeler le Bureau des Parcs à 947-0161 avant le 26 janvier 1968.

Nouvelles et informations

Les importations allemandes en provenance du Canada sont, durant les neuf premiers mois de 1967, passées de 160.2 millions de dollars à 161.5 millions de dollars (plus 0.9%). Les exportations à destination du Canada sont, de janvier à septembre 1967, tombées de 166.5 millions de dollars à 165.5 millions de dollars. La balance commerciale allemande des neuf premiers mois de l'année a été clôturée avec un solde créditeur de 4 millions de dollars. Durant la période correspondante de l'année précédente, la balance était excédentaire de 6.3 millions de dollars.

La vie au Petit Séminaire

Pour faire suite à notre chronique du 21 décembre dernier, soulignons les événements suivants:

Vacances de Noël

Durant les vacances de Noël, les prêtres de la maison offrirent leurs services dans différents ministères. Ainsi, l'abbé Raymond Roy fit du ministère à Saint-Joseph et à Morris, l'abbé Robert Campeau à Saint-Malo et à la maison provinciale des Filles de la Croix et l'abbé Fernand Desjardins à Lorette.

Egalement durant les vacances de Noël, les religieuses du Petit Séminaire se firent peintres et se mirent à l'oeuvre pour donner de nouvelles couleurs et un nouvel aspect à leur couvent, avec l'aide de l'abbé Roy et les conseils et les fréquentes visites de l'abbé Desjardins . . .

Retour des étudiants

Toute bonne chose a une fin, ainsi en fut-il des vacances de Noël, alors que le 2 janvier marquait le retour des élèves qui fréquentent l'Institut Louis Riel. Le 7 janvier, c'était le tour de nos élèves qui fréquentent le collège de St-Boniface de nous revenir. Tous semblaient heureux de leurs vacances et visiblement bien disposés à entreprendre le 2e semestre. Un nouvel élève s'ajoute à notre liste, il s'agit de Dennis Major en 9e année de Glenora, Man.

On nous rend visite

Le mardi 9 janvier, nous recevions à souper M. David Boiteau, nouvellement nommé directeur des études au secondaire au collège de St-Boniface. Nous lui offrons nos félicitations à l'occasion de cette nouvelle nomination et nous lui assurons notre entière collaboration.

Mercredi soir, 10 janvier, un groupe de dames du C.W.L. de St. John Fisher visitaient notre Petit Séminaire. Pour la plupart, ce fut une première visite en notre maison. Cette visite qui a semblé beaucoup les intéresser s'est terminée par une délicieuse collation préparée par nos religieuses.

Hockey

Nos deux patinoires sitôt déblayées de la neige accumulée durant les vacances de Noël, l'effervescence du hockey reprend. Présentement, presque chaque soir, nous jouons nos parties régulières de la saison, tant chez les juniors que chez les séniors.

Cette dernière fin de semaine fut bien servie en parties de hockey. Samedi dernier, notre club P.S. 1 composé de M. Arpin, M. Boucher, D. Foidart, G. Labossière, G. LaFleur, M. Marion, C. Martin, C. Provost, D. Rémillard, C. Roy, R. Théberge, rendait visite au club de l'école secondaire de Saint-Norbert. Ce fut une partie enlevante et très rude à certains moments. Durant les deux premières périodes, nous nous demandions si le club opposé au nôtre voulait jouer du véritable hockey ou prendre nos joueurs pour des objets à détruire. Cependant, la troisième période fut plus dans le sens de hockey raisonné. Ce fut une partie nulle au compte de 3 à 3. Nos compteurs furent Raymond Théberge 2 buts et 1 assistance, M. Arpin 1 but, C. Martin et C. Provost récoltèrent chacun 1 assistance. Nous devons souligner le beau travail de notre gardien de buts Marcel Marion. Nous devons aussi parler de notre entraineur d'occasion, sans peur et sans reproche, M. Gérard Rémillard.

Egalement samedi dernier, notre équipe P.S. 3, composée de R. Bédard, J. Bilodeau, H. Chappellaz, J.-P. Dubé, P. Dufresne, J. Gosselin, R. Hacault, G. Lafond, N. Lafond, R. Cahill, G. Lambert, N. Parent et R. Tétreault, recevait l'équipe de la 8e année de l'école Provencher. Ce fut une joute très serrée, mais qui s'est terminée par une victoire de 4 à 3 en faveur de nos visiteurs. Nos compteurs furent: René Hacault 2 buts, Guy Lafond 1 but et Hubert Chappellaz 2 assistances.

Le chroniqueur

Pour un langage dans le vent

La récolte des "expressions nouvelles" est abondante, cette année.

Jugez plutôt (et nous ne donnons là que quelques exemples):

"Accuser le coup, avoir l'estomac dans les talons, fatiguer une salade, faire une fleur à quelqu'un, griller un feu rouge, lécher les vitrines, panne sèche, piquer une tête, posséder quelqu'un, aller au tapis, tiers provisionnel, faire une touche, donner le feu vert . . . être dans le vent".

Quant à la liste des "acceptions nouvelles", elle présente, elle aussi, un intérêt tout particulier. On y constate, une fois de plus, le pouvoir de notre langue à tirer de mots anciens des "pensers nouveaux".

Quelques exemples (extraits, ici encore, du "Nouveau Petit Larousse" 1968):

bombe (arts ménagers): récipient contenant un liquide sous pression (insecticide, désodorisant, etc.);

cascadeur: au cinéma, artiste spécialisé dans les scènes dangereuses;

dérouiller (prop.): recevoir des coups;

échangeur (travaux publics): dispositif de raccordement entre une autoroute et une ou plusieurs routes ordinaires ou autres autoroutes;

fillette: petite bouteille d'un tiers de litre environ, utilisée surtout pour les vins d'Anjou;

imago (psychanalyse): image chargée de valeur affective que se fait l'individu de lui-même;

impressionnisme: système esthétique qui consiste à prendre les impressions ressenties comme principe de création ou de critique;

messianisme: nom donné à divers mouvements religieux à caractère théocratique (Océanie, Afrique), suscités à l'occasion du contact avec des cultures techniquement supérieures, et qui consiste en la croyance en un "messie" qui ramènera l'ordre économique et social que les mythes décrivent comme originel;

pôlo: chemise de sport en tricot avec col rabattu;

poulet (argot): policier;

quarteron: petit nombre. "Un quarteron de protestataires, de mécontents";

rhombe: instrument de musique (Amérique, Australie, Nouvelle-Guinée), généralement constitué de deux pièces de bois qu'on balance ou qu'on fait tourner au bout d'une ficelle;

rocade: voie destinée à détourner la circulation d'une région, qui part d'une voie principale et qui aboutit à une autre voie principale;

surchauffe: état d'une économie nationale en expansion menacée d'inflation;

torche: installation de brûlage, à l'atmosphère, de sous-produits gazeux, dans l'industrie du pétrole;

vaurien: petit yacht monotype dériveur, à voile, gréé en sloop;

vitrifier: recouvrir un plancher d'une substance transparente destinée à le protéger.

Parmi ces nouveaux venus, signalons le canadianisme **poudrerie**: "neige fraiche que le vent fait tourbillonner", digne de figurer dans le français universel.

(Informations Larousse)

Un groupe de citoyens aide au contrôle de la qualité de l'eau

Un groupe formé de quatorze citoyens au palais fin et aux narrines sensibles coopère depuis le mois d'octobre au dépistage du mauvais goût et des odeurs nauseabondes de l'eau du Winnipeg métropolitain. Demeurant dans des quartiers différents de la ville, ils font eux-mêmes des rapports au laboratoire de contrôle où, quand le personnel de ce dernier reçoit des plaintes, un membre appelle le dépisteur dans la région d'où on les a reçues.

Ces personnes furent choisies du nombre des noms qu'on avait inscrits au laboratoire quand elles ont porté plainte elles-mêmes.

L'eau qui entre dans les trois réservoirs de Metro est analysée fréquemment de toute façon mais l'assistance offerte par les membres du comité est supplémentaire et sert souvent à localiser tel réservoir ou à telle conduite principale on doit agir pour enrayer le mal.

Les conduites d'eau sont la responsabilité des différentes municipalités, mais celles-ci donnent toujours leur entière collaboration aux autorités métropolitaines et nettoyent régulièrement les conduites. La ville de St-Boniface fait ce travail deux fois par année.

Les facilités du laboratoire servent à anticiper et à prévenir en autant que possible, une trop grande affluence d'algues innoffensives mais très désagréables dans l'eau. Les autorités prétendent que, déjà leur groupe de citoyens leur ont été très utiles.

Au Festival d'Acapulco

Catherine Deneuve, pour son interprétation dans le film "Belle de Jour", a reçu le Prix de la meilleure actrice décerné par les critiques de cinéma mexicains au Festival d'Acapulco.

Ligue de dix quilles du Cercle Ouvrier

Canadiens de Naissance	15- 6
Chez Huot	14- 7
CKSB	14- 7
Club Belge no 1	14- 7
The Blues	11-10
Club Belge no 2	11-10
Western Paint	11-10
Seals	10-11
Marion	9-12
Twin Cities Painting	8-13
Medo-Land	6-15
Cercle Ouvrier	3-18

Haute partie:
Can. de Naissance, 905

Hautes 3 parties:
Can. de Naissance, 2624 (nouveau record).

Haute partie:
A. Delbaere, 235.

Hautes 3 parties:
G. Léveillé, 574.

Nouvelles de la Familiale

L'année 1967 aura été la meilleure pour notre Caisse Populaire. Ceci fait prévoir pour 1968 un tournant définitif vers les progrès que nous espérons réaliser. Le 31 décembre dernier l'actif atteignait $128,664.00 pour un roulement annuel de près d'un million de dollars. Les prêts en cours $110,948.67 représentaient une augmentation considérable sur l'année précédente. Les directeurs recommandent d'augmenter le boni à 3½ p. 100 tout en maintenant l'intérêt sur les épargnes à 2½ p. 100. En plus, ces épargnes sont assurées aux mêmes conditions que pour les parts.

La somme de $17,555.00 en placements avantageux dans le mouvement coopératif de la province assure en tout temps la liquidité requise par l'Acte des Caisses Populaires du Manitoba.

Ces progrès sont le résultat de l'intérêt que les sociétaires de La Familiale ont porté à leur Caisse au cours de l'année. Pour manifester leur appréciation, les directeurs ont organisé un souper au restaurant "Le Chantier" du Centre Culturel de St-Boniface, à l'angle Cathédrale et Des Meurons. Ce souper aura lieu mardi soir prochain, 23 janvier, à 6 h. 30, et il sera suivi de l'assemblée annuelle de La Familiale à 8 h. Une invitation spéciale est adressée aux paroissiens de St-Boniface. Pour les réservations au souper, on est prié de s'adresser au gérant d'ici dimanche 21 janvier en signalant 233-6128 ou 233-6941. Ils voudront bien assister en grand nombre à ces activités paroissiales.

Communiqué.

AVIS

Les arénas de St-Boniface sont situés aux numéros 294, rue Bertrand et 910, rue Maginot

Le Directeur des Loisirs

Réunion inaugurale de la Division Rivière-Seine

Lors de sa première réunion officielle de l'année, la Commission scolaire de la Division Rivière-Seine a élu le docteur F. P. Doyle, de Ste-Anne-des-Chênes, comme président et M. Louis LeGal, de St-Adolphe, comme vice-président. Six comités furent formés et se composent comme suit:

Personnel: M. Fernand Paquin, de St-Norbert, président; M. Jos. Driscoll, de St-Norbert; M. Denis Nadeau, de La Broquerie.

Finance: Mme R. Blom, de Lorette, présidente; M. Léo Sarrasin, de Lorette; M. J. Alary, d'Ile-des-Chênes.

Transport: M. Louis Champagne, de Ste-Anne-des-Chênes, président; M. Ernest Desrosiers, de Ste-Geneviève; M. J. Gérardy, de St-Labre.

Propriétés foncières et fournitures: M. Louis LeGal, de St-Adolphe, président; M. Ernest Desrosiers, de Ste-Geneviève; M. J. Gérardy, de St-Labre.

Construction: M. Louis LeGal, de St-Adolphe, président; M. Denis Nadeau, de La Broquerie; M. L. Sarrasin, de Lorette.

Relations publiques: M. Jos. Driscoll, de St-Norbert.

M. Léo Sarrasin est le nouveau commissaire élu et fut assermenté à cette réunion.

Le programme de construction de la Division est déjà avancé et on s'attend à ce que le travail commence d'ici 2 ou 3 mois à Woodridge, Richer et Ile-des-Chênes. Les deux autres projets à Ste-Anne-des-Chênes et St-Norbert sont à l'étude.

Le cours d'entrée aux instituts techniques sera maintenant offert dans la Division, commençant aux instituts collégiaux de St-Norbert et de La Broquerie.

N.-D.-de-Lourdes

Tournoi

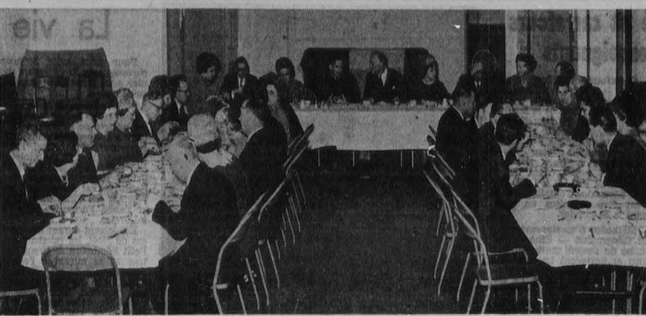
Un grand nombre de personnes prirent part au tournoi de billard qui eut lieu à l'occasion de l'année centenaire. Les heureux gagnants furent: M. Roger Pantel, professeur et principal à l'école élémentaire, qui reçut une "baguette" de la Corporation du Centenaire pour avoir gagné le championnat du tournoi; M. Auguste Pantel, qui se classa deuxième et qui reçut un beau prix donné par le restaurant Weicker.

Bonspiel

Le comité du Club de curling annonce que le grand bonspiel ouvrira le lundi 22 janvier et que la soirée sociale aura lieu le mercredi 24 janvier, à 8 h. p.m. Les équipes qui désirent participer doivent donner leur nom à M. Fernand Dupasquier, secrétaire (téléphone 151), ou à l'hôtel Notre-Dame (téléphone 30), le plutôt possible.

Malade

Le dimanche 14 janvier, on apprenait avec tristesse que M. William Skibo, hôtelier de Notre-Dame-de-Lourdes, avait été transporté d'urgence à l'hôpital général St-Boniface. Tous lui souhaitent un prompt rétablissement.



A l'occasion de leur visite dans trois centres ruraux du sud-est du Manitoba, S. Exc. M. François Leduc, ambassadeur de France au Canada, et son épouse furent reçus à déjeuner à Ste-Anne-des-Chênes. On remarque ci-dessus, à la table du centre, de gauche à droite: Mme F. P. Doyle, M. Maurice Gauthier, Mme Philippe Bourdon, R. P. Maurice Dionne, C.Ss.R., curé de Ste-Anne-des-Chênes, S. Exc. M. François Leduc, Mme Maurice Gauthier, M. Philippe Bourdon, consul de France à Winnipeg, Mme François Leduc et le Dr F. P. Doyle.
(Photo Perrin du Manitoba)

Ste-Amélie

Malade

Prompt rétablissement à M. Noël L'Heureux, patient à l'hôpital de Ste-Rose depuis le 7 janvier.

Çà et là

Mme Lucille L'Heureux est retournée en Colombie-Britannique après avoir passé des vacances chez son fils et sa famille.

Mme Paul Bonin, de St-Boniface, a passé la fin de semaine du 5 janvier chez ses frères et soeurs et des parents.

M. et Mme Daniel Neault sont partis pour un voyage en Alberta, en Colombie-Britannique et au Mexique. Ils accompagnent M. et Mme René Férec, de Ste-Rose-du-Lac.

M. l'abbé A. Gervais eut la visite d'un de ses neveux, Philippe Charbonneau, durant les vacances de Noël.

Le 29 décembre, une trentaine de parents et amis se réunirent chez M. et Mme Adélard Verhaeghe pour leur souhaiter une cordiale bienvenue à Ste-Rose-du-Lac. La soirée se passa avec de la musique, des chants, contes, etc. Vers minuit, des photos furent prises alors que M. Joe Vandepoele, au nom des parents, fit la présentation d'un petit souvenir. Un délicieux goûter fut servi. M. et Mme A. Verhaeghe surent remercier en termes appropriés.

Les gens s'entraident, clé d'un nouveau service

Un service provincial amalgamé commencera ses activités sous peu dans les secteurs de rénovation urbaine de Winnipeg, a annoncé lundi l'hon. J. B. Carroll, ministre du Bien-être.

Il s'agit d'un programme d'aide pratique lancé par un nouveau bureau du département du Bien-être, qui portera le nom "People's Opportunity Services", c'est-à-dire un service qui permettra au peuple de profiter des occasions qu'on lui fournira d'améliorer son sort.

"La ressource la plus importante du Manitoba est son peuple", de dire le ministre, "et il faut trouver de nouveaux moyens pour que les habitants de ces quartiers deviennent des personnes qui contribuent à la prospérité et au progrès de notre société."

"Le gouvernement du Manitoba a ses priorités et ses limites financières pour pourvoir des services dans ces secteurs. Afin d'obtenir le plus grand rendement des dollars provinciaux, les services suivants seront réunis: de développement communautaire, de la division du bien-être, celui de mise en liberté sous surveillance, du département du Procureur général et de la Corporation du Logement et de Rénovation du Manitoba. On croit ainsi rendre ces services plus efficaces et étirer davantage nos dollars", dit-il.

Des équipes spécialement entraînées du "People's Opportunity Services" aideront les habitants de secteurs de rénovations déterminés en:

1) Cherchant des occasions de travail pour les habitants locaux auprès des maisons d'affaires, dans l'industrie et auprès du gouvernement lui-même.

2) Cherchant à connaître leurs talents qui pourraient avoir une certaine valeur commerciale et en les encourageant à les développer.

3) Les entraînant à des métiers et en les plaçant dans une situation.

4) Entraînant les résidents au travil social d'équipe afin qu'ils puissent venir en aide au professionnel pour améliorer la situation de la famille et de l'individu.

5) Développant la dextérité ou les talents des résidents et en les encourageant à participer aux conseils et comités locaux.

6) Aidant à résoudre les problème de familles particulières, à trouver un logement, et en leur enseignant l'administration du ménage.

7) Aidant lorsque des problèmes légaux ou financiers se présentent.

8) Suivant de près continuellement d'une façon coordonnée le progrès qui s'opère.

9) Consultant toutes les autres agences de bien-être en ce qui regarde les personnes qui pourraient profiter d'occasions économiques et sociales fournies par le "People's Opportunity Services".

"Afin de rendre ses méthodes plus efficaces encore, nous coordonnerons notre programme à d'autres offerts par le gouvernement du Manitoba dans des domaines tels que l'Education, le Développement du Travail et de la la Main-d'oeuvre", a ajouté M. Carroll.

Au début le nouveau service aura ses bureaux à 134, rue Salter, afin de desservir la région Salter-Jarvis-Lord Selkirk Park et à 600, rue Main, pour celle de Notre-Dame-Voies du Pacifique Canadien et au sud jusqu'à Point Douglas. On est à préparer les bureaux et un programme limité a déjà été initié.

Un comité inter-départemental avisera en ce qui concerne le progrès et les problèmes du "People's Opportunity Services". Le directeur du service, M. Leon Glassco, sera surveillant des travaux extérieurs et guidera les équipes de travailleurs sociaux. Il sera aussi membre du bureau de direction de la Corporation du Logement et de Rénovation et pourra consulter avec le gérant de la Corporation.

La Législature vota les fonds nécessaires pour l'établissement de ce service et de son programme en 1967. Le gouvernement fédéral contribue aussi selon le Plan d'Assistance du Canada et par des Octrois pour la Recherche.

Soumissions d'huile à chauffage

Des soumissions cachetées, identifiées comme "Soumissions d'huile à chauffage", pour fournir les quantités approximatives d'huile de chauffage aux écoles mentionnées ci-dessous seront reçues par le soussigné jusqu'à 5 heures de l'après-midi le 29 janvier 1968.

Ecole Richer, Richer, Man.	6000	gallons
Ecole Lafortune, Woodridge, Man.	5000	"
Ecole Dugas, Ste-Geneviève, Man.	2500	"
Ecole St-Hyacinthe, La Salle, Man.	3000	"
Ecole St-Joachim, La Broquerie, Man.	14000	"
Ecole Blackmore, Rainbow Hutterite Coloney, Ile-des-Chênes, Man.	1000	"
Ecole Ile-des-Chênes, Ile-des-Chênes, Man.	6000	"
Ecole élémentaire Lagimodière, Lorette, Man.	18000	"
Institut collégial La Broquerie, La Broquerie, Man.	12000	"
Institut collégial Lorette, Lorette, Man.	14000	"
Institut collégial St-Adolphe, St-Adolphe, Man.	12000	"

Le prix doit être soumis sur la base d'un gallon, plus la taxe ou les taxes selon le cas.

Durée du contrat, du 1er février 1963 au 31 janvier 1969. La soumission la plus basse ou toute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

S. Bisson,
Superviseur de l'entretien et des édifices,
Division scolaire de la Rivière-Seine no 14,
Ste-Anne, Manitoba.

Journal historique du Centenaire

Deux millions et demi d'exemplaires de "Canada", journal historique du Centenaire, en jeux de onze numéros, sont actuellement en voie de distribution. Ce sont de véritables annales de la Confédération canadienne.

Ce journal, qui est bilingue, reproduit des extraits d'articles et des photographies publiés dans les journaux de l'époque qui a commencée avec la Conférence de Charlottetown en 1864 et s'est terminée avec l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949.

Les onze numéros portent sur les sujets suivants: La Conférence de Charlottetown, 1864; La Conférence de Québec, 1864; Les débats sur la Confédération, 1865; La Conférence de Londres, 1866; L'adoption de la Loi de l'Amérique du Nord britannique, 1867; Le premier Jour du Dominion, 1867; Les premières élections fédérales, 1867; L'entrée du Manitoba dans la Confédération, 1870; L'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération, 1871; L'entrée de l'Alberta et de la Saskatchewan dans la Confédération, 1905; L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, 1949.

Quand la Commission du Centenaire fut saisie du projet de publication d'une série de journaux historiques du Centenaire, elle a tenu des consultations avec les ministères. La réaction fut enthousiaste. Aux yeux de ces ministères, ces séries de journaux se révélaient de très utiles recueils de renseignements et aides pédagogiques. C'est pourquoi ils ont tous décidé d'en acheter en grandes quantités.

"Canada" est publié chez Boréal Express de Trois-Rivières.

Le journal a aussi valeur de souvenir pour tous les Canadiens en cette année du Centenaire.

Etude de l'état de santé des cultivateurs du Manitoba

OTTAWA — Les exploitants agricoles, malgré la mécanisation et les méthodes agricoles modernes, doivent faire plus d'efforts physiques, durant leur vie, que la plupart des habitants urbains. Les effets de cette dépense d'énergie sur la santé de la population rurale de l'Ouest du Canada ne sont pas connus, car il n'existe aucune donnée sur le niveau d'aptitude physique des agriculteurs de cette région.

L'octroi d'une subvention fédérale à la recherche de $18,000 permettra au Dr Gordon R. Cumming, de l'Université de Manitoba, d'étudier le niveau d'aptitude physique de la population agricole du Manitoba. Cette recherche s'effectuera dans le cadre d'une étude de continue sur la santé des habitants de cette province. Cette subvention fait partie d'un groupe de 20, d'un montant total de $200,120, accordées en vertu du Programme de la santé et du sport amateur pour l'année financière 1968-69.

Le but de cette étude est de répondre aux questions suivantes: Quel est le niveau d'aptitude physique de l'exploitant agricole au Manitoba, ainsi que celui de la jeunesse rurale? Quelle différence existe entre ce niveau et celui des citadins (pour lesquels nous avons déjà des données)? La santé des agriculteurs subit-elle des variations saisonnières? Dépend-elle du genre de culture ou de l'importance de l'entreprise? Comment les cultivateurs remplissent-ils leurs loisirs et quelle influence ces occupations ont-elles sur leur aptitude physique?

Cette enquête s'étendra à 100 exploitants agricoles et à environ 150 enfants et tiendra compte de l'importance et du genre de l'exploitation agricole, de la somme d'énergie exigée et des variations saisonnières.

M. Stanfield "adopte" une petite Brésilienne

OTTAWA — La Presse Canadienne a rapporté récemment que M. Robert Stanfield, chef de l'opposition aux Communes, et son épouse ont accepté d'aider le premier enfant brésilien à bénéficier du programme de foyers nourriciers qui dessert plusieurs pays sous-développés.

A l'invitation des organisateurs du programme, les Stanfield ont "adopté" une fillette de neuf ans. Leur geste devrait attirer l'attention des Canadiens sur la pauvreté de plusieurs régions du Brésil.

L'enfant que M. et Mme Stanfield ont entrepris d'aider, Maria Regina Silva, fait partie d'une famille de six enfants âgés de neuf mois à 14 ans.

La famille vit dans une hutte construite aux abords de Niteroi, en face de Rio de Janeiro.

Maria est une enfant de couleur, comme 85 pour cent de la population de cette région.

Le travailleur social qui a fait les démarches avec M. et Mme Stanfield a décrit Maria comme une fillette mince et timide, mais gentille et bien élevée. L'enfant, qui souffre d'un kyste à une jambe, pourra désormais recevoir les soins médicaux requis.

Les Stanfield, comme les autres Canadiens qui ont pris en charge plus de 9,000 enfants grâce au programme, paient $16 par mois en tant que parents nourriciers.

La famille de Maria recevra $8 comptant, plus des vêtements chauds, des services médicaux et dentaires et autres.

M. et Mme Stanfield échangeront chaque mois des lettres avec leur petite protégée qui parle le portugais. En plus de la lettre originale de Maria, on leur en enverra une traduction, de même que des rapports réguliers sur le progrès de la famille.

Selon la Presse Canadienne, plusieurs personnalités canadiennes ont adhéré à ce programme. Le premier ministre et Mme Lester Pearson, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, Mme John Diefenbaker et M. et Mme George Hees en font partie.

Le programme, commencé en 1937, a fourni une aide à 100,000 enfants de 28 pays. L'organisation, sans but lucratif, a son quartier général international à New York.

Les bénéficiaires vivent en Grèce, à Hong Kong, en Corée, aux Philippines, au Vietnam, en Colombie, en Equateur et au Pérou.

Découverte du premier vaccin efficace contre les oreillons

WASHINGTON—Le service de la Santé publique, aux Etats-Unis, a annoncé l'émission d'un permis pour ce que les officiels décrivent comme le premier vaccin "vraiment efficace" contre les oreillons.

Le Dr Bruce Dull, directeur adjoint du Centre des maladies contagieuses à Otlanta, Ga., a déclaré à la Presse Associée que ce nouveau vaccin procure une immunité totale pour au moins une année, et possiblement pour toute la vie.

Bien que les oreillons soient une maladie d'enfants relativement bénigne, celle-ci peut causer la stérilité lorsqu'elle atteint des adultes mâles.

Le Dr Dull a déclaré que le vaccin procure une immunité de 95 à 100 pour cent contre la maladie.

Le vaccin que l'on utilisait depuis les années '50 ne procurait d'immunité totale que chez 50 pour cent de ceux qui le recevaient.

Les adultes mâles

Le Dr William H. Stewart, chef de la chirurgie au ministère de la Santé publique, a déclaré que le vaccin doit être administré aux enfants à l'approche de la puberté, aux adolescents et aux adultes — particulièrement aux adultes mâles.

Seuls ceux qui n'ont jamais eu les oreillons peuvent être inoculés, ont déclaré les officiels, parce qu'on n'a pas de preuves que des gens peuvent attraper cette maladie hautement contagieuse plus d'une fois.

Le Dr Stewart a déclaré que les jeunes enfants ne doivent pas être inoculés dès maintenant, parce qu'il reste encore à déterminer la durée de l'immunité procurée par le vaccin.

Les jeunes de Bombay

BOMBAY — Un ancien proverbe indien dit que même un roi devient un indigent lorsqu'il lui faut trouver des gentilshommes convenant à ses sept filles.

Encore de nos jours, aux Indes, la dot est indispensable (sauf chez les jeunes étudiants plus évolués qui fréquentent les collèges). Une centaine de diplômés se sont rebellés et ont même récemment formé une ligne "anti-dot".

Mais, les parents, qui ont conservé les anciennes traditions, croient encore que plus la dot est importante, plus leur fille a des chances de trouver un meilleur mari.

On rapporte le cas d'un Indien qui a tué sa femme et ses quatre filles, dans un train de Bombay, et qui s'est ensuite suicidé parce qu'il ne pouvait pas trouver l'argent nécessaire pour payer leurs dots.

La Fédération nationale des femmes indiennes fait appel à toutes les mères leur demandant de ne pas donner ou accepter des dots lors du mariage de leurs enfants. Plus de 60,000 mères ont déjà signé cette promesse et l'on s'attend à ce qu'au moins 1,000,000 de femmes se joignent au mouvement.

En 1961, le Parlement passait une loi défendant de donner ou d'accepter une dot, mais cet interdit ne semble pas impressionner ceux qui sont ancrés dans leurs anciennes coutumes, puisqu'ils continuent à donner des dots, allant jusqu'à mettre fin à leurs jours s'ils sont trop pauvres pour le faire.

Municipalité Rurale de TACHÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNE PAR LES PRESENTES QUE LA MUNICIPALITE RURALE DE TACHE a l'intention de transformer les régions décrites ci-dessous, situées dans ladite Municipalité, en District Local d'amélioration, à moins qu'une majorité des propriétaires des terrains affectés tels que délimités dans la sous-section 1 de la section 692 de l'Acte Municipal, représentant au moins la demie en valeur des terrains, tel qu'indiqué dans la dernière liste revisée d'évaluation de la Municipalité Rurale, présente une requête contre, dans un délai de quatre semaines après la première publication de cet Avis:

"Toutes ces parties des lots de Rivière cinquante-deux à cinquante-sept, les deux inclusivement, de la paroisse de Lorette, au Manitoba, selon un plan de celle-ci immatriculé au Bureau des Titres et des Terres de Winnipeg comme no 5597, qui s'étendent au sud d'une ligne tirée au nord de, parallèle à, et distante de quinze cents pieds mesurés le long des bornes entre lesdits lots de rivière à partir de la limite sud du Chemin Dawson tel que ledit chemin est indiqué sur un plan immatriculé dans ledit bureau comme no 2124"

ET DE PLUS PRENEZ AVIS qu'après la création de ce District Local no 1 d'amélioration, tel qu'indiqué ci-dessus, le Conseil de la Municipalité Rurale de Taché a l'intention de construire et d'installer un système d'égouts dans cette partie de ladite Municipalité Rurale, plus particulièrement décrite sur un plan classé dans le Bureau du secrétaire-trésorier au bureau municipal de Lorette, Manitoba, le coût net de ces travaux est estimé à ($135,000) devant être financé sur une période de vingt ans d'après un taux spécial de (35c) du pied de façade sur tous les terrains de frontage ou aboutissant sur l'amélioration avec solde du montant requis pour principal et intérêt étant perçu chaque année sur tous les terrains taxatifs à moins qu'une majorité des propriétaires des terrains affectés selon la sous-section 692 de l'Acte municipal, représentant au moins la demie en valeur des terrains telle qu'indiquée dans la dernière liste revisée d'évaluation de la Municipalité Rurale de Taché ne présente une requête contre, dans le mois qui suivra la date de publication de cet avis.

ET AVIS EST DE PLUS DONNE que selon les règlements de l'Acte Municipal, le Conseil de la Municipalité Rurale de Taché siègera comme Cour de Revision en la salle du Conseil de la Municipalité Rurale de Taché, à Lorette, Manitoba, le lundi 12 février 1968 à 2 h. de l'après-midi, afin d'entendre:

1) Toutes plaintes contre les taxes qu'on se propose d'imposer, de la part de personnes dont les propriétés ne donnent pas sur ou n'aboutissent pas sur les secteurs qu'on doit améliorer.

2) Toutes plaintes contre les limites de façade établies d'après le règlement no 1162 selon l'article 710 de l'Acte municipal.

DATE ce 11e jour de janvier 1968.

E. J. Laurin,
Secrétaire-trésorier,
Municipalité Rurale de Taché.

The Rural Municipality of TACHE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that THE RURAL MUNICIPALITY OF TACHE intends to form the following described areas situated in the said Municipality into a Local Improvement District unless a majority of the owners of the lands affected as defined in subsection 1 of Section 692 of The Municipal Act representing at least one-half in value of the lands as shown by the last revised assessment roll of the Rural Municipality petition the Council against it within four weeks after the first publication of this Notice:

"All those portions of River Lots Fifty-two to Fifty-seven, both inclusive, of the Parish of Lorette, in Manitoba, according to a plan of same registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 5597, that lie to the South of a line drawn North of, parallel to and distant fifteen hundred feet measured along the boundaries between said river lots from the Northern limit of Dawson Road as the said road is shewn on a plan registered in the said office as No. 2124."

AND TAKE FURTHER NOTICE that after the creation of the Local Improvement District No. 1 as above set out, the Council of THE RURAL MUNICIPALITY OF TACHE intends to proceed with the construction and installation of a sewage disposal system in that part of the said Rural Municipality more particularly set out on a Plan on file in the Office of the Secretary-Treasurer at the Municipal Office, Lorette, Manitoba, the estimated net cost thereof, namely ($135,000.00), to be financed over a period of twenty years by a special frontage rate of (35) cents per front foot upon all lands fronting or abutting on the improvement with the balance of the requirements for principal and interest being levied in each year upon all the ratable lands in Local Improvement District No. 1 unless a majority of the owners of the lands affected as defined in subsection 1 of Section 692 of The Municipal Act, representing at least one-half in value of the lands as shown by the last revised assessment roll of the Rural Municipality of Tache petition the Council against the same within one month after the first publication of this Notice:

AND TAKE FURTHER NOTICE that, pursuant to the provisions of Section 696 of The Municipal Act, the Council of the Rural Municipality of Tache will sit as a Court of Revision in the Council Chamber of The Rural Municipality of Tache at Lorette, Manitoba on Monday the 12th day of February, A.D. 1968, at 2:00 o'clock in the afternoon to hear:

1) any complaints against the proposed levies in respect to those persons not fronting or abutting on the proposed improvement.

2) any complaints against frontages established under By-law No. 1162 in accordance with Section 710 of The Municipal Act.

DATED this 11th day of Janusry, A.D. 1968.

E. J. Laurin,
Secretary-Treasurer,
The Rural Municipality of Tache.

L'Ambassadeur de France rend visite à La Broquerie

LA BROQUERIE — Le dimanche matin 14 janvier, les paroissiens de La Broquerie étaient particulièrement enthousiasmés car son Excellence M. l'Ambassadeur de France au Canada et Mme François Leduc rendaient visite à la paroisse. La température semblait aussi de la fête car le ciel était clair, le soleil radieux et l'air pur, si bien que son Excellence fut presque remercié d'avoir apporté cette température si favorable à une visite aussi exceptionnelle.

M. l'Ambassadeur et sa dame avaient bien voulu assister à la messe dans l'église paroissiale, où ils avaient pris place dans les premiers bancs à l'église. Ils étaient accompagnés de M. le Consul de France et sa dame, du président et du secrétaire de l'A.E.C.F.M. et leurs dames, du préfet de la municipalité de La Broquerie ainsi que de M. et Mme Albert Vielfaure. Le chant liturgique était sous l'habile direction de M. Louis Dubé. Mme Madeleine Balcaen touchait l'orgue. M. Hubert Bouchard, professeur à l'école secondaire, fit la lecture de l'épitre. Le R. P. Louis Vielfaure, P.B., enfant de la paroisse, ainsi qu'une trentaine d'enfants de choeur avaient pris place dans le sanctuaire. Toute la petite communauté canadienne-française de La Broquerie fut particulièrement impressionnée de voir les distingués visiteurs partager le banquet eucharistique avec eux.

A la fin du sacrifice de la messe, M. l'abbé F. Juneau, curé, souhaita la bienvenue à Son Excellence et à Mme Leduc dans les mots suivants: "Vous êtes dans une paroisse très chrétienne et très française du Manitoba. Nous souhaitons que votre participation à notre eucharistie vous aide dans votre foi, et espérons que votre rencontre avec les membres de notre petite communauté soit un réel moment de plaisir pour vous autant que pour nous."

Immédiatement après la messe, les distingués visiteurs se rendirent à la salle Roy pour une courte réception sans cérémonie. Chacun eut la chance de serrer la main à son Excellence et à sa charmante épouse puis de déguster une bonne tasse de café tout en jasant amicalement avec eux.

On remarquait parmi les dignitaires de l'endroit, qui étaient présents à cette réception, M. Joseph Tétrault, président de la Société St-Jean-Baptiste, et sa dame, M. Jean Gérardy et sa dame, de St-Labre, ainsi que M. Denis Nadeau, représentant de la Division Seine, et sa dame.

M. Albert Vielfaure, qui agissait comme maître de cérémonies, présenta d'abord son Excellence M. l'Ambassadeur de France et Mme Leduc puis demanda à M. Georges Boily, maire, de souhaiter la bienvenue aux visiteurs. M. Boily adressa la parole en ces termes:

"Au nom de la Municipalité de La Broquerie je désire vous souhaiter la plus cordiale bienvenue dans notre paroisse. La population de notre village est en majorité d'expression française et naturellement tout ce qui se rattache à la France est pour nous d'un grand intérêt. Nous apprécions donc profondément la présence d'un représentant du pays dont nous partageons la civilisation. Bienvenue aussi à votre charmante épouse ainsi qu'à Monsieur le Consul et Madame Bourdon. Nous espérons que cette promenade dans la campagne manitobaine-française a rendu ce dimanche avant-midi agréable pour vous tous. Quant à nous ce jour restera gravé dans notre mémoire et sera inscrit dans notre histoire locale. Merci d'avoir honoré notre paroisse de votre présence et de l'encouragement que vous nous prodiguez afin de nous aider à conserver notre culture française."

M. le maître de cérémonies invita ensuite son Excellence à dire quelques mots, ce qu'il fit avec beaucoup d'aisance: "Je suis très heureux d'être parmi vous au Manitoba; lors de mon premier séjour, c'était à l'occasion de la St-Jean-Baptiste au cours de l'été, et cette fois j'y viens dans le mois de janvier en plein hiver manitobain. Je suis français, vous êtes canadiens, nous sommes de différents pays, mais nous parlons la même langue et partageons la même culture. La différence c'est qu'en France, quand nous avons fait 500 milles, nous frappons les frontières, tandis qu'ici au Canada, les francophones se sentent plutôt isolés à cause des distances. Je suis content de constater que dans tous les endroits que j'ai visité dans l'Ouest, j'y ai rencontré des Canadiens français qui luttent pour conserver leur langue et leur culture". Il termina en disant: "M. le Consul de France est à votre disposition et, si jamais vous avez besoin de lui, il se fera un plaisir de vous aider".

Son Excellence, au nom du gouvernement français, fit ensuite la présentation officielle d'un volume à M. Denis Nadeau, représentant de la Division Seine. En acceptant ce volume, M. Nadeau remercia en ces termes: "Je vous remercie, M. l'Ambassadeur, du beau geste de la France envers les Canadiens français de l'Ouest en dotant nos bibliothèques d'un si grand nombre de volumes. Je conserve le ferme espoir que la lecture de ces livres contribuera à enrichir notre culture française. Je veux aussi exprimer notre fierté de vous avoir parmi nous aujourd'hui et je vous assure, Excellence, que cette visite sera un stimulant qui nous aidera à conserver la culture française qui nous a été léguée par nos ancêtres. En terminant je remercie l'A.E.C.-F.M. d'avoir honoré notre paroisse de leur présence en ce jour mémorable."

M. Vielfaure profita de l'occasion pour présenter M. le Consul de France et Mme Philippe Bourdon, M. Maurice Gauthier, président de l'A.E.C.-F.M. et Mme Gauthier, anciens de La Broquerie, ainsi que M. Jacques Molicard, secrétaire de l'A.E.C.F.M., et Mme Molicard. Il remercia ensuite les distingués visiteurs, puis on continua à jaser encore quelques instants et c'était déjà l'heure du départ.

Son Excellence M. l'Ambassadeur et Mme Leduc sont repartis enchantés. Ils ont aimé l'atmosphère qui régnait parmi les gens de La Broquerie; le chant liturgique à la messe les a touchés profondément. En un mot, ce fut une journée mémorable pour tous et chacun.

* * *

Petits chanteurs

Depuis quelques semaines les petits chanteurs sont débordants d'activité. Ils ont découvert paraitrait-il une façon très séduisante d'occuper leurs moments de loisir. On dit même qu'ils sont à préparer une "épatante" surprise. C'est ce que l'avenir nous dévoilera.

En attendant, ils sont confiants de rencontrer le plus chaleureux accueil des braves gens qui auront la bonne fortune de recevoir leur visite. Ils ne sont pas gourmands. Un modeste .05c ouvre la porte du trésor, tandis qu'un minime .50c multiplie par 15 les chances de succès. Personne ne voudra manquer cette aubaine.

Si parfois vous aviez le malheur d'être absent au moment de leur visite chez vous, il suffira pour apaiser vos regrets, de vous adresser à l'une ou l'autre des gentilles candidates dont voici les noms: Mlle Jacinthe Normandeau, Mlle Claudette Balcaen, Mlle Yvonne Taillefer.

En surveillant fidèlement la chronique locale vous finirez par découvrir la clef du mystère qui en ce moment soulève l'enthousiasme des petits chanteurs.

Merci de votre généreuse collaboration passée, présente et future.

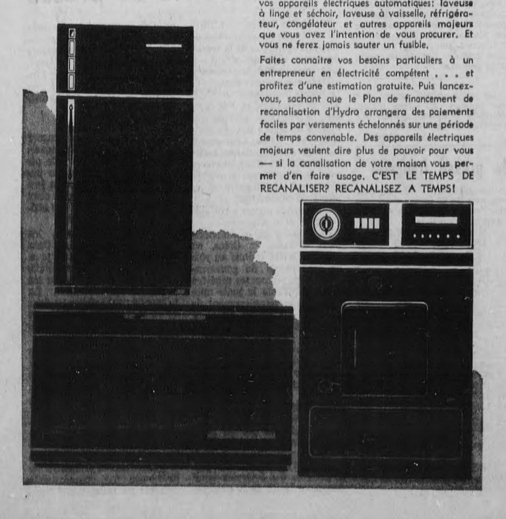
Malades

Heureuse convalescence à la maison à MM. Elas Gauthier et Joseph Beaupré, ainsi qu'à Mme Edouard Henrie.

Prompt rétablissement à M. Pierre Laurencelle, patient à l'hôpital général St-Boniface, ainsi qu'à Mme Nestor Gagnon et à son petit-fils, André Lambert, tous deux patients à l'hôpital de Ste-Anne.

Avis à nos correspondants et lecteurs.

Toute correspondance relative aux chroniques, articles et nouvelles doit être adressée à **La Rédaction**, La Liberté et le Patriote, 619, avenue McDermot, Winnipeg, 2 Man. (**Tél.: 775-8443**)





M. Denis Nadeau, commissaire d'école de La Broquerie, reçoit de M. François Leduc le don de livres fait par le Gouvernement français aux écoliers de l'endroit. (Photo Perrin du Manitoba)



S. Exc. l'Ambassadeur de France, M. François Leduc, remet à Soeur Tétreault, principale de l'Institut secondaire de Lorette, des livres symbolisant le don que la France vient de faire à la bibliothèque scolaire. (Photo Perrin du Manitoba)

Ste-Agathe

Dames Auxiliaires

Les Dames Auxiliaires de l'unité 86 des anciens combattants de Ste-Agathe ont tenu leur assemblée annuelle le mercredi soir 10 janvier.

Le nouvel exécutif se compose maintenant comme suit: présidente, Mme Ivy Weir, réélue; première vice-présidente, Mme Edmond Joyal; deuxième, Mme Auguste Gauthier; secrétaire, Mme Jack Stott; trésorière, Mme Richard Dorge; présidente du comité des relations sociales, Mme Albert Girouard; du comité des malades, Mme Norman Garrett.

Dunrea

Réunion

La première réunion de l'an nouveau pour les dames de la Ligue des Femmes Catholiques de cette localité eut lieu à la demeure de Mme Félix Fitzpatrick le mardi soir 9 janvier, malgré l'inclémence de la température. Tout se passa comme d'habitude, lecture des minutes de la dernière assemblée par la présidente, Mme A. Lavoie, compte rendu des dernières activités des membres, etc., etc.

On sait que les dames s'étaient cotisées pour offrir une certaine somme d'argent dont le but était de venir en aide aux enfants indiens hospitalisés au Sanatorium de Ninette. Une lettre de remerciements fut adressée à la Ligue de la part des autorités, avec un compte rendu de l'emploi de ce don généreux qui fut d'un grand secours pour les jeunes déshérités.

M. l'abbé P. Morand, curé, toujours si intéressé à toutes les activités paroissiales, surtout en ce qui concerne le côté spirituel, développa deux questions importantes: Quelle part prenez-vous dans les affaires de l'Eglise, comme laïques? Quelles réflexions vous inspire le sacrement de confirmation? Ces deux sujets furent étudiés et commentés de part et d'autre avec conseils précieux par le pasteur dévoué qui donna ensuite sa bénédiction aux dames présentes.

Après l'acte de consécration de la Ligue, l'aimable hôtesse, Mme Fitzpatrick, servit un délicieux goûter et une tasse de café.

Va-et-vient

Plusieurs visiteurs sont venus chez des parents et amis pour participer aux joyeuses agapes du Jour de l'An: MM. et Mmes Edmond, Alphonse et Henri Beaupré ont joui de la présence de soeurs et beaux-frères venus de St-Boniface, Winnipeg, St-Léon et St-Lazare; M. l'abbé R. Lavoie, de Laurier, vint dans la famille de M. A. Lavoie, et M. l'abbé D. J. Desjardins, de McCreary, venait aussi par la même occasion chez des amis de cette localité où on y comptait aussi M. et Mme Lionel Aquin et leurs fils, Jean et Henri, de St-Charles, Mme Ernest Rochon, de La Salle, venue avec eux, M. et Mme Jack Hyrich et leur jeune fille, de Belmont.

M. et Mme Nap. Boulet et leurs enfants, ainsi que M. et Mme Joseph Boulet, allèrent célébrer le Jour de l'An parmi leurs nombreux parents à St-Boniface.

M. et Mme Guy Paradis et deux de leurs enfants se rendirent à St-Boniface pour quelques jours.

Maintenant que les grandes réjouissances sont choses du passé dont tous conserveront un heureux souvenir, formons, au début de cette année nouvelle, des résolutions sérieuses qui influeront profondément sur les mois à venir, sachant apporter dans les activités, quelles qu'elles soient, un peu de sérieux et d'idéal chrétien.

Aubigny

Hockey

Félicitations aux joueurs et aux fervents du Club de hockey (les "Aces") d'Aubigny pour leur bon esprit sportif.

Le 9 janvier, à l'arène de Morris, une joute d'exhibition avait lieu contre New Bothwell et se termina au compte de 2 à 2.

A l'arène de St-Jean-Baptiste, le 11 janvier, eut lieu la deuxième joute de la Ligue de la Rivière Rouge, à laquelle les "Aces" appartiennent, contre Arnaud. Les résultats furent de 3 à 2 pour Arnaud.

Le 13 janvier, encore à l'arène de Morris, il y eut partie égale entre les "All Stars" et la Ligue de la Rivière Rouge (4-4).

A l'arène de Lorette, le 11 janvier, eut lieu une partie d'exhibition entre Lorette et Aubigny. Le pointage fut de 9 à 3 pour Aubigny.

Çà et là

Mlle Rolande Ritchot, qui est en deuxième année du cours des Arts à l'université, est retournée à ses études après s'être dévouée comme aide garde-malade à l'hôpital de Morris durant ses vacances de Noël.

Au cours de l'après-midi du 13 janvier, les élèves des 6e, 7e et 8e années de l'école élémentaire du village, accompagnés de Mme M. Dumesnil, se rendaient par autobus au théâtre de St-Pierre où ils jouirent énormément du film "The Sound of Music".

Mme Walker, de Saskatchewan, est en visite chez sa fille, Mme Benoit Saurette.

Les membres de la famille Alfred Landry recevaient récemment la visite de leur grand-mère, Mme Waters. Celle-ci fut victime d'une fracture à la suite d'une chute et dut être transportée à l'hôpital en ambulance.

Ce qui ne trompe pas, c'est d'attendre beaucoup de peines et de traverses; ce qui trompe encore moins, c'est de les recevoir de la main de Celui qui nous les envoie.

Mgr d'Hulst

N.-D.-de-Lourdes

Filles d'Isabelle

Le 9 décembre dernier, les Filles d'Isabelle de Notre-Dame-de-Lourdes, accompagnées de leur époux, se réunissaient à la salle paroissiale pour une réception de Noël. Un arbre de Noël, tout décoré, siégeait au bas de la scène. Le Père Noël arriva au son de clochette pour distribuer les cadeaux. Il y en eut même pour les hommes. La soirée se passa dans la gaieté. Il y eut jeux, musique, danses, etc. "Est-ce que M. Un-Tel a retrouvé le soulier de Madame X???"

Un succulent goûter à la dinde termina la soirée.

Le comité social mérite certainement des félicitations car la soirée fut des mieux réussies.

L'après-midi du 13 décembre, les Filles d'Isabelle se rendaient au Foyer Notre-Dame pour une visite à leurs chers protégés. On se visitait d'une chambre à l'autre comme dans une grande famille, on jasait ici et là. Puis on prit ensemble le goûter. Nous espérons que nos chers anciens auront joui de cet après-midi autant que nous.

Le 10 janvier eut lieu, au Foyer, un bingo organisé par les Filles d'Isabelle. Un bingo a lieu tous les quinze jours et les résidents du Foyer semblent beaucoup en jouir.

Transcona

Réunion de la L.F.C.

A la dernière réunion mensuelle de la Ligue des Femmes Catholiques, section française, Mlle E. Wankling, diététicienne diplômée, donna l'historique du "Pain Quotidien", depuis ses humbles débuts à nos temps modernes, avec toutes ses confections variées. Le tout était agrémenté de diapositives aux couleurs vivantes.

Elle appuya fortement sur le besoin de s'alimenter avec intelligence afin d'éviter les maladies du coeur et autres. Ses sages conseils sur la nourriture nécessaire aux enfants et ses bonnes idées sur la préparation des repas furent appréciés des quinze dames présentes, venues malgré les intempéries. Mlle A. Carrière présenta et remercia la conférencière.

A cette même réunion, Mme U. Lamoureux, du comité spirituel, rappela le dimanche de communion et invita les dames à se servir de la boite aux questions. Les visites aux malades et aux nouveau-nés se continuent en dépit de l'hiver. Mme P. E. Bisson, directrice locale pour la revision des Statuts de la L.F.C., annonça une réunion pour le 18 janvier.

Mme A. Comeault, présidente, l'aumônier, M. l'abbé St-Laurent, et quelques membres se sont rendus, sur invitation, à la salle des Sts-Martyrs-Canadiens, pour profiter d'un panel sur "Les Unes les Autres", thème du dernier congrès de la L.F.C.

On décida de continuer les parties de "whist". Une deuxième série de 4 parties, dont une chaque 2e dimanche du mois, débutera le dimanche 4 février, à 8 h., dans la salle paroissiale, 609, rue Leola. Tous sont bienvenus. Mme A. Bédard en est l'organisatrice.

Le shower annuel de l'église aura lieu le dimanche 28 janvier, à 8 h., en la salle paroissiale. Il y aura programme récréatif, prix d'entrée, et un goûter sera servi. Mlle A. Fillion et son groupe promettent une belle soirée.

"Votre Rapport Madame"

La prochaine réunion de la L.F.C. de Transcona aura lieu le mercredi 14 février, en la salle paroissiale, à 8 h. Il y aura au programme un panel intitulé "Votre Rapport Madame". Une représentante du journal "La Liberté" sera présente pour répondre aux questions, ainsi que Mme Rose Therrien, de Lorette, présidente du comité de presse et publicité au plan diocésain. La Ligue de l'Assomption lance une invitation aux intéressés des autres sections paroissiales à assister à ce panel.

A l'occasion de la St-Valentin, un goûter spécial sera servi. Mlle Hélène Blais, du comité de presse, est en charge de l'organisation.



Décès

Saskatchewan

PRINCE-ALBERT —

Mme R. H. Boucher

Mme Rosalie-Hedwidge Boucher, épouse du sénateur W. A. Boucher, de Prince-Albert, est décédée à l'hôpital Ste-Famille le vendredi 5 janvier, à l'âge de 78 ans. Des prières, dirigées par Mgr J.-A. Boucher, beau-frère de la défunte, et Mgr M. Leblanc, chancelier, furent récitées le dimanche soir au salon funéraire de Prince-Albert.

La messe de Requiem fut chantée le 8 janvier par Mgr Boucher, assisté de MM. les abbés G. Doucette et G. Blondeau, en l'église du Sacré-Coeur. Son Exc. Mgr Laurent Morin chanta l'absoute. La chorale de la paroisse, sous la direction de M. Henri Paulhus, fit les frais du chant. Mme Simonne Ward touchait l'orgue. L'enterrement suivit dans le lot familial du cimetière St-Louis.

La défunte laisse dans le deuil, outre son époux, un fils, Georges, de Calgary; une fille, Mme I. Redl (Laurine), de Prince-Albert; trois petits-enfants et une soeur, Mme Stella Fox, d'Angleterre. Une fille, Marion, et un fils, Lionel, la précédèrent dans la tombe en 1949 et 1923 respectivement.

Mme Boucher, originaire de Batoche, Sask., vécut à Hoey, Sask., jusqu'en 1953, alors qu'elle et son mari se retirèrent à Prince-Albert. Bien que Mme Boucher était aveugle depuis 20 ans, elle s'intéressait toujours aux oeuvres paroissiales et était membre de la Ligue des Femmes Catholiques et de la Canne Blanche de Prince-Albert.

LEOVILLE —

Mme J. Ploquin

Le 22 décembre avaient lieu, en l'église Ste-Thérèse, les funérailles de Mme Julien Ploquin, née Rosana Arcand. Mme Ploquin est décédée à l'hôpital de Saskatoon à la suite d'une longue et pénible maladie, à l'âge de 43 ans. Elle laisse dans le deuil, en plus de son mari, deux soeurs et une nombreuse parenté. Les porteurs étaient MM. Roger Denis, Philippe Bruneau, Mervin Lokhen, Jules Bruneau, Victor Lavallée et Mike Stankowski.

FERLAND —

M. E. Couture

M. Edouard Couture, frère de MM. Ludger et Georges Couture, de Ponteix et Detroit respectivement, est décédé le mercredi 3 janvier à l'hôpital général de Regina, à l'âge de 74 ans. Les funérailles eurent lieu à Ponteix le samedi 6 janvier. MM. et Mmes Gilles et Charles Boisvert y ont assisté.

WILLOW-BUNCH —

Mme A. Lespérance

Mme Alexis Lespérance (Marie-Laure Lavallée) est décédée à l'hôpital de Saskatoon le 31 décembre, à l'âge de 52 ans.

Le service fut chanté à 2 h. 30 p.m., le 4 janvier, par M. l'abbé Lucien Rodrigue, curé de St-Victor. M. Ross, d'Assiniboia, était en charge des arrangements.

La dépouille mortelle fut exposée à la salle de la Légion la veille des funérailles. Un goûter fut servi au même endroit après le service.

Les porteurs étaient MM. Roger, Florent et Jean Forest, Léo et Paul Lespérance et Albert Lavallée, tous neveux de la défunte. Six dames de Ste-Anne, Mmes Marie Duperreault, Lucien Couture, Euclide Bruneau, Rosario Martin, Orphis Champigny et Jos. Bourgeois, suivaient le cortège funèbre.

La défunte laisse dans le deuil, outre son mari, cinq fils, Gilles, Léon, Laurent, Gérard et Marcel; une demi-soeur, Mme D. Bruneau (Irène Lavallée), de Toronto, Ont.; trois soeurs, Mmes Médéric Forest (Alice), et Viateur Forest (Rose-Eva), de Willow-Bunch, et Roger Cayer (Marie-Jeanne), d'Assiniboia; six frères, Gérard, Arsène, Joseph, Roma, Camille et Marcel.

M. J.-C. Boulianne

M. Jean-Charles Boulianne, frère de Mlle Maura Boulianne, de Willow-Bunch, est décédé à Edmonton au mois de décembre 1967, à l'âge de 72 ans.

M. H. Mondor

M. Hermas Mondor, frère de Mme Joseph Bruneau, de Willow-Bunch, est décédé le 10 janvier à St-Damien-Brandon, Qué., à l'âge de 63 ans.

RADVILLE —

M. C.-E. Bourassa

Le 27 décembre 1967, M. Clément-E. Bourassa rendait son âme à Dieu à sa demeure. Des prières furent récitées au salon mortuaire Ferguson, le 29 décembre. La messe de Requiem fut chantée par M. l'abbé N. Marcotte en l'église Ste-Famille. Les porteurs étaient MM. Gérald, Vincent et Dale Bouchard, Henri et Gilbert Bourassa et Maurice Jalbert.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, Amélia, cinq fils, Wilfrid, de High Level, Anatole, de Radville, Alfred et Ernest, de Calgary, et Arthur, de Vancouver; six filles, Mmes Albert Durand (Eva), Jean Housey (Cécile), Kelvin Pack (Irène), Neil Trottier (Madeleine) et Jean Bert (Marie), toutes de Calgary, et James O Dell (Geneviève), de White Horse; 26 petits-fils et un arrière-petit-fils; quatre frères, Charles, Antonio, Lindorf et Ernest; deux soeurs, Mmes Flora Bouchard et Alma Fillion, de Radville. Ses parents, un frère, deux soeurs, un fils, Adélard, et une fille, Claire, le précédèrent dans la tombe.

Colombie-Britannique

VANCOUVER —

M. A. Parent

M. Arthur Parent est décédé le 6 décembre 1967 à l'hôpital Mont St-Joseph de Vancouver. La dépouille mortelle fut exposée au salon funéraire Kearney où des prières furent récitées. Le service funèbre fut chanté en l'église St-Sacrement. Les porteurs étaient MM. Paul, Roger, Maurice et Aurèle Parent, Aimé Bouffard et Denis Jolicoeur. L'inhumation eut lieu au cimetière Ocean View.

Le défunt laisse dans le deuil dix enfants, Stanislas, de Maillardville, Zéphirin, de Mission, Zénon et Albert, de San Diego, Cal., Laurent, de Vancouver, Alice (Mme A. Tremblay), de Long Beach, Cal., Noëlla (Mme U. Bouffard), de Gravelbourg, Sask., Edouardina, de Vancouver, Jeanne (Mme E. Wyman), de Downey, Cal., et Anna (Mme L. Gayet), de Santa Rosa, Cal.; 28 petits-enfants et 29 arrière-petits-enfants.

M. Parent naquit à St-Paul, comté de Joliette, Qué., le 2 janvier 1877. Il arriva à Ste-Geneviève, Man., avec sa famille, alors qu'il était encore en bas âge et déménagea en Colombie-Britannique en 1931.

Mariage

Saskatchewan

LEOVILLE —

Henri-Primeau

Le 29 décembre, dans l'église de Spiritwood, M. René Henri épousait Mlle Gladys Primeau, anciennement de Mildred. Les garçons d'honneur étaient MM. Albert Henri et Francon, frère et cousin du marié. Ils étaient accompagnés de Mlles Denise Henri et Primeau, soeurs des mariés.

Mlle Cécile Henri, de Prince-Albert, et ses soeurs et frère, Denise, Lisette et Albert, faisaient les frais du chant et de la musique.

Les parents des mariés fêtaient ce jour-là leur vingt-cinquième anniversaire de mariage. De nombreux parents et amis se réunirent dans la salle du village de Léoville pour célébrer cette triple fête. Les parents, aussi bien que les mariés, reçurent de précieux cadeaux.

Radville

Remerciements

La famille Bourassa remercie sincèrement tous les parents et amis qui lui ont témoigné de la sympathie d'une manière ou d'une autre à l'occasion du décès de M. Clément Bourassa.

L'aide du Canada à l'UNICEF

M. Paul Ignatieff, directeur exécutif du comité canadien de l'UNICEF, a déclaré récemment que le Canada est le plus important contributeur du monde, par habitant, au Fonds d'urgence des Nations Unies pour l'enfance.

En 1966, a-t-il dit, les contributions des particuliers au Canada se sont élevées à $1,022,000 et l'aide du gouvernement à un million de dollars. Le gouvernement canadien vient au cinquième ou au sixième rang dans le monde en ce qui concerne les contributions gouvernementales.

Naissances

Saskatchewan

JACKFISH LAKE —

A M. et Mme Aimé Arcand est née une fille qui fut baptisee le 1er janvier par le R. P. A. Mercure, O.M.I., sous les noms de Michelle-Marie. M. et Mme Maurice Bru furent les parrain et marraine.

Manitoba

LA BROQUERIE —

Le 14 janvier: Suzan Jean Mary, fille d'Aimé Boivin et de Margaret Burns, de Giroux, née le 31 décembre 1967. Parrain et marraine, M. et Mme Archibald MacDonald, oncle et tante de l'enfant.

Le 14 janvier: Gisèle-Gracia-Lucienne, fille d'Armand Bédard et de Gracia Bolly, née le 6 janvier 1968. Parrain et marraine, M. et Mme Emile Bolly, de Trail, C.-B., grands-parents de l'enfant.

STE-AMELIE —

Le 14 janvier: Lorie Anne, fille de Fred Debeucklaere et de Marlene Zastre, née le 5 janvier à l'hôpital de McCreary. Parrain et marraine, Ronnie Debeucklaere et Carol Zastre, remplacés par Ronald et Linda Vandenbosch.

La réforme des structures des coopératives est urgente

"Le besoin de réformes dans la structure des organisations coopératives des pays industrialisés occidentaux devient de plus en plus urgent". Ainsi s'exprime M. Andreas Korp, du mouvement coopératif autrichien, que cite la Revue de la Coopération Internationale, organe de l'Alliance Coopérative Internationale. L'article de la revue porte sur les réformes à faire dans les coopé ratives de consommation.

La nécessité de ces réformes, selon M. Korp, provient de la rapidité des transformations économiques et sociales, mais aussi du fait que les commerçants se sont rassemblés dans des organisations volontaires et que les grands magasins ont réalisé des progrès considérables.

"La lutte, ajoute M. Korp, pour se tailler une part du marché se joue de plus en plus entre de puissants blocs commerciaux, avec lesquels le mouvement coopératif n'a guère d'espoir de pouvoir soutenir la concurrence avec des chances égales à moins qu'il ne lance toutes ses cartes dans le jeu".

"Même avec tous ses mérites d'ordre éthique, le système coopératif doit constamment se défendre avec des armes qui ont pour nom efficacité économique."

"Le caractère dynamique de l'économie signifie que le temps est court. Les réformes de structures exigent non seulement un énorme investissement d'intelligence et d'initiatives mais aussi de capitaux. Vouloir attendre que les gens soient forcés d'écouter la voix de la raison par la simple force des choses équivaut à condamner faute de fonds les plus brillantes idées à l'échec. La réforme des structures aura beaucoup plus de chances d'aboutir avec succès lorsque l'expansion aura pris une nouvelle direction."

L'unité coopérative

Selon M. Korp, les réformes de structures des coopératives ne sont possibles que si les adhérents des coopératives nationales ou locales sont groupés dans un organe qui jouisse d'une véritable unité d'action. A l'égard de l'unité d'action, il examine deux méthodes: le fédéralisme et l'intégration.

Le fédéralisme, déclare-t-il, "repose sur deux principes majeurs: 1) celui qui veut que le droit à disposer de soi-même, l'autonomie et la responsabilité entière dont jouit la coopérative primaire constituent la pierre angulaire du système coopératif, et 2) celui réclamant que la délégation de pouvoirs à une organisation fédérale de niveau supérieur ne s'effectue que lorsqu'elle est dans l'intérêt de la coopérative primaire."

"De cette façon, la souveraineté des coopératives individuelles reste en principe intacte et elles n'ont subi en fait qu'une simple petite incursion sur leur territoire, actionnée par certaines obligations fédérales qui ne découlent pas d'une authentique sanction mais dont l'accomplissement repose sur la loyauté des coopératives."

L'intégration est définie par M. Korp comme étant "le processus par lequel les coopératives primaires, soit entièrement soit partiellement mais en tout état de cause absolument et irrévocablement, renoncent à leurs droits souverains en faveur des organisations supérieures, au niveau régional ou national . . . L'exécution des fonctions intégrées (demeure) reliée à la planification (coopérative) nationale ou régionale subordonnée à un programme commun."

Concentration

L'article de la revue se continue en disant que l'on constate une tendance manifeste à la concentration dans la structure des mouvements coopératifs; il s'agit là d'une orientation délibérément orchestrée depuis le centre. Les petites coopératives à magasin unique disparaissent, le nombre total des sociétés coopératives décline mais les sociétés s'agrandissent. Cette tendance est évidente du moins en Europe.

En Europe, cette concentration se poursuit non seulement au niveau des sociétés coopératives, mais à celui aussi du réseau des magasins. Les magasins diminuent en nombre, mais un nouveau type de magasins (du type des supermarchés) apparaît en nombre plus restreint.

Centralisation

En Europe, on assiste à l'apparition d'une autre tendance: la centralisation des fonctions des coopératives de consommation. On y voit des achats centralisés, une politique centralisée, des assortiments (des entrepôts régionaux), la promotion centralisée des ventes, une comptabilité centralisée, la centralisation de la recherche et de l'information, la centralisation des services du personnel, la centralisation des services d'entraide professionnel, la planification centralisée des investissements coopératifs.

Administration démocratique

A la fin de l'article, la Revue de la Coopération Internationale écrit que le "progrès en direction de la concentration et de l'intégration dans la coopération est accompagnée d'une inquiétude grandissante envers la participation et le contrôle des sociétaires."

M. Korp, que cite la Revue, déclare: ". . . la réforme des structures n'est justifiée que lorsqu'elle conduit à un accroissement d'efficacité du rendement qui soutiendra les aptitudes des coopératives à remplir leur mission consistant à se mettre au service de leurs sociétaires. Tout le problème tourne autour de la réalisation d'une synthèse qui permettrait d'obtenir les avantages indéniables d'un type d'organisation coordonnée contrôlée au centre, sans sacrifier les valeurs éthiques de la démocratie coopérative . . ."

La restructuration des coopératives ne peut être engendrée que par la force de la persuasion et les efforts conjugués des dignes champions de la démocratie coopérative. Aussi la tâche éducative est-elle une nécessité stratégique.

Commentaires piquants sur la Confédération

Il y a cent ans, tout ne fut pas feux d'artifice et acclamations quand on annonça la naissance de la Confédération canadienne. A preuve ces commentaires de journaux que la Presse Canadienne a glanés dans la série de 11 journaux historiques réunis par la Commission fédérale du centenaire.

L'éditorialiste d'un journal parisien d'il y a un siècle voyait le Canada comme "une nation artificielle" qui aurait dû logiquement devenir partie des Etats-Unis.

Le Times, de Londres, marquait son doute sur la notion de confédération d'un pays d'un océan à l'autre.

A New York, cependant, The Tablet considérait le nouveau pays comme "un enfant promis à un grand avenir", et ajoutait:

"Une étoile s'est levée dans le ciel du Nord: qui peut calculer ce que sera sa magnitude future?"

L'Exposition universelle de 1867, étrangement annoncée comme "Expo", se tenait à Paris, et le journal La Liberté jetait sur l'unité canadienne un regard acéré. La Confédération, écrivait-on, est une machination des Anglais, opposés à "l'extension légitime, naturelle et normale des Etats-Unis..."

"Pendant des années, alléguait La Liberté, l'Angleterre a sué le sang et l'or pour unir en un seul colis hostile à la démocratie yankee les Français du Québec, les Anglais de Toronto, les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et les trappeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Unité à tout prix

"Ils uniront, si possible, les descendants des émigrés normands, ceux des royalistes anglais et même ce qui reste des Hurons et des Iroquois.

"Ils ont poussé la sollicitude envers le peuple jusqu'à ce comble ivre qu'est la création d'une capitale appelée Ottawa, d'après le nom d'une tribu obscure oubliée par l'histoire."

Le Canada unit d'abord l'Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, mais le but visé était une nation s'étendant sans interruption jusqu'au Pacifique.

"La foi politique se dépasse dans une conception aussi étendue et aussi vague, écrivit le Times de Londres en considérant la faible population de moins de quatre millions de Canadiens.

"Cela suppose une nationalité capable de commander aux deux océans qu'elle touche et d'élever une frontière légale et morale s'étendant sur près de 3,000 milles entre elle-même et les Etats les plus puissants et les plus agressifs du Nouveau monde.

"Nous n'entrevoyons pas l'organisme, la circulation et la forme musculaire qui puissent donner un pouvoir convenable à des membres aussi épars."

Un avis de décès

Pourtant, rien de ce qu'on écrivait à Paris ou Londres ne pouvait égaler les réactions au Canada même.

A Halifax, le Morning Chronicle publiait en cadre noir un avis de décès ainsi libellé:

"On pleure la perte ...

"Décédée, la nuit dernière, à minuit: la digne et libre province de Nouvelle-Ecosse. Décédés les descendants de vieille souche anglaise ..."

Tant au Québec qu'en Ontario, on avait les plus noires prédictions sur qui contrôlerait le futur Parlement. Au Québec, le groupe minoritaire y voyait sa fin prochaine.

"Les Centralistes n'auraient pas scrupule à vouer les Anglo-saxons du Bas-Canada (Québec) à n'importe quel sort, et les céderaient sans doute aux cannibales des îles Fidji ou au roi du Dahomey, s'ils arrivent ainsi à assurer l'adhésion de la majorité canadienne-française et gouverner tout le pays", se désespérait le Quebec Mercury.

Le journal considérait les articles de la Confédération comme "de tranquilles propositions en vue de l'extinction de la race anglo-saxonne à l'est de l'Outaouais".

Le Pays, de Montréal, affirmait froidement que la Confédération avait été réalisée "sans aucune consultation populaire".

Les sénateurs d'Ottawa et les conseillers législatifs du Québec, poursuivait le journal, n'auraient pas à rendre compte au peuple, puisqu'ils étaient nommés et non pas élus.

Le Pays faisait aussi remarquer que les débuts de Lord Monck comme gouverneur général avaient été "stimulés" par un titre de chevalier et que son salaire de $50,000 était le double de celui du président des Etats-Unis.

Le Canada, disait-on, serait lancé avec 13 ministres fédéraux — le Cabinet en compte maintenant 27 — au regard des cinq dirigeant les Etats-Unis.

Du patronage

Le Pays voyait en la Confédération "un système ruineux" de représentants non élus, les élus étant achetés par des titres britanniques et force patronage.

Ces éditions du Centenaire rapportent aussi une bonne dose d'enthousiasme cordial et d'optimisme.

Une lettre au directeur du Globe de Toronto suggérait "Borella", nom "convenable, élégant et de consonance heureuse" pour ce pays neuf.

Le mot, selon le lecteur enthousiaste, signifiait nordique et s'accorderait agréablement avec Australie, qui signifie méridional.

La Commission d'enquête sur le statut de la femme se prépare activement

Mme John Bird, mieux connue sous son nom de plume d'Anne Francis, a donné, le 10 janvier courant, une conférence de presse aux journalistes de langue française de Montréal, où elle exposa les préparatifs en cours à la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme.

En effet, il y a 11 mois, le premier ministre L. B. Pearson choisissait Mme J. Bird pour présider cette commission qui doit étudier tous les problèmes concernant la femme canadienne.

La courriériste du quotidien **La Presse**, Thérèse Vaillancourt, nous résume les propos de Mme J. Bird.

Au cours de la conférence, Mme Bird a avoué simplement que depuis sa nomination elle avait l'impression d'être retournée à l'école. Elle a ajouté que les autres Commissaires (il en reste six depuis la démission de M. Donald Gordon) pourraient en dire autant. "Nous avons lu et compilé des mémoires, des rapports, des statistiques. Des livres aussi. Mlle Jeanne Lapointe, commissaire, a pour sa part, étudié et annoté 35 volumes de sociologie durant l'été".

Le travail de prospection commencera quand les différentes Commissions seront bien renseignées sur toutes les recherches effectuées dans le monde sur les problèmes de la femme.

Aucun questionnaire ne sera remis à l'assistance au cours des audiences publiques. Le rôle de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme, a précisé Mme Bird, n'est pas de suggérer mais plutôt de recueillir des idées.

Les membres de la Commission d'enquête ne voyageront pas d'une province à l'autre pour étudier sur place certains problèmes. Budget trop restreint. Mais des équipes de spécialistes et d'étudiants — ces derniers durant l'été — soumettront des rapports. Mme Bird désire une participation très active de la part des jeunes. Filles et garçons.

A eux de répondre à une foule de questions qui les touchent de près. Par exemple: Quelle image les jeunes filles se font-elles de leur vie d'adulte? — Quels types d'épouses les jeunes gens désirent-ils? — Serait-il opportun de diffuser à titre de service public, les cours de préparation au mariage donnés actuellement par les églises ou autres organismes privés? — La femme a-t-elle un rôle spécifique à jouer en politique? — La femme utilise-t-elle ses droits? — Comment les hommes de 30, 40, 50 ans voient-ils la contribution des femmes à notre société? — Les femmes mariées ont-elles plus de responsabilités à l'endroit de leur famille que leur époux?

Les questions de Bien-être social et de parité de salaire pour la travailleuse apparaissent comme des problèmes majeurs à Mme Bird. Elle dira: Beaucoup de femmes mariées se voient dans l'obligation de travailler; 70 pour cent d'entre elles, mères d'enfants en bas âge, ont des maris qui ne gagnent pas $3,000 par année. Le Canada doit intervenir pour leur venir en aide. Garderies? Travail à mi-temps? La solution reste à trouver.

Mme John Bird, journaliste de carrière, a fait le tour du monde. Ou presque. En 1964, elle se rendait au Danemark pour étudier l'habitat réservé aux personnes âgées. "A cette époque, dit-elle, on institua dans ce pays une Commission pour étudier le statut de la femme. Les résultats ne sont pas encore connus".

Par contre, la Commission Kennedy, aux Etats-Unis, a réussi à changer 152 lois se rapportant au statut de la femme.

Quelques opinions de Mme Bird:

— Les femmes devraient recevoir une solide éducation puisqu'elles élèvent les enfants;

— ce n'est pas tout de changer les lois; il faut en surveiller les applications;

— une simple lettre, rapportant des faits exacts, vaut tous les mémoires du monde;

— nous ne voulons surtout pas traumatiser la femme qui reste à la maison en parlant de celles qui font carrière.

Mme Bird voudrait bien que chacun sache qu'à la Commission, personne ne lutte contre les hommes.

M. Jacques Henripin est actuellement le seul homme à siéger à la Commission.

Le prochain premier ministre devra nommer un remplaçant à M. Donald Gordon.

OXFAM: $300,000,000 en 6 mois pour les pays de la faim

Grâce aux "Marathons des Millions" et à divers autres moyens d'intéresser le public canadien à la lutte contre la faim dans le monde, le mouvement OXFAM (Expression formée des mots "Oxford" et "famine") (Canada) a réussi, durant les six derniers mois, à recueillir plus de $300,000,000 qui ont été consacrés à secourir les populations de régions où, à la suite de sécheresses ou pour d'autres raisons, la famine a atteint la cote d'alerte.

Le président du bureau de direction d'OXFAM, M. Peter Harvey, a révélé récemment à Toronto que le mouvement avait recueilli $152,957,000 durant les 12 mois qui se sont terminés le 30 avril 1967. Le public canadien — et notamment la jeunesse étudiante — a répondu à l'appel en faveur des "peuples de la faim" avec une telle générosité croissante qu'un fonds deux fois plus considérable, de plus de $300,000,000, a pu être constitué durant les six derniers mois.

A Montréal, une "Marche contre la Faim" a été organisée pour le 18 novembre. Dans la métropole canadienne, il ne s'agit encore que d'une expérience-pilote mobilisant un bon millier de jeunes volontaires mais bénéficiant déjà de nombreuses et importantes sympathies.

A la réunion du conseil de direction d'OXFAM (Canada) à Toronto, des élections ont porté Mlle Muriel Jacobson au poste de vice-présidente, M. C. D. F. Healy, à celui de trésorier, et M. D. C. Hayes, à celui de secrétaire. Vingt-huit perseil de direction. Le mouvement compte quelque 20 comités bénévoles à travers le Canada.

Pour les mêmes raisons qui orientent vers l'Asie du Sud-Est et toute particulièrement vers l'Inde une grande partie de l'aide alimentaire offerte au tiers monde par le Canada, c'est aussi pour des provinces indiennes particulièrement éprouvées par des sécheresses que les secours d'OXFAM (Canada) ont dû souvent être employés.

Comme le Bureau canadien de l'Aide extérieure, le mouvement OXFAM est conscient du caractère palliatif de l'aide alimentaire, tout nécessaire qu'est celle-ci, et se préoccupe des moyens d'aider "les pays de la faim" à augmenter leur propre production agricole. C'est ainsi que le don le plus important fait par OXFAM, $60,000, est allé à la Société de développement économique de Malwa, dans l'Etat indien d'Indore, pour lui procurer une grande foreuse de puits d'irrigation.

La croix, quand on ne sait pas qu'elle est rédemptrice, demeure l'odieux supplice des esclaves de la destinée.

Mgr d'Hulst

Panneaux de signalisation bilingues près de Toronto

Les panneaux de signalisation à l'intention de la circulation dans North York, en banlieue de Toronto, se feront remarquer en 1968, à cause de leur bilinguisme, sinon de leur autorité. Sans doute, l'innovation n'est pas des plus populaires.

A deux reprises on a couvert de peinture le mot français "Arrêt". On a également protesté par lettres, téléphone, télégramme. Pour le moment, le directeur de la circulation tient bon. Le maire de cette municipalité ontarienne cherche, pour sa part, à établir quels groupes ethniques s'opposent aux affiches bilingues.

Il y a cinq ans, une expérience identique avait été tentée dans une ville voisine, Scarborough, mais elle avait échoué au bout de deux jours.

Les exportations de la presse française

Au cours d'un récent débat parlementaire il a été fait état officiellement du volume des exportations de la presse française dans les diverses régions du monde. Voici les résultats obtenus par cette branche en 1965 et 1966 exprimés en tonnes:

Pays	Quotidiens 1965	Quotidiens 1966	Périodiques 1965	Périodiques 1966
Allemagne (République fédérale)	359	562	1.122	1.100
Italie	894	850	2.028	1.715
Belgique-Luxembourg	2.900	3,134	10.960	11.780
Pays-Bas	113	107	809	814
Espagne	706	857	2.556	2.315
Portugal	49	69	245	532
Grande-Bretagne	481	465	2.026	2.160
Suisse	2.171	1.152	1.122	6.518
Danemark	23	38	174	137
Norvège	....	....	....	97
Suède	23	52	513	381
Algérie	841	797	2.536	1.699
Maroc	576	398	1.913	1.253
Tunisie	190	237	654	506
Afrique Noire (pour les 2 rubriques)	2.151	2.276	....	....
Moyen-Orient (pour les 2 rubriques)	1.184	1.200	....	....
Etats-Unis	52	86	919	1.256
Canada	547	16	3.583	3.477
Amérique Latine (pour les 2 rubriques)	784	685	....	....
Japon	4	....	319	274
Autres pays	572	186	2.277	1.304

Expéditions totales en 1965: 50.331 tonnes—en 1966: 51.592 tonnes

La moitié de l'Europe vit sans liberté de presse

ZURICH, Suisse — L'Institut de la presse internationale rapporte que plus de la moitié des pays d'Europe vivent encore sans liberté de presse.

Dans son rapport annuel sur la liberté de presse, le directeur de l'Institut, M. Per Monsen, de Norvège, affirme que malgré de légers progrès dans ce domaine, 12 pays européens, formant une population totale de 350,000,000 d'âmes, vivent sous la direction de gouvernements qui contrôlent tous les média d'information ou qui soumettent la presse à une surveillance et à une censure.

La situation est particulièrement brûlante en Grèce, où la presse a été réduite au rôle de porte-parole du gouvernement. Les promesses répétées des autorités de la junte militaire sur le rétablissement de la liberté de presse semblent n'avoir été faites que pour tromper l'opinion publique.

En Europe de l'Est, le mouvement vers une plus grande liberté de presse se base sur un professionnalisme accru chez les journalistes, et les éditorialistes compétents combattent vigoureusement les opinions dictées par un fonctionnarisme dictatorial.

Ainsi, en Tchécoslovaquie, à la suite d'un appel lancé par le Congrès des écrivains pour demander la fin de la censure, on a vu appliquer des mesures contre les journalistes, et expulser tous les correspondants occidentaux établis au pays. De plus, le ministre de l'Information s'est emparé du journal de l'union des journalistes.

Presse occidentale

En Espagne, où la censure a pris fin en 1966, le gouvernement a modifié le code pénal en 1967, imposant des punitions plus graves, allant jusqu'à six ans de prison, à ceux qui publient des opinions officiellement malvenues.

En Grande-Bretagne, les nouveaux règlements du Code criminel interdisent aux journaux de publier plus de détails que la loi ne l'autorise sur les audiences préliminaires. La presse ne peut publier les faits bruts et le compte rendu exact des paroles qui y sont prononcées.

Quant à la loi américaine sur la liberté de presse qui vient d'entrer en vigueur, elle reconnaît le droit d'accès aux dossiers fédéraux, en vertu du "droit du public à savoir".

Cependant, la façon dont on applique l'esprit de la loi a été mise en doute par l'organisme Sigma Delta Chi, qui a accusé le gouvernement d'émettre délibérément des communiqués inexacts ou fallacieux.

Jackfish

Çà et là

Une soirée et une loterie furent organisées par M. Henri L'Heureux au profit du nouveau foyer qui fonctionne dans la paroisse. La somme de $312.75 fut réalisée. Grand merci à l'organisateur et à tous ceux qui sont venus l'encourager.

Le lundi 11 décembre, une soirée-surprise eut lieu au sous-sol de l'église en l'honneur de M. et Mme Régis Duhaime et leur famille qui laissaient la paroisse pour aller s'installer à North Battleford. Toute la paroisse était présente. Un modeste cadeau leur fut présenté par le R. P. A. Mercure, O.M.I., curé, avec ses bons souhaits et ceux de tous leurs amis. Vu qu'ils ne sont pas trop éloignés, tous espèrent qu'ils reviendront dans la paroisse de temps en temps.

Le 15 décembre, M. Nazaire Dion et sa famille déménageaient dans la résidence de M. Régis Duhaime qu'ils ont achetée.

Le 20 décembre, le concert de Noël, donné par les élèves de l'école St-Léon, eut lieu au sous-sol de l'église. Les institutrices, Mlle Elmire Sansregret et Mme L.-P. St-Amant, ainsi que les enfants, méritent des félicitations et un grand merci.

MM. Jos., Fernand et Henri L'Heureux sont allés aux funérailles de M. Henri Allain, à Hudson Bay.

MM. et Mmes Jos. L'Heureux, Fernand L'Heureux et leur fille, Lynn, Danny L'Heureux et leur fils, Laurent, Gérald L'Heureux et leur famille ont passé le jour de Noël chez M. et Mme Ernest L'Heureux, à Joussard, Alta.

Sont venus dans la paroisse pour les fêtes: M. et Mme Elvin Nelson et leur bébé, chez M. et Mme Joseph Bru; Denise Baillargeon, de Gravelbourg, et sa soeur, Emilienne, de Winnipeg, chez M. Eugène Baillargeon; MM. et Mmes Marcel Cossette, de Calgary, et Lawrence Nordstrom, de Melfort, chez M. et Mme Denis Esquirol; M. et Mme Albéric Arcand et leur famille et M. Gilbert Arcand, d'Edmonton, ainsi que Marcel et Rachelle Arcand, de Saskatoon, chez M. et Mme Damase Arcand; Jean, Georges et Paul L'Heureux, d'Edmonton, High Level et Rocky Mountain House respectivement, chez M. et Mme Henri L'Heureux; Huguette et Charles L'Heureux, de Calgary et High Level, chez M. et Mme Robert L'Heureux; Hubert et Thérèse Esquirol, de Saskatoon, chez leurs parents; Bertille, Marielle et Valère Corbeil, de Winnipeg, North Battleford et Saskatoon, chez M. et Mme Louis Corbeil; M. et Mme Aimé Baillargeon et leur bébé, de Vancouver, M. et Mme Henri Baillargeon et leur famille, de Saskatoon, chez M. et Mme Albert Baillargeon; M. et Mme Marcel Blanchette et leur bébé, Delona, et M. Martial Joyal, de Fort St. John, C.-B., et M. et Mme Bernard Blanchette, de Saskatoon, chez M. Louis Blanchette; M. et Mme Philippe Gratton, de la province de Québec, et Mme Hamel, d'Edam, chez M. et Mme Maurille Corbeil; M. et Mme Lengel, de North Battleford, chez M. Clarence Delainey; M. et Mme Bruce Andrews, chez M. Fernand L'Heureux; M. et Mme Alban St-Amant, de Paradise Hill, chez M. Albéric St-Amant.

Le 30 décembre, M. et Mme Roland Corbeil assistèrent au mariage de leur soeur et belle-soeur, Claire Corbeil, à M. Jos. Gerwing, à Saskatoon.

Les frères Joyal, de Prince-Albert, sont venus rencontrer leur père, M. M. Joyal, en visite à Jackfish Lake, et ensemble ils se sont rendus à Willow-Bunch où ils ont passé le Jour de l'An avec leur épouse et mère.

Malades

Marc Sulatisky s'est fracturé une jambe à l'école et a passé quelques jours à l'hôpital d'Edam.

Mmes Jos. L'Heureux et L.-P. St-Amant ont aussi passé quelques jours à l'hôpital d'Edam.

Mme Albert Baillargeon et Mlles Cécile St-Amant et Regina Sansregret sont hospitalisées à North Battleford.

Au secours des presbytes

MONTREAL — Les usagers de bi-lentilles (verres à "double foyer") vont maintenant disposer d'une solution plus élégante et confortable aux problèmes que pose leur presbytie. En effet, se déroulait dernièrement, dans les locaux de l'Ecole d'Optométrie de l'Université de Montréal, ce qui constituait une sorte d'avant-première d'un nouveau type de lentille, le "Varilux", verre progressif à puissance variable.

Alors que la bi-lentille traditionnelle comporte en fin de compte la simple juxtaposition de deux lentilles, avec un contraste fort marqué entre les deux, la nouvelle lentille comporte, elle, dans sa moitié supérieure, foyer pour vision à distance, puis, à compter d'une ligne médiane invisible, vers le bas, modification progressive de puissance, jusqu'au point correspondant à l'ancienne lentille aux fins de vision rapprochée et de lecture. Ainsi, fin du contraste inesthétique (y compris pour qui observe les porteurs de verres) entre lentilles, et des problèmes de l'entre-deux visions, qui tendait notamment à faire que pour les porteurs de bi-lentilles, les escaliers fussent de petits cauchemars.

Les usagers des nouveaux verres peuvent bien voir à toutes les distances, au lieu de ne voir qu'à deux distances: le presbyte, puisque c'est essentiellement de lui qu'il s'agit ici, peut voir nettement, avec aisance, tout ce qui se trouve en avant de lui, en partant de douze pouces de ses yeux, pour aller jusqu'aux objets les plus éloignés, en passant par toutes les distances intermédiaires.

Il s'agit d'un procédé français, dont la présentation à l'Université de Montréal constituait une étape préliminaire à sa mise en marché local. Il a été mis au point par M. Bernard Maintenaz, de Paris.

Ferland

Çà et là

M. l'abbé Roger Ducharme, curé, est allé chez son frère, M. Victor Ducharme, d'Assiniboia, pour Noël. Il s'est ensuite rendu chez sa soeur, Mme Loiselle, à Regina. Au Jour de l'An, il a visité son père au Foyer d'Youville de Gravelbourg et s'est ensuite rendu à St-Victor.

Mme Walter Morissette, accompagnée de sa fille, Mary Anne, est allée chez ses fils et bru, M. et Mme Edgar Morissette, et a assisté au baptême de sa petite-fille à Calgary.

M. et Mme Gérard Desharnais et leur famille ont passé Noël chez leurs parents, à Ponteix.

Le jeune fils de M. et Mme Edmond Chabot a passé quelques jours à l'hôpital de Gravelbourg, ainsi que le jeune Dominique Boisvert, fils de M. et Mme Gilles Boisvert.

Mgr Gérard Couture et sa soeur, Lilianne, sont venus passer le Jour de l'An chez leur frère aîné, Joseph.

Les membres de la famille Aristide Fournier se sont rencontrés pour la première fois depuis plus de cinq ans le lendemain du Jour de l'An. Ils en ont profité pour prendre une photo de famille. Cette réunion coïncidait avec l'anniversaire de mariage de M. et Mme Fournier.

Soeur Marianne Fournier est revenue de Québec en septembre et enseigne à Coderre.

M. et Mme George Lacasse sont revenus pour le Jour de l'An après avoir passé la fête de Noël chez M. et Mme Marcel Nadeau, à Grassy Lake, Alberta.

Mme Dumont, ménagère, a passé Noël avec ses quatre filles religieuses, à Ponteix.

Saint-Front

Va-et-vient

M. Victor-A. Lavallée, instituteur, a passé les vacances de Noël chez ses parents, M. et Mme Pete Lavallée, à Léoville, et assista, le 23 décembre, aux funérailles de Mme Julien Ploquin, amie de la famille.

M. et Mme Paul Dubreuil allèrent, le 18 décembre, à Regina rencontrer leur fille, Paulette, qui arrivait de Montréal pour des vacances de deux semaines. Leurs deux autres enfants, Eugène, de Saskatoon, et Darryle, de Regina, passèrent également la fin de semaine de Noël chez leurs parents.

M. Luc Montes, qui travaillait à l'école indienne de Lestock, est arrivé le 22 décembre, accompagné de quatre petits Indiens orphelins, âgés de 7 à 14 ans, qui passèrent les vacances de Noël chez M. et Mme Florian Montes. Leurs deux filles, Louise et Lucie, de Prince-Albert, y étaient également pour les fêtes.

Mlle Rose Prévost, de Prince-Albert, et son frère, André, de Saskatoon, ainsi que M. François Prévost et son amie, Mlle Jacqueline Bossé, de Périgord (ces deux derniers travaillent à Lestock), passèrent les vacances de Noël chez M. et Mme Jos.-A. Prévost.

M. Clément Bertoncini, instituteur, et ses deux soeurs, Françoise et Anita, tous de St-Brieux, ainsi que Mlle Louise Bertoncini, de Humboldt, passèrent leurs vacances chez leurs parents, M. et Mme Louis-H. Bertoncini.

Mlle Jeanne Moisan, étudiante à St-Brieux, passa ses vacances chez ses parents, M. et Mme Emilien Moisan.

M. et Mme Julien Le Strat, de St-Brieux, où M. Le Strat enseigne, passèrent une partie de leurs vacances chez M. et Mme André Le Strat, à St-Front, et l'autre partie chez M. et Mme Harvey Danielson, à Archerwill.

Mlle Marguerite Plamondon, qui, tout en tenant compagnie à ses grands-parents, M. et Mme J.-O. Lanouette, poursuit sa 9e année à l'école locale, est partie le 23 décembre pour passer ses vacances avec ses parents, M. et Mme Aurèle Plamondon, à Bellsite, Man.

M. et Mme Verle Tarasoff et leur fils, Darren, ainsi que Mlle Yvette Le Strat, tous de Saskatoon, passèrent les fins de semaine de Noël et du Jour de l'An chez leurs parents, M. et Mme André Le Strat.

Après 17 ans d'absence, M. et Mme Raymond Tourand, de McGee, Sask., sont heureux de rendre visite à leurs nombreux amis de la localité.

M. et Mme D. Rocher et leur fils, Marcel, de St-Brieux, et leur nièce, Mlle Céline Auriat, de Quill Lake, visitèrent les familles Louis-H. Bertoncini et Florian Montes, ainsi que Mme C. Montes, à Noël.

M. et Mme Jean-Marie Tardivel et leurs deux fils, Stéphane et Daniel, de Thompson, Man., ainsi que M. et Mme Arthur J. Plummer et leur bébé, Shauna Rae, de Saskatoon, passèrent la fin de semaine de Noël chez M. et Mme Laurent Plamondon.

M. et Mme Roland Gatin, de Saskatoon, passèrent la fête de Noël chez M. et Mme F.-X. Bouchard.

M. et Mme Marcel Roy et leurs quatre enfants, de Nipawin, passèrent la fin de semaine de Noël chez MM. et Mmes Marcel et Emile Samson et Myron Sunderland.

MM. Alphonse Syrenne et Ferdinand-J. Bertoncini, de Saskatoon, passèrent la fin de semaine chez Mme Léda Syrenne et M. et Mme Ferdinand Bertoncini, père.

M. et Mme Roland Bossé, de Périgord, visitèrent, le 24 décembre, les familles Bouchard et Messier.

Mlle Betty Welte, institutrice à Saskatoon, et son frère, Robert, instituteur à Estevan, ainsi que M. Eugene Oleksin, de North Battleford, passèrent leurs vacances chez M. et Mme John Oleksin.

Mlle Alvine Moisan et M. Gérald Rawlett, tous deux de Saskatoon, étaient en visite chez M. et Mme Paul Moisan pour une fin de semaine.

M. et Mme Howard Schemenauer et leurs deux enfants, de Lac Lenore, visitèrent, le 24 décembre, M. et Mme Paul Fortin.

M. Jos.-E. Vaillancourt, de Pleasantdale, passa la semaine de Noël au village et rendit visite à ses soeur et beau-frère, M. et Mme B. Moisan, et à ses neveux et nièces de la localité.

M. et Mme Wayne Wallaker et leurs trois enfants, de Flin Flon, Man., ainsi que M. et Mme Eugène Baduik et leurs trois filles, de Humboldt, passèrent la fin de semaine de Noël chez M. et Mme Noël Nivon.

M. Joe Happ et sa fille, Aline, de Prince-Albert, passèrent Noël chez M. et Mme Louis-E. Syrenne.

M. André Quessy, de Mountain Portage, C.-B., est arrivé le 23 décembre pour des vacances de trois semaines avec sa mère, Mme Berthe Quessy, ses soeur et beau-frère, M. et Mme Donald Sunderland, et autres parents.

MM. Jules Moyen, de Prince George, C.-B., et Lucien Moyen, d'Edmonton, Alta, arrivèrent le 23 décembre chez M. et Mme Maurice Bussière et visitèrent leur mère, Mme Marie Moyen, ainsi que M. et Mme Georges Plamondon.

MM. et Mmes Maurice Bussière et Georges Plamondon, ainsi que M. Lucien Moyen, passèrent Noël à Zenon Park et assistèrent au 25e anniversaire de mariage de M. et Mme Jean Courteau.

M. et Mme Arthur-C. Lamoureux et leurs trois enfants passèrent la fin de semaine de Noël chez Mme Agnès Bonthoux, à Carrot River.

Noces d'or, à Montmartre, de M. et Mme J. Labrèche

MONTMARTRE — Le samedi 6 janvier, à 3 h. 30 p.m., M. et Mme Jos. Labrèche (Léonie Douan) célébraient, dans l'église du Sacré-Coeur de Montmartre, leur 50e anniversaire de mariage.

La fête débuta par une grand-messe célébrée aux intentions des jubilaires par M. l'abbé Léon Savoie, curé. Avant la messe, un cantique approprié fut chanté par Mme René Giroux, accompagnée à l'orgue par Mlle Francis Zuzenat.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les jubilaires, accompagnés de leurs enfants, parents et amis, se rendirent à la salle paroissiale, décorée de banderolles dorées, pour un succulent souper servi par les Dames d'Autel. Un gâteau à trois étages, magnifiquement décoré par Mme Damien Perron, ornait le centre de la table d'honneur.

M. Emilien Labrèche, aîné de la famille, agissait comme maître de cérémonies. Le repas terminé, M. E. Labrèche fut l'interprète de ses frères et soeur pour offrir à ses parents, sous forme de toast, un hommage émouvant. M. l'abbé Savoie exprima, à son tour, son admiration pour ce valeureux couple.

Le soir, environ 200 parents et amis se joignirent aux jubilaires pour une réception. Des cadeaux furent présentés aux jubilaires, puis il y eut adresses lues par leurs petites-filles, Mme Blanche Oslowy et Mlle Dolorès Labrèche, et des discours furent prononcés.

Les présentations furent faites par M. Aurèle Labrèche, petit-fils, au nom des enfants; par Mme Roger Lermininaux au nom des parents et amis; par M. René Lavoie, gérant de la Caisse Populaire; par M. Ludovic Ferraton, gérant de la Coopérative. Des félicitations furent adressées par MM. Jos. Joubert et Yvon De Deeker, maires du village et de la municipalité. Le maître de cérémonies lut des lettres et télégrammes de félicitations venant de Mgr M. C. O'Neill, de MM. Pearson, Stanfield, Thatcher et Diefenbaker, de la fille des jubilaires, Mme Thérèse Ameroud, de Domremy, ainsi que de plusieurs amis et parents de l'Est.

Ceci fut suivi d'un programme et d'un délicieux goûter.

Etaient présents à cette célébration: les trois fils des jubilaires, Armand et Emilien, de Montmartre, et Roger, de Viking; des parents et amis de Wolseley, Mutrie, Indian Head et Regina.

Tous souhaitent aux heureux jubilaires de nombreuses années de bonheur.

Remerciements

La famille Labrèche désire remercier, par la voie du journal, tous les parents et amis qui sont venus célébrer avec eux ce jubilé d'or inoubliable. Les nombreux souhaits et jolis cadeaux furent très appréciés.

Wolseley

Çà et là

Parmi les visiteurs durant les Fêtes, on remarquait les familles Jean Lévesque et Paul Barnes, de Regina, et Lionel Dureau, de Prince-Albert, chez M. et Mme Lucien Dureau; les familles John Schmidt, de Kendal, et L. Anderson, de North Battleford, chez M. et Mme Adrien Bonneville; M. et Mme A. Honson et leur famille, de Regina, chez M. et Mme Laurent Noels; M. et Mme B. Coueslan, de Yorkton, et Mlle Stella Coueslan, de Regina, chez M. et Mme F. Coueslan; MM. Paul et Gérald Coueslan, de Saskatoon, et Mlle Jeannette Coueslan, de Regina, chez M. et Mme Léon Coueslan; les familles Henry Saraich, de Saskatoon, George Rashbrooke, de Prince-Albert, T. Frier, de Broadview, et W. Breeze, de Regina, chez Mme Emile Dureault; la famille John Wrobel, Mlles Rose-Marie et Jo-Anne Wrobel, de Windsor, Ontario, et de Central Butte, chez Mme S. Wrobel; M. et Mme Laurent Bonneville, de Saskatoon, et M. Denys Tourigny, de Regina, chez M. et Mme Emile Tourigny; M. et Mme Jim Burke, de Sudbury, chez M. et Mme Albey Dureault.

M. Gérald Coueslan, étudiant en médecine à Saskatoon, passa une couple de semaines en vacances au Mexique.

Mme Mary Mish fut transportée à l'hôpital de Regina après s'être fracturé une hanche.

Sincères condoléances à M. Stanley Zaba qui eut la douleur de perdre sa mère à Regina, un mois après que ses parents célébraient leur jubilé d'or de mariage.

Mme Emile Tourigny remplaça, pendant cinq semaines, Mme Louis Dureault à la classe primaire de Ste-Anne. Cette dernière a dû prendre un repos pour cause de santé.

Mme Emile Dureault est patiente à l'hôpital local.

M. et Mme Emile Tourigny assistèrent au jubilé d'or de M. et Mme Joseph Chabot à Ferland, au mois de novembre 1967.

M. et Mme Marcel Souchotte ont fait l'achat d'une maison neuve au village de Wolseley.

La famille Fred Stephens, de Regina, visitait les familles Jos. Bénard et Henri Coueslan.

Willow-Bunch

Remerciements

Les familles Lespérance et Lavallée remercient tous ceux et celles qui leur ont témoigné de la sympathie ou les ont aidées d'une manière ou d'une autre à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.

Va-et-vient

Sont venus dans leurs familles pour les fêtes: de Saskatoon, Daniel Mondor, Donald Benoit et Victor Granger; de Regina, Albert et Michael Fitzpatrick, Donald et Harry Fitzpatrick, Carmen Gosselin, Gérald Philippon, Marguerite Leduc, Lilianne Giraudier, Lynda Granger, Fernand et Thérèse Mondor, Sylvia et Richard Sylvestre et Rosalie Duperreault; de l'école technique de Moose Jaw, M. Robert Piché; du collège de Yorkton, Claude Sylvestre; du collège de Gravelbourg, Aurèle et Jean Duperreault, Fernand Bourdages, Gérald Beausoleil et Edouard Philippon; du couvent de Gravelbourg, Bernadette Martin et Hélène Lespérance; de Moose Jaw, M. et Mme Bryan Duncan; de Bengough, MM. et Mmes Jean-Paul et Gérald Piché.

Mlle Ana Thorhang, de retour d'Angleterre après deux ans d'absence, était en visite chez ses parents, M. et Mme Norman Thorhang. Sont venus aussi visiter ces derniers: MM. et Mmes Larry Thorhang, de Virden, Man., et Curt Olson, de Grenfell.

M. et Mme Gérard Granger et sept de leurs enfants ont visité leur fille et soeur, Elise, à Moose Jaw pour Noël.

Mme Léo Lemieux, accompagnée de sa famille, visita sa fille, Irène, et sa famille, ainsi que ses fils, à Regina durant les fêtes.

M. et Mme Paul-Emile Piché et leurs enfants, Claude et Marielle, ainsi que Mme Joseph Bruneau et sa fille, Ovilda, sont allés à Gravelbourg pour y visiter M. et Mme Antonio Grégoire et Mme Paul Piché.

M. Laurent Dionne est allé à Regina pour affaires et en profita pour visiter son père hospitalisé. Sa mère, Mme E. Dionne, qui l'accompagnait, demeure chez ses soeurs pour quelque temps.

M. Gérard Roy, étudiant au Teacher's College à Edmonton, M. et Mme Archie Broten (Marguerite) et M. Richard Roy, de Weyburn, ainsi que M. l'abbé Lucien Roy, vicaire à Gravelbourg, sont venus visiter leur mère et belle-mère, Mme Léo Roy, pour les fêtes.

M. Robert Laberge, de Montréal, est venu visiter M. et Mme Alex. Laberge.

M. et Mme Charles Fournier et leur famille, de Ferland, ont visité M. et Mme Alex. Laberge, M. l'abbé A. Chabot et sa mère au presbytère.

Malades

M. Edouard Dionne est patient à l'hôpital des Soeurs Grises de Regina depuis quelque temps.

Mmes Julien Piché et Eugène Lespérance sont patientes à l'hôpital Providence de Moose Jaw où cette dernière a subi une opération.

Léoville

Remerciements

M. Julien Ploquin et sa famille désirent remercier tous les amis qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de leur deuil récent.

Çà et là

M. le docteur Buckley, hospitalisé à Melford, vint passer les fêtes avec sa femme et son fils, Francis, étudiant à l'Université McGill de Montréal. Ce dernier, ainsi que son père, sont repartis le 2 janvier.

La messe de minuit fut un réel succès grâce à la pieuse participation de tous les assistants et surtout à la coopération de la chorale qui a bien voulu ressusciter pour l'occasion.

St-Hubert

Réception de Noël

Une réception de Noël pour les enfants de la paroisse eut lieu le 20 décembre 1967. Un grand nombre d'enfants furent applaudis par leurs parents et amis pour l'exécution de sketchs, saynètes et chants de Noël. Bravant le mauvais temps, le Père Noël arriva pour la distribution des sacs de bonbons, oranges, pommes, etc. Les dames servirent du café et un succulent goûter.

Va-et-vient

Les nombreux visiteurs durant les Fêtes furent: MM. et Mmes G. et O. Brûlé et leurs enfants, F. Jordens, L. Clark et leur famille, Mlles M. Paquin, C. Maier, A. Brûlé et L. Jordens et M. L. Istace, tous de Regina; MM. et Mmes G. Istace et leur fillette, R. Gatin et E. Brûlé, Mlle A. Blackwood, MM. J. Boutin et N. Beaujot, de Saskatoon; M. et Mme Léo Dureault, de Wolseley; le caporal et Mme A. Rouault et leurs enfants, du Camp Wainwright, Alta; M. et Mme J. Jordens et leurs enfants, de Rivers, Man.; M. et Mme W. Skinner, leur mère et belle-mère, Mme W. Skinner, et Mlle H. James, d'Alexander, Man.; M. et Mme W. Jordens et leurs deux fillettes, de Calgary; MM. G. Flick, R. Brûlé et J. Raiwet, d'Esterhazy; M. Roderic Beaujot, de St-Norbert, Man.; M. J. Brûlé et Mlle M.-B. Brûlé, de Moose Jaw; MM. Marcel et Emile Beaujot, de Wapella.

M. F. Payot et Mlle R. Chrétien sont allés à Debden pour y visiter les parents de cette dernière à l'occasion de Noël.

Vancouver

Remerciements

La famille Parent remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de messes, tribus floraux, visites ou assistance aux funérailles, lors de son récent deuil.

Qui osera me blâmer de donner à l'étude des lettres le temps que d'autres consacrent aux fêtes, aux divertissements, au repos, aux festins, aux jeux de hasard? — Cicéron

La pilule anovulante et troubles ovariens

A titre d'information nous avons cité récemment, sous cette rubrique, les observations des spécialistes américains et européens, où il était question surtout de modifications de l'humeur, du caractère, de la personnalité même des femmes qui se soumettaient de façon régulière à l'usage de la pilule anovulante. Ces troubles, quand ils se produisent chez une personne par ailleurs en bonne santé, sont plus ennuyeux que graves en eux-mêmes. Ils disparaissent, nous dit-on, dès que la médication contraceptive se trouve abandonnée.

Il y aurait cependant des troubles plus sérieux, profonds et permanents dans leur action qui ont été découverts récemment par un médecin hollandais, et qui ont été décrits dans la revue "Acta Endocrinologica", 55, 71-77, 1967.

Le Dr W. P. Plate, de la Clinique gynécologique de l'Université d'Utrecht (Hollande), a pu obtenir par opération des ovaires (ovariotomie), par intervention sur l'abdomen ouvert (laparotomie), ou par le processus de l'autopsie, du tissu ovarien de cinq femmes ayant employé la pilule contraceptive pendant quatre à trente cycles jusqu'à peu de temps avant l'opération ou avant le décès.

Il s'agissait, spécifiquement et nommément, dans quatre des cas, de "Lyndiol" (2.5 milligrammes de Lynestrenol et 0.075 mg de Mestranol par comprimé). Dans le cinquième cas, le sujet utilisait 2.5 mg de Lyndiol et du Gynovlar-21 (3 mg d'acétale de nor-éthistérone et 0.05 mg d'éthynil-oestradiol par comprimé).

Tous ces termes pharmacologiques sont sans aucun doute familiers aux usagers des médicaments contraceptifs.

Chez ces cinq femmes, le traitement cyclique avait été de vingt à vingt-deux jours par mois.

On avait assuré, jusqu'à ces déclarations du Dr Plate, que la contraception par voie orale ne causait pas de lésions des ovaires. Or, ce spécialiste en gynécologie a observé les faits suivants:

"Dans quatre cas, à côté des signes de croissance et de maturation du follicule (ovarien), trois cas d'hyperthécose ou épaississement de la membrane d'enveloppe cellulaire, trois cas d'épaississement de la tunique albuginée ou enveloppe de l'ovaire, et deux cas de transformation fibreuse. D'autres auteurs avaient déjà observé de la fibrose."

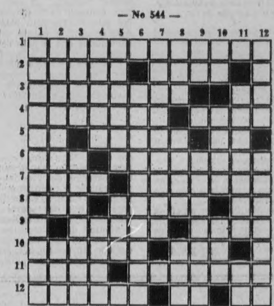
Cette fibrose peut être transitoire, et les menstruations réapparaissent chez beaucoup de femmes après l'interruption du traitement à la pilule. Cependant, lorsque cette transformation fibreuse au niveau de l'ovaire est étendue, "il se peut qu'elle ne puisse régresser et qu'elle entraîne alors des troubles de l'ovulation et des menstruations."

L'auteur conclut que "ces lésions doivent donc inciter à la prudence dans l'emploi des contraceptifs chez les jeunes femmes, chez qui il faut préserver les chances d'une maternité ultérieure".

Ce n'est donc pas tellement aux troubles du moment présent qu'il faut attacher de l'importance, dans les recours à la pilule, mais bien aux maternités ultérieures et au retentissement que les médicaments et autres contraceptifs pourront avoir sur le produit final de ces maternités.

Dr Wilfrid Le Blond

— No 544 —



HORIZONTALEMENT

1—Qui ont la forme d'une demi-lune.
2—Lourde faute. — Direction du vent.
3—Ferais des rots. — Mis pour ici.
4—Demeurons. — Genre d'ombellifères.
5—Art. contracté. — Arrêt d'un liquide organique qui circule. — Marque la surprise.
6—Triage. — Copie définitive d'un film.
7—Ville d'Allemagne. — Province canadienne.
8—Amas de corps en combustion. — Abord. — Pronom.
9—Suite ininterrompue. — Géant de la mythologie du Nord.
10—Forts tendus. — Endroit d'une rivière.
11—Vit dans les fourrures. — Tige centrale de la ramure d'un cerf.
12—Qui n'a plus de dents. — Jumelles. — Chemin de halage.

VERTICALEMENT

1—Qui est en forme de scie.
2—Dégoûtée. — Cri des charretiers (renversé).
3—Sentences. — Qui n'est pas usité.
4—Très petites îles. — Lieu de délices.
5—Petits loirs gris. — Unité de mesure.
6—Capitalisation des intérêts d'une somme d'argent.
7—Venue au monde.
8—Planche de bois. — Greffe. — Volonté.
9—Terminaison. — Genre de marsupiaux d'Australie.
10—Note. — Voiture quelconque. — En mea culpa.
11—Amour de Dieu et du prochain. — Pronom.
12—Sorte de petite brosse. — Maladie grave et contagieuse propre aux équidés.

SOLUTION DU PROBLEME No 543

■ Horizontalement: 1. Réticulaires; 2. Etalement — Li; 3. Patère — Pu; 4. Ritte — Aéra; 5. Etambrai; 6. Sorel — Isle; 7. Sas — Es — Adieu; 8. Isar — Algèbre; 9. Bilan — Ar — Los; 10. Lelièvre — Et; 11. En — Neiger; 12. Ressgrrera.

■ Verticalement: 1. Repressibles; 2. Etai — Oasien; 3. Tattersall; 4. Ilette — Raine; 5. Céréale — Nées; 6. Umé — Sa — Vis; 7. Lé — Abs — Large; 8. Anier — Agréer; 9. It — Raide — Rr; 10. Paisible; 11. Elu — Lérot; 12. Si — Queues — Là.

COURS DU GRAIN FOURNI PAR

JAMES RICHARDSON & SONS LIMITED

1019, Edifice Grain Exchange, Winnipeg — Tél.: WHitehall 2-3451

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

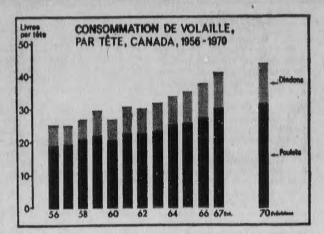
PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

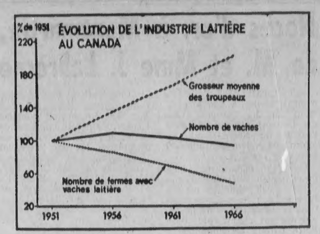
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AVOINE —					
C.W. No 2	95.2	95.2	95.2	95.2	95.2
C.W. No 3	92.2	92.2	92.2	92.2	92.2
Fourrage No 1	91.4	91.4	91.4	91.4	91.4
Fourrage No 2	88.4	88.4	88.4	88.4	88.4
Fourrage No 3	85.4	85.4	85.4	85.4	85.4
ORGE —					
C.W. No 2 6 rangs	133.6	133.6	133.6	133.6	133.6
C.W. No 3 6 rangs	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6
Fourrage No 1	123.2	123.2	123.2	123.2	123.2
Fourrage No 2	120.6	121.2	121.2	121.2	121.2
Fourrage No 3	117.6	118.2	118.2	118.2	118.2
SEIGLE —					
C.W. No 2	127.4	127	127⅝	129⅝	130⅞
C.W. No 3	122.4	122	122⅝	123⅝	125⅛
C.W. 2 rej.	123.4	123	123⅝	125⅝	126⅞
C.W. No 4	111	110.4	110.6	111⅝	112⅝
Ergot	101	100.4	100.6	101⅝	102⅝
Sur voie net	127	126.4	126.6	128⅛	129⅛

OPTIONS — WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
COLZA —					
Novembre	235	234⅛	234	234	233.6
Janvier	235⅝	234.4	234⅝	235.4	235⅛
Mars	234¾	233.4	233⅝	234.2	234
Juillet	234.2	233⅝	233.6	234.4	234⅝
AVOINE —					
Mai	95	95	95	95	95
Juillet	94⅝	94⅝	94.6	94.6	94.6
Octobre					
ORGE —					
Mai	126⅝	126⅝	126⅝	126.8	126.8
Juillet	126⅝	126⅝	126⅝	126.8	126.8
Octobre	....	....	....	126	126.4
LIN —					
Mai	356⅛	357.4	359.4	359⅝	359.6
Juillet	354.4	356	357.4	358	358⅛
Octobre	335⅝	338.2	338.4	339	339
SEIGLE —					
Mai	133	132.4	132.6	133⅝	134⅝
Juillet	130⅝	130⅝	130.2	131⅛	132
Octobre	131.6	131.6	132	132.2	133

(Pour la semaine du 8 au 12 janvier 1968)





Production et prévisions agricoles

Les betteraves à sucre, les pois et haricots secs

Les 84,600 acres de betteraves à sucre en 67, ont dépassé l'ensemencement de 66 mais n'ont pas été aussi considérables qu'en 65. Le prix de la récolte 67 s'est maintenu à $15.50 la tonne régulière comparativement à $14.35 pour 1966. En 67 les prix du sucre ont atteint des niveaux bas sans précédent, ou presque. Les ensemencements augmenteront probablement en 68, si la capacité de raffinage n'est pas réduite. Les prix des betteraves en 68 seront déterminés par l'effet combiné de plusieurs facteurs comme les contrats conclus avec les producteurs et le programme des gouvernements fédéral et provinciaux.

En 67, la production de pois secs a été inférieure à celle de 66 du fait de la diminution des semis. Les prix ont aussi baissé par suite de la production accrue dans d'autres pays. Les prévisions relatives à l'exportation des pois secs ne sont pas aussi prometteuses qu'en 66-67, et il peut y avoir un excédent de stocks pour la première fois depuis 65. Il est cependant prévu que les ventes et les prix pour les années à venir retourneront au niveau de ces dernières années.

La production de haricots secs a baissé en 67, à cause des superficies réduites et des faibles rendements. Les prix payés aux producteurs à l'exportation pourront être plus élevés qu'en 66-67, mais la faible production réduira les approvisionnements pour l'exportation. Une demande accrue favorisera la production en 68.

Les semences

Les approvisionnements de semences contrôlées de blé Manitou répondront à la demande prévue au pays et à l'exportation en 68. Des approvisionnements suffisants de semences d'avoine ont été produits, en 67, mais on prévoit une pénurie de certaines variétés dans l'est du Canada; les prix pourront donc être un peu plus élevés qu'en 67.

Aucune pénurie de semences des principales variétés d'orge n'est prévue, mais les prix pourront augmenter légèrement.

Les semences de plantes fourragères seront suffisantes pendant la période de la plantation en 68. Les prix de détail de la fléole et de quelques autres semences pourront être plus bas qu'en 67, et ceux de la luzerne, du trèfle rouge à deux coupes, du brome et du lotier pourront être plus élevés. Sauf quelques exceptions, la production de semences de plantes fourragères n'est pas prometteuse à cause des prix bas et des marchés d'exportation à la baisse.

Il y aura peut-être lieu de réduire la production de semences.

Les produits laitiers

La production de lait a peu fluctué de 1961 à 1966 et s'est maintenue au même niveau en 67. La production de 68 pourrait dépasser légèrement les 18.15 milliards de livres produites un an plus tôt. La consommation de lait nature et de crème ne devrait pas varier en 68. La consommation de crème glacée augmentera mais à un taux inférieure à celui de 6 p. 100 de 67.

On prévoit peu de changements dans la production du beurre de fabrique, mais la consommation devrait continuer à diminuer. Il n'y a pas d'accroissement de production de fromage Cheddar en perspective; les exportations se maintiendront à environ 30 millions de livres, tandis que la consommation du fromage Cheddar et des autres fromages naturels augmentera.

La production et la consommation de lait entier évaporé continueront à diminuer. La production de poudre de lait écrémé dépassera le sommet de 67 et atteindra les 325 millions de livres, ce qui accroîtra les approvisionnements pour le commerce et l'aide alimentaire à l'étranger.

Le programme fédéral de soutien des prix pour la campagne agricole 67-68, comprend une subvention brut de $1.21 les 100 livres de lait, destinée aux producteurs de lait et de crème industriels, et une subvention équivalente pour les producteurs de crème. La Commission canadienne du lait établit des programmes en vue de rationaliser cette industrie.

Enrichissement des aliments

Enrichir un aliment consiste à y ajouter certains éléments nutritifs, en particulier des vitamines et des sels minéraux. Ce procédé a pour but soit de redonner à l'aliment ce qu'il a perdu en valeur nutritive au cours du raffinage, ou de combler une lacune dans l'alimentation.

Le lait évaporé, la farine et le pain ont été les premiers aliments enrichis au Canada. Les Canadiens sont amateurs de pain blanc. Rien qu'à examiner les étalages de pain dans les marchés d'alimentation, on le constate facilement. Hélas, au cours du raffinage de la farine, celle-ci perd la presque totalité de ses vitamines B1, B2 et B6 ainsi que du fer. Comment compenser cette perte d'éléments vitaux? Evidemment, on peut tenter d'encourager la consommation de pain de blé entier, donc non raffiné. Des nutritionistes l'ont fait pendant plusieurs années mais, on le sait, les huches à pain des ménagères ont continué de se garnir de pain blanc.

En 1944, une enquête scientifique révélait plusieurs déficiences alimentaires chez les habitants de Terre-Neuve. Leur gouvernement a alors décrété l'enrichissement du pain et de du pain blanc en trois vitamines du complexe B, en fer et en calcium. Quatre ans plus tard, au cours d'une deuxième enquête, on a trouvé l'état de santé de la population grandement amélioré. Depuis, le programme d'enrichissement du pain et de la farine est toujours en vigueur à Terre-Neuve.

Pour le reste du Canada, l'enrichissement du pain et de la farine date de 1953. Même si celui-ci n'est pas obligatoire, plus de 90 pour cent de la farine vendue aujourd'hui au Canada est enrichie de vitamines B et de fer. Ces mêmes éléments sont ajoutés à certaines céréales à déjeuner. Quant au pain portant l'étiquette "enrichi", il doit, de plus, contenir de la poudre de lait écrémé. Ce pain blanc a sensiblement la même valeur alimentaire que le pain de blé entier.

Plusieurs autres aliments sont enrichis ou vitaminés. Nous avons mentionné le lait évaporé. Depuis plusieurs années on enrichit ce produit de vitamine D, soit par addition directe ou par irradiation. On sait que cette vitamine est essentielle à la santé des os et des dents. Sans elle, l'absorption du calcium fait défaut et une carence de vitamine D peut causer le rachitisme chez les jeunes enfants. Le lait évaporé est une des sources de vitamine D; on peut également y ajouter de la vitamine C. Pour ce qui est des préparations de lait pour bébés, celles-ci sont enrichies de plusieurs vitamines et sels minéraux.

En 1965, la Direction des Aliments et Drogues du gouvernement fédéral a permis d'ajouter la vitamine D non seulement au lait évaporé mais également au lait sous toutes ses formes. Ceci comprend donc le lait nature, entier ou écrémé. Pour le moment, cependant, dans la région de Montréal, les laits évaporés sont les seuls à être enrichis de vitamine D.

Signalons que pour prévenir la possibilité de doses excessives de cette vitamine, la Direction des Aliments et Drogues a défendu de l'ajouter à d'autres aliments que le lait. La seule exception est la margarine, laquelle peut contenir les vitamines D et A afin que sa valeur alimentaire soit semblable à celle du beurre.

Etes-vous amateur de jus de pomme? Lorsque l'étiquette d'une boîte de ce jus porte la mention "vitaminé", cela signifie qu'un verre de 3 onces fournit de l'acide ascorbique (ou vitamine C) en quantité suffisante pour les besoins d'une journée. Il est à noter que depuis le 15 juin dernier, le jus de raisin peut être vitaminé de la même façon.

Plusieurs boissons et nectars à base de jus de fruits et certaines bases (par exemple sous forme de poudre ou de cristaux) sont également enrichis de vitamine C. A part leur teneur en cette vitamine, cependant, leur valeur alimentaire est généralement moindre que celle de jus de fruits purs.

Mentionnons enfin, au chapitre des boissons, les bases ou mélanges pour boissons maltées ou chocolatées, lesquels peuvent être enrichis de vitamines du complexe B.

Voilà la gamme des aliments enrichis. Peut-être la question se pose-t-elle à votre esprit à savoir si des vitamines, des sels minéraux synthétisés dans le laboratoire peuvent être bénéfiques au corps humain. Soyez sans crainte, l'organisme les absorbe et les utilise très bien; la preuve, c'est que les vitamines synthétiques guérissent tout aussi rapidement des symptômes de déficience que les vitamines contenues dans les aliments.

L'enrichissement pourrait-il devenir gaspillage? Oui, si l'on permettait sans restrictions d'enrichir n'importe quel produit. C'est pourquoi aux niveaux fédéral, provincial et municipal, des règlements très précis contrôlent l'addition des vitamines et des sels minéraux aux aliments.

En somme, on peut conclure que l'enrichissement des aliments est bénéfique puisqu'il rend plus facile la tâche de bien se nourrir et qu'il contribue à enrayer les signes de malnutrition parmi nous.

Jocelyne Gauvin, diététiste

Les eaux dures et la santé

On désigne généralement sous le qualificatif de "dures" les eaux captées en nappes souterraines, et qui contiennent en solution des sels minéraux (calcium, fer, manganèse-sodium) en quantité telle que ces eaux sont impropres aux usages domestiques: cuisson des aliments, blanchissage du linge, savonnages. Les usagers de ces eaux souterraines sont souvent obligés de les soumettre à l'action d'un "adoucisseur" avant de pouvoir les utiliser pour ces fins de cuisine et de lessive.

La question qui se pose est la suivante: est-il dangereux pour la santé de boire ces eaux telles quelles, c'est-à-dire sans les traiter au préalable par l'action d'un adoucisseur? Sauf pour quelques cas particuliers, la réponse est dans le sens négatif, la réponse est non; et même que, des fois, il y a avantage pour la santé à boire une eau dure, pourvu que des analyses de laboratoire en aient déterminé la structure et le contenu minéral exact, de même que la salubrité du point de vue microbes.

Les cas particuliers, et qui imposent certaines réserves, peuvent être constitués par l'eau dure elle-même, ou par l'état de santé des personnes qui doivent boire cette eau. Ces cas de personnes sont ceux d'individus souffrant de maladies particulières des reins (rognons) ou du coeur, et pour lesquels une surcharge de l'eau en sels de sodium, par exemple, créerait possiblement des troubles.

Ces mêmes personnes, que leur médecin a mises au régime alimentaire sans sel de table, ont quand même besoin d'une ration minimale quotidienne de ce chlorure de sodium ou sel de cuisine. Elles la trouvent dans une eau de surface (eau de lac, de rivière). Elles la trouveraient également bien dans une eau souterraine, à condition que celle-ci ne soit pas surchargée de ce sel, ou qu'elle ne soit pas exposée, par suite de défauts dans la structure géologique du sol, à de véritables souillures en provenance de la surface de la terre.

Les eaux souterraines bien protégées géologiquement sont très saines et très stables dans leur composition chimique.

Les dispositifs ou appareils à adoucir les eaux dures, tout en réduisant leur teneur en sels de calcium remplacent ceux-ci par des sels de sodium suivant ce que l'on appelle un échange d'ions.

Ceci implique donc qu'une eau "adoucie" peut désormais contenir plus de chlorure de sodium que n'en devait absorber une personne à laquelle le médecin a prescrit un régime sans sel.

Cette notion est fort importante à retenir, pour les gens qui ne boivent que l'eau... adoucie par un "water softener". L'eau dure, et riche en sels minéraux essentiels, étant dans la plupart des cas bonne pour la santé de tout le monde, l'eau artificiellement adoucie pouvant contenir une surcharge (artificielle aussi) de sels de sodium, on propose la solution suivante aux propriétaires d'habitations que leur système d'approvisionnement et d'aduction ne fournit qu'en eau dure: on ne devrait soumettre à l'action de l'adoucisseur que la part d'eau destinée au chauffe-eau, pour les usages domestiques déjà désignés: cuisson des aliments, lavage familial. L'eau dure, en plus d'être bonne pour la santé, peut très bien servir à la préparation du café matinal et à bien d'autres usages, comme l'arrosage des fleurs, du gazon, où il n'est pas requis, ni même utile d'employer de l'eau qui a passé par l'adoucisseur.

De la gazoline à .38 le gallon

Les sociétaires de Mid-Island Consumer Services Cooperative à Nanaimo en Colombie-Britannique peuvent acheter de la gazoline ordinaire à .38 le gallon, alors que les autres stations-service des environs la vendent à .44 ou .45.

Pour avoir le droit de bénéficier de cette réduction de prix, ils doivent acheter à l'avance un carnet de coupons à $38.00. Chaque carnet contient assez de coupons pour acheter cent gallons de gazoline. Ou bien pour $10.00, ils peuvent acheter un carnet qui leur permet d'obtenir 25 gallons à .40 le gallon. Il y a donc dans le premier cas une économie de 13% à 15% et, dans le deuxième, une économie de 9% à 11%.

En outre, les sociétaires peuvent acheter dans leur coopérative de l'huile, de la graisse, des pneus, des piles, d'autres accessoires et des pièces. La coopérative a construit sa station-service de façon telle que les sociétaires peuvent changer eux-mêmes l'huile du moteur de leur voiture et en faire le graissage.

Historique

Vers 1959, les membres de la Nanaimo District Savings Credit Union se préoccupaient du prix de la gazoline qui valait habituellement .04 de plus qu'à Vancouver, à 40 milles plus loin. Ils mirent sur pied un comité qui constata que la B.C. Cooperative Wholesale Society pouvait signer des contrats avec les grandes compagnies de gazoline et fournir ce produit. Le comité proposa l'établissement d'une coopérative imposant un droit d'entrée de $2.00 et l'achat d'une action de $40.00 à toute personne désireuse de devenir sociétaire.

Il fixa un objectif de 1,000 membres et un capital de $40,000. Le recrutement commença en 1961.

A la fin de l'année, il n'y avait que 193 membres et un capital de $8,000. Le comité réalisa qu'en louant un camion-citerne et en établissant la station-service sur un terrain à bon marché à la limite de la ville, on pouvait mettre sur pied une coopérative avec $12,000 et avec 100,000 gallons.

En août 1962, la coopérative ouvrit ses portes et commença à livrer de l'huile à chauffage dans les maisons.

Guerre des prix

Ce fut le commencement de la guerre des prix. Les stations-service des environs vendaient la gazoline ordinaire à .46 et la meilleure à .49. La coopérative décida de réduire le prix de la première de .02 pour les sociétaires qui achetaient des carnets de 25 gallons, et de .04 pour ceux qui avaient des carnets de 100 gallons.

Les autres stations-service décidèrent alors de vendre la gazoline ordinaire à .38. La coopérative baissa ses prix à .40 pour ceux qui détenaient des carnets de 25 gallons et à .38 pour ceux qui possédaient des carnets de 100 gallons; elle déclara qu'elle ne pouvait faire mieux. Bientôt les autres stations-service montèrent leurs prix à .44 ou .45. La coopérative les laissa à .38 et .40.

Fonctionnement

La coopérative ne vend qu'à ses sociétaires. Ils doivent payer un droit d'entrée de $2.00 et ils peuvent obtenir leur part sociale par l'intermédiaire de la ristourne.

A la sixième assemblée annuelle le 27 septembre 1967, le conseil d'administration annonça que l'année précédente le nombre de membres était passé de 908 à 1,022. Les ventes s'élevaient à $347,887, rapport à $310,000 l'année précédente. L'excédent à distribuer montait à $16, 675 par rapport à $15,452.

Cette somme n'était pas suffisante pour payer une ristourne de 5% sur tous les achats comme on l'avait fait dans le passé. Le conseil d'administration proposa que la ristourne de 5% soit faite sur tous les achats, sauf sur la gazoline, puisque les sociétaires avaient déjà bénéficié d'une réduction de prix sur ce produit. Ceux-ci acceptèrent la proposition.

La coopérative a maintenant une petite station-service avec trois pompes dans une ville des environs. Le conseil d'administration de la coopérative a d'autres projets.

(Coop Report)

Un projet de "mini-voiture" révolutionnaire

WASHINGTON — La compagnie General Motors et l'université de Pennsylvanie ont mis au point un projet de voiture mi-électrique mi-à-essence qui pourrait constituer une révolution dans la lutte contre la pollution de l'air et de la congestion de la circulation. La mini-voiture, moitié moins longue que la moyenne des voitures américaines, a trois places et atteint une vitesse de 60 milles-heure.

Elle serait propulsé par un moteur électrique fonctionnant sur pile et ayant une autonomie de 100 milles, et par un moteur à essence. Ces deux moteurs pourraient fonctionner séparément ou ensemble. Cette voiture, qui pourrait être construite dès maintenant et être en circulation dans cinq ans, coûterait environ $1,600.

Sa petite taille permettrait de réduire de 30 pour cent la place nécessaire pour garer les voitures dans les villes où, de plus, la possibilité de n'utiliser que le moteur électrique améliorerait grandement le problème de la pollution atmosphérique.

Il s'agit de dessiner dans ce carré un autre carré ne contenant aucun pion. Vous pouvez d'abord déplacer les pions, mais attention: il ne doit s'en trouver qu'un seul sur une même rangée horizontale, verticale ou diagonale et les coins du carré à dessiner doivent toucher les bords du carré extérieur!

Réponse



RIVETS par George Sixta

BOZO par Foxo Reardon







Un bon équilibre physique aidera votre enfant dans son travail

PARIS — Pour que les enfants affrontent la seconde partie de l'année scolaire (la plus difficile) et la période des grands froids dans les meilleures conditions possibles, il importe de veiller avant toute chose à leur assurer un bon équilibre physique sans lequel il n'est pas de travail attentif et studieux.

L'alimentation

Elle joue un rôle primordial dans la santé et aussi dans la disposition d'esprit des enfants. Leurs repas doivent être riches et variés: un écolier de 10 à 12 ans a besoin de plus de viande, plus d'oeufs, plus de fromage et plus de lait qu'un adulte. Les pâtes, les semoules, les crèmes, les féculents sont aussi importants. Il puise de l'énergie dans le sucre, dans le miel, et les calories nécessaires pour braver le froid dans le beurre et l'huile (évitez toutefois l'abus des fritures).

Pour accroître la résistance aux infections, les vitamines lui sont plus que jamais indispensables: fruits frais, salades assaisonnées au jus de citron, carottes rapées, et autres crudités les fournissent. Le thé et le café forts sont à déconseiller, et l'alcool sous toutes ses formes est à proscrire, même en grog.

Le sommeil

Le respect du temps de repos est une des garanties du succès scolaire. Jusqu'à l'âge de 11 ans, l'enfant a besoin de onze heures de sommeil pour récupérer les fatigues du jour, c'est-à-dire que s'il se lève à sept heures du matin, il doit se coucher le soir à huit heures. De 11 à 14 ans, l'adolescent a encore besoin de dix heures de sommeil.

La vue et le maintien

En ces jours les plus courts de l'année, les séances consacrées aux devoirs et aux leçons ont toutes lieu à l'éclairage artificiel. Attention! Une clarté insuffisante ou une lampe mal placée oblige l'enfant à des attitudes défectueuses tout aussi néfastes pour les yeux que pour la colonne vertébrale, les omoplates et les épaules. N'oubliez pas que la vue est un organe fragile, et qu'un mauvais maintien peut provoquer de pénibles déviations à la colonne vertébrale et à l'ossature pas encore stabilisée.

L'habillement

Veiller plus à la parfaite étanchéité des vêtements et des chaussures qu'au nombre des lainages. La plupart des classes, en effet, sont bien chauffées et si l'écolier pendant les heures de cours est engoncé dans des vêtements trop chauds, non seulement il se sentira mal à l'aise, mais deviendra d'autant plus aisément vulnérable au froid de l'extérieur.

La machine électronique sait-elle découvrir l'amour?

STANFORD, Cal. — La machine électronique ne réussit pas mieux que les vieilles techniques à arranger des rencontres fructueuses entre un jeune homme et une jeune fille. C'est du moins l'opinion de deux étudiants de l'Université Stanford qui ont tenté l'expérience.

"La machine électronique ne peut pas prédire qui plaira à qui", déclarait Ronald Starr, de Portland, Orégon. "Evidemment, c'est une excellente façon de rencontrer des gens, et une bonne raison pour appeler une fille. Cependant, c'est une chance à prendre... on paie et on espère".

M. Starr et M. Edwin H. Sasadi, de Weiser, Idaho, préparent tous deux des doctorats en psychologie. En se basant sur l'âge, la race, la religion et la taille des étudiants, laissant tous les autres facteurs de côté, ils ont tenté d'unir 350 hommes et 210 femmes.

"En étudiant les résultats", soulignait M. Starr, "nous avons découvert que les rencontres-mystères étaient toutes aussi efficaces que les rencontres organisées jusque dans les détails. L'effort fournit pour trouver deux personnes qui s'entendront bien ensemble ne semble avoir aucun rapport avec le degré d'amitié qu'ils ressentent l'une pour l'autre."

Les expérimentateurs n'ont eu qu'un mariage dans le groupe. Les deux partenaires avaient participé à l'essai, mais s'étaient rencontrés ailleurs.

"Ces conclusions ne sont pas définitives", poursuivait M. R. Starr, "parce que nous n'avons rejoint qu'un petit groupe et que la moitié des étudiants n'ont pas répondu à toutes les questions subséquentes et qu'enfin ils ne représentent qu'une portion de la société.

Le travail féminin

La femme est devenue, au cours du dernier siècle, un élément important de l'effectif ouvrier. Sa participation s'est accrue rapidement dans les dix premières années du siècle. Cependant, c'est au cours des deux dernières guerres mondiales que la femme a fait valoir davantage ses aptitudes de travailleuse. Une pénurie grave de main-d'oeuvre durant ces années, a encouragé l'embauchage des femmes pour une foule d'occupations antérieurement réservées exclusivement aux hommes.

Vers 1900, les premières statistiques révèlent que 14 pour cent de toute la main-d'oeuvre active au Canada étaient remplis par des femmes. De ce nombre, 42 pour cent étaient dans les services commerciaux, 30 pour cent dans les industries naissantes, 15 pour cent dans les professions et 5 pour cent dans les services cléricaux.

Les deux guerres mondiales, les crises économiques, l'augmentation du coût de la vie, les exigences de la vie contemporaine ont profondément marqué cette époque, et aujourd'hui, il y a deux millions de femmes qui oeuvrent en dehors du foyer, soit 33 pour cent du total de la main-d'oeuvre: 52.5 pour cent de ces femmes sont mariées, 38.3 pour cent sont célibataires.

Le plus grand nombre de femmes se trouvent dans les différentes carrières du nursing, viennent ensuite les couturières et ouvrières en confection, les téléphonistes, les sténo-dactylos, etc... Non seulement le gros de la main-d'oeuvre féminine se concentre dans quelques grands groupes de professions, mais encore au sein de ces groupes les femmes tendent à se diriger vers un nombre restreint de catégories professionnelles.

Vers quelles professions se dirigeront vraisemblablement les femmes à l'avenir?... Des études sont présentement en cours pour essayer de découvrir ce que l'avenir nous réserve. Ils semblent confirmer que les emplois de bureau, les emplois des services et les emplois intellectuels continueront à s'accroître à un rythme plus rapide que le nombre de travailleuses disponibles.

Les femmes modernes sont en voie de modifier leur attitude quant au rôle qu'elles jouent au sein de la société. Ont-elle raison?

(T. D.)

On se moque des femmes quand elles le disent: mais c'est vrai, elles pressentent le malheur. — Pierre L'Ermite

Bijoux et bibelots



Coffret de Rosette

Les vibrateurs aident-ils à combattre l'embonpoint? Aucunement, d'après une brochure du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, intitulée "Soyez en forme". Des enquêtes ont montré qu'une femme de taille moyenne devrait utiliser le vibrateur pendant 500 heures pour perdre une seule livre de graisse. Aucun moyen mécanique connu ne permet la redistribution ou l'élimination des graisses, que ce soit par tapotement ou vibration. Si les calories assimilées ne sont pas immédiatement requises pour le fonctionnement de l'organisme, elles seront mises en réserve sous forme de graisse. Le travail musculaire les remettra en circulation afin d'établir le bilan des dépenses d'énergie.

✦ ❊ ✦

Madame est au volant (ce n'est pas la première fois, mais presque).

— Chéri, dit-elle à son mari. Il faudrait acheter un avertisseur plus puissant.

— Tiens, pourquoi?

— Parce que les freins ne marchent plus.

✦ ❊ ✦

Tout comme leurs aînés, les enfants ont des goûts à l'égard de l'alimentation; d'aucuns n'aiment pas le lait, aliment indispensable à leur régime alimentaire. Dans ce cas, on peut leur servir plus de mets à base de lait; des potages, des sauces et des desserts.

✦ ❊ ✦

Vos glaçons seront originaux si vous remplacez l'eau par du jus de fruits et que vous déposez dans chaque petite case une lamelle de zeste de citron, le quart d'une cerise.

✦ ❊ ✦

Ne changez pas tous les jours de parfum. Lorsque vous aurez trouvé "votre" parfum, tenez-vous-y. Ce ne sera plus vous qui sentirez ce parfum, mais ce parfum qui sentira... "Vous"!

L'instituteur. — Parlez-moi de l'oeil.

L'élève. — Je ne puis pas, je parle du nez.

✦ ❊ ✦

Pour des travaux de peinture satisfaisants, préparez convenablement le fond; choisissez la peinture ou le vernis qui convient au travail envisagé; n'employez que des peintures de qualité, et enfin, faites l'application du produit de peinture selon les indications sur l'étiquette.

✦ ❊ ✦

Les idées pénètrent en nous (les femmes) par le coeur et non par la tête, et le coeur n'a pas, comme la tête, des mesures métriques suivant lesquelles on puisse évaluer les actions. — Gina Lombroso

✦ ❊ ✦

Pour rendre douces les mains rugueuses, rien de tel qu'une friction avec la peau blanche d'une écorce d'orange.

✦ ❊ ✦

Un monsieur entre dans la porte tournante d'un restaurant et tourne, tourne, tourne sans arrêt, l'air absorbé. Le garçon, intrigué par ce manège, lui demande une explication.

— C'est idiot, répond le monsieur en continuant à tourner, mais je n'arrive pas à me rappeler si je voulais entrer ou sortir.

La maladie des artères coronaires

La maladie des artères coronaires est un durcissement des artères qui amènent le sang au coeur et qui par conséquent sont parmi les plus importantes de tout l'organisme. Bien des suggestions ont été faites pour la prévenir, mais aucune ne semble être entièrement satisfaisante, nous dit l'Association Médicale Canadienne.

On sait depuis longtemps que la maladie coronarienne est plus fréquente chez les personnes qui font beaucoup d'embonpoint, c'est-à-dire qui sont obèses. La question de l'alimentation soulève donc beaucoup d'intérêt pour savoir si l'absorption de certains aliments peut causer ou aggraver la maladie coronarienne et si, comme cela semblerait probable, un régime riche en matières grasses rend une personne plus sujette à la maladie coronarienne.

Au cours des dix dernières années, l'intérêt s'est porté sur des facteurs n'ayant aucun rapport avec le régime alimentaire. Des études poussées sur l'usage de la cigarette semblent indiquer que c'est là un facteur très important. Une personne qui a déjà fait de la maladie coronarienne peut diminuer le risque d'en souffrir davantage en cessant de fumer.

L'A.M.C. rapporte que des études sont en cours sur le rapport entre l'exercice, ou le manque d'exercice, et la maladie coronarienne. On croit que les personnes qui prennent de l'exercice régulièrement ou dont l'emploi les tient physiquement en forme, sont moins sujettes à la maladie coronarienne. Il y a également lieu de croire qu'une personne qui a déjà fait une attaque coronarienne courrait moins de risque d'autres attaques en suivant consciencieusement un programme d'exercices soigneusement établi.

Grâce et élégance

La grâce et l'élégance de l'époque victorienne, les coloris brillants, le satin et la dentelle, caractérisent la collection printanière présentée par une maison de confection de Montréal qui se spécialise dans les robes de noces.

Un modèle décrit par la commentatrice comme style "baby doll" est réalisé en vaporeux tissu d'organza, avec corsage rebrodé de dentelle.

Les fleurs apparaissaient souvent pour rehausser ces toilettes de mariées.

L'une de ces robes comporte une mousseline blanche superposée sur un même tissu de nuance champagne, et garniture de dentelle Chantilly.

Un autre modèle est souligné par un corsage complètement rebrodé de ruban de dentelle et minuscules fleurs, alors que la plupart des robes sont accompagnées de voiles de tulle retombant jusqu'au sol.

L'influence orientale est illustrée par un cafetan en dentelle de coton, bordé de dentelle de Venise, se portant avec un bonnet assorti.

La collection offre des robes de style Empire à corsage remonté, et dans l'ensemble la silhouette féminisée donne une image printanière avec des appliques de dentelle et fleurs parsemées.

A côté des robes blanches, se trouvent aussi des modèles dans les tons pastels, rose pâle ou bleu ciel.

Ces robes aux délicates couleurs se portent aussi avec des voiles retombant sur le visage, pour ensuite descendre en cascade à l'arrière de la tête.

Pour la très jeune mariée, on suggère une robe à hauteur du genou, avec un capuchon transparent pouvant se transformer en traîne, et comportant des flots de ruchés et dentelle.

Courrier de Louise

Q. — Pourriez-vous me dire le degré de scolarité qu'on doit posséder afin d'être acceptée comme hôtesse de l'air? Faut-il posséder plusieurs langues ou est-ce qu'il suffit d'être bilingue? Merci. — **Ailée**

R. — Je crois qu'il faut avoir complété une douzième année pour être admise comme hôtesse de l'air. Il n'est pas obligatoire d'être bilingue, mais au Canada il y a toujours une hôtese qui l'est à bord des grands avions. Une jeune fille possédant plusieurs langues aurait l'avantage d'être préposée au service trans-atlantique vers les pays d'Europe et du Moyen-Orient ou même au service trans-pacifique vers l'Orient. Il y a de nombreuses conditions à remplir outre une bonne scolarité, alors, afin d'être renseignée précisément, adressez-vous au bureau du personnel de nos compagnies aériennes commerciales. On se fera un plaisir de vous donner toutes les informations voulues.

☆ ☆ ☆

Q. — Je dois faire un assez long voyage par train dans un avenir rapproché. Comme je n'en ai jamais entrepris, je ne sais trop quelles sont les coutumes à suivre. Offre-t-on des pourboires? Si oui, à qui? Combien doit-on donner à celui qui porte nos valises? Quand il s'agit de prendre les repas, le prix de ceux-ci est-il compris dans celui du billet? Merci. — **Ignorante**

R. — Sur les trains on donne des pourboires aux garçons de table et à ceux du bar, de même qu'à celui du wagon-lit. En général on paie vingt-cinq cents par valise pour les faire déposer à bord du train. Maintenant on peut acheter un billet dont le prix comprend le coût des repas. Si on préfère un billet ordinaire, on paie la note à chaque repas. Aussi, si vous avez un billet de wagon-lit, vous avez le droit de vous rendre au wagon d'observation d'où vous pourrez mieux voir le paysage.

☆ ☆ ☆

Q. — Je suis en deuil de mon mari depuis un an. Croyez-vous que je puisse maintenant aller au théâtre, au concert et au cinéma? Jusqu'à présent, cela ne me tentait pas du tout, mais il me semble que maintenant cela me distrairait un peu. Je travaille, mais je vis seule et les soirées sont parfois trop longues. Vos conseils sont toujours bien appréciés. — **Veuve de 25 ans**

R. — Certainement que vous pouvez fréquenter ces endroits de distraction. Vous auriez pu le faire discrètement longtemps avant aujourd'hui, si vous en aviez eu le goût. Heureusement, nous ne vivons plus à l'époque ou, lorsqu'une femme devenait veuve, quel que soit son âge, elle s'enterrait vivante, ou à peu près. Je vous conseillerais aussi de pratiquer un sport quelconque, de jouer aux quilles ou au curling, ou encore d'aller nager de temps à autre. N'y a-t-il pas d'équipes sportives là où vous travaillez? La trop grande solitude n'est bonne pour personne, surtout pour une jeune femme de votre âge.

☆ ☆ ☆

Q. — Trouvez-vous normal qu'une jeune fille de treize ans n'ait pas le droit de se maquiller? Toutes mes amies le font. Je ne comprends pas pourquoi mes parents me l'interdisent. Qu'en pensez-vous? — **Brunette**

R. — Vous avez treize ans et, ne vous en déplaise, vous êtes encore une fillette. Vous avez bien le temps de vous maquiller; vous regretterez ces quelques années lorsque vous serez obligée de cacher des rides et des imperfections. Vos parents ont parfaitement raison, il est tout à fait ridicule qu'une enfant de votre âge se maquille. Celles qui le font ont l'air de petites vieilles et on aimerait les débarbouiller.

☆ ☆ ☆

Q. — Je porte mes cheveux longs et mes parents ne me laissent pas cinq minutes de paix. Mon père menace même de me mettre à la porte si je ne les coupe pas. Je suis très malheureux. Que faire? — **Pas voyou.**

R. — Regardez un peu plus loin que le bout... de vos cheveux. Faites votre choix: votre foyer et l'amitié de vos parents, ou la solitude d'une chambre meublée ou d'une pension bien ordinaire avec pour compagnie — votre chevelure. Pensez-y bien, surtout que cette vilaine mode se passe maintenant.

LOUISE

Plombage dentaire

Si vos plombages dentaires se desserrent, ne blâmez pas votre dentiste. Ceci peut être dû à la nourriture chaude.

D'après une enquêteur scientifique, la chaleur modérée, égale à la température d'une nourriture chaude, accélère la contraction des plombages, parce que la chaleur modérée cause éventuellement une réduction dans la grosseur des groupes de molécules dans les plombages.

Feuilleton de "La Liberté et Le Patriote"

TOI OU MOI?

par Valdrine

NUMERO 3

Je n'ai rien contre les pâtes, remarque, puisque j'en vis. C'est notre métier d'en fabriquer, à papa et à moi, et de les vendre ensuite dans l'Europe. Mais de là à en faire mon principal motif de séduction, non alors!... Avec toi, tout était résolu. Je te connaissais trop pour te suspecter: bonne marchandise, sûre, sans mauvaise surprise. J'étais tranquille. Si tu avais consenti, je t'aurais fait une vie dorée: j'aurais toujours dit oui. Nous aurions eu l'existence que tu désirais: gaie ou tranquille, mondaine ou sauvage. Bref, je me serais laissé faire, comme les pâtes dans les machines. Remarque que je parle au passé, je n'ai plus d'illusions...

Marie-Hélène serra la main de son ami d'enfance avec gentillesse et approuva:

— Tu as raison. Il le faut. Restons les excellents amis que nous avons toujours été. Tu trouveras certainement une fille qui t'aimera vraiment. Quant à moi, j'ai la conviction qu'il existe quelque part un garçon fait tout exprès pour moi. Si je me trompe, tant pis! Je resterai célibataire, sans pour cela devenir une vieille fille aigrie et fielleuse qui ne peut pas supporter le bonheur des autres.

Laurent hochait la tête, pas tout à fait convaincu: il aurait volontiers épousé Marie-Hélène, tout en reconnaissant ne pas l'aimer passionnément. Faute de grives, on se contente de merles, et ce merle-là aurait été délicieux à croquer. Mais il connaissait trop bien son amie d'enfance pour espérer la faire changer d'avis. Il tourna la page avec une philosophie souriante qui confirmait entièrement les assertions de Marie-Hélène:

— Bon! N'en parlons plus. Puisque je ne puis être ton mari, je resterai au moins le terre-neuve que j'ai toujours eu la faiblesse d'être à ton égard. Si tu es en panne quelque part, tu pourras toujours appeler au secours ton grand frère de vingt-quatre ans. Ce gros bêta accourra immédiatement à ton aide.

Emue de cette bonté sans rancune, Marie-Hélène reconnut:

— Je ne connais pas de plus chic type que toi.

— Mais ce chic type, on ne l'épouse pas!

— Vois-tu, j'étais triste tout à l'heure, et j'avais tort. D'abord, je suis très touchée de ta gentillesse pour moi. Et puis, une vague intuition me dit que quelque chose d'extraordinaire va m'arriver, quelque chose qui changera ma vie. Je suis incapable de dire quoi: un mari? une aventure quelconque où j'aurai à jouer un rôle?

— Pas d'emballement. Tu ne veux pas quitter ton église paroissiale à mon bras au son de la marche de Mendelssohn, et il n'y a pas autour de toi de garçon qui me vaille, alors où donc peut se cacher l'aventure, le "je ne sais quoi"? Une idée: ton patron, satisfait de ton travail, va peut-être t'offrir une augmentation, si tu ne confonds pas les contrats de mariage avec les testaments, en rêvassant. Car, dans ce cas-là, mon intuition à moi, et qui n'est pas vague, me souffle qu'une tuile pourrait te dégringoler sur la tête. Parce qu'il t'arrive de rêver, toi aussi, comme toutes les jeunes filles, avoue-le!

Les boucles souples s'agitèrent, dansant en guise de protestation, mais leur propriétaire passa aux aveux:

— Oui, de temps à autre. Après tout, c'est normal à mon âge!

— Vingt-deux ans, l'âge du rêve! Vous êtes toutes les mêmes: vous manipulez des éprouvettes ou des machines électroniques, vous établissez des factures, plongez votre nez fureteur et malicieux dans les méandres du Code civil, vous êtes partout, dans tout... Et pourtant, en surimpression, vous vivez déjà votre vie de fiancée, d'épouse. Je vous entends d'ici: "Mon futur fiancé sera beau, il m'aimera comme personne n'a jamais été aimé. Il n'aura jamais rencontré une jeune fille aussi charmante que moi. Il me jurera de le dire et le redire toute sa vie. Ce sera délicieux à écouter". Hein, n'est-ce pas ça?

— Tu exagères, Laurent! nia Marie-Hélène en riant... C'était bon au temps jadis, quand les jeunes filles attendaient un mari en faisant de la tapisserie.

— Non, vous n'avez pas changé: en crinoline ou en blue-jeans, c'est toujours le même coeur qui bat, la même imagination qui rêve. Je sais ce que je dis. Alors, tout à coup, les fiches sont déclassées, les éprouvettes sautent en l'air par mélange intempestif de produits détonants, les factures montrent une addition devenue soustraction par omission d'un report, etc. A l'usine, quand une secrétaire fait expédier à Milan un quintal de macaroni au lieu des dix kilos de ravioli commandés, j'ai compris: son fiancé l'a plaquée, ou elle aime un garçon qui n'en sait rien; ou, au contraire, lui est trop amoureux et elle pas du tout. C'est fou le rôle néfaste des histoires d'amour dans la vie professionnelle des femmes. Mes soupirantes rêvent aussi... Je lis leurs pensées sur les fronts lisses de ces demoiselles aux cheveux courts et aux longues idées — pastiche à rebours de Schopenhauer: "Laurent, ce brave Laurent, comme il a l'air bonne pâte... facile à manier. Combien dit-on que son usine vend par an? Des centaines de tonnes! Combien cela doit-il représenter comme bénéfice net, des tonnes de nouilles, des quintaux de ravioli, des caisses de spaghetti? Si j'arrivais à me faire épouser, combien aurais-je de Jaguars, de manteaux de vison, de séjours dans un palace de la Côte d'Azur avec une telle masse de pâtes?" Tu vois que je connais trop bien les aspirantes aux pâtes Gatto et que je n'ai pas d'illusions sur leur compte. Tu as déjà dû entendre des échos de ce genre; on t'a certainement posé plus d'une fois des questions sur ton illustre cousin, de ces interrogations artificieusement voilées avec cet art qu'ont les femmes pour déguiser leur pensée, d'habiller leurs pauvres idées sous de riches vêtements.

Sous l'ironie, Marie-Hélène décelait l'amertume, celle du garçon fortuné, gibier poursuivi par une meute de chasseresses. Laurent avait raison. Combien de fois n'avait-elle pas été interrogée sur son cousin! Ne l'avait-on pas souvent invitée en la priant d'amener aussi son parent... Invitations intéressées... travaux d'approche.

Laurent termina:

— J'arrête mes dissertations hautement philosophiques. J'ai soif. Sois gentille, offre-moi, avant que je parte, un jus de fruit bien tassé.

Marie-Hélène alla préparer, pour tous deux, le rafraîchissement réclamé et revint quelques minutes plus tard avec deux verres remplis de jus d'orange glacé et d'eau gazeuse.

Laurent, avec ironie, leva son verre:

— Je bois, ma chère cousine, à ton avenir mystérieux, à ton "je ne sais quoi"!...

Imitant son geste, la jeune fille compléta par ces mots, chargés d'un avenir qu'elle ne connaissait pas et qui pourtant était en marche:

— Buvons à ce qui va m'arriver bientôt, et aussi à la future madame Gatto, que j'ai hâte de connaître!

CHAPITRE II

Ce matin-là, tout allait de travers: il y a des jours comme ça. Marie-Hélène s'était levée à regret, sans entrain, la bouche amère et le regard flou. Elle avait mal dormi, et son humeur s'en ressentait. Une bourrasque, venue au petit matin, avait secoué portes et volets et, de ses sifflements lugubres, réveillé les dormeurs. Incapable de retrouver le sommeil, la jeune fille s'était tournée et retournée dans son lit, écoutant malgré elle les plaintes de la villa qui gémissait sous les coups, et cette rumeur de bataille entre vent et maison l'avait tenue longtemps éveillée.

Encore lasse de sa nuit écourtée, maladroite en ses mouvements, elle avait cassé un flacon d'eau de Cologne, flacon en fin cristal auquel elle tenait beaucoup, car c'était un très beau cadeau de son oncle Gatto. Contenant et contenu s'étaient répandus sur le carrelage de la salle de bains, dont l'air s'était chargé d'une fragrance exquise. Non seulement Marie-Hélène était privée de son parfum préféré, mais elle avait dû perdre de précieuses minutes à ramasser les parcelles de cristal brisé. Un malheur ne vient jamais seul, dit-on. Dans sa hâte de rattraper le temps perdu, enfilant un bas sans précaution, elle en avait fait sauter une maille. Tant pis! l'heure s'avançait. Sortie de la maison avec une échelle s'amorçant à la jambe gauche, Marie-Hélène avait gagné à cet incident un solide complexe d'infériorité qui durerait toute la matinée... jusqu'à une nouvelle paire de bas.

(à suivre)

Petites Annonces

Tarif, 3 sous par mot. Minimum, $1.00. — Chaque insertion supplémentaire, 2 sous par mot. Minimum, $0.50. — Pas de changement de texte. Ajouter 25c si l'annonce doit être placée dans un cadre.

Vol. 55—No 40

A VENDRE — Chevrolet S. S. 65-2, portes. Excellente condition, peu de milles parcourus. $2,295 ou meilleure offre. **Téléphone: 256-0203.** 38-928-T.F.

A LOUER — St-Boniface. Logis: 3 pièces. Entrée et salle de bain privées. Poêle et réfrigérateur. Place de stationnement. Pour personnes tranquilles. Près autobus. Libre: 1er février. **Signaler: 233-1047.** 39-936-40C.

CHAMBRE A LOUER — Pour homme qui travaille. Meublée. 3e étage. 541, rue Langevin, St-Boniface. **Téléphone: CEdar 3-6104.** 39-931-40C.

CHAMBRE ET PENSION — St-Boniface. Pour une ou deux demoiselles qui travaillent. **Signaler: CEdar 3-4345.** 40-938-T.F.

CHAMBRE ET PENSION — St-Norbert pour jeune étudiant universitaire. S'adresser: 28, La Barrière. **Téléphone: 269-1106.** 40-939-41C.

PENSION ET SOINS SPECIAUX pour dame âgée ou invalide. Dans foyer catholique et de langue française dans un des beaux quartiers de St-Boniface. Faites vos réservations maintenant. **Pour plus de renseignements, signaler: 453-8776.** 33-411-T.F.

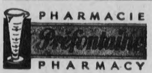
Pas de cheveux gris . . .
Si vous faites usage du merveilleux produit JAMAIS GRIS
Ecrivez pour dépliants gratuits
C. C. Jamieson
Boite postale 22, Transcona, Man.
Téléphone: 222-4492

PIANOS et ORGUES A VENDRE
Agent exclusif pour pianos Heintzman et Sherlock-Manning et orgues Hammond. Voyez notre représentant français, M. Jean Carignan.
J. J. H. McLean Co. Ltd.
Angle Graham et Edmonton, Winnipeg - Tél.: 942-4231
Affilié à la Procure Générale

St. Boniface 'ESSO'
Provencher et Taché
Téléphone: 233-4654
Norbert Tétrault, prop.
Mise au point des moteurs
Assortiment complet de produits Atlas
Ouvert tous les jours de la semaine de 7 h. a.m. à 11 h. p.m.

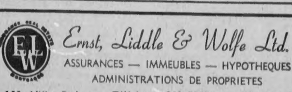
Signalez 247-4288
Transit Shell Service
567, rue Marion, St-Boniface
(près de l'hôtel Transit)
Gabriel Tétrault, propriétaire
Entretenons automobiles de toutes les marques
Pneus et huilage

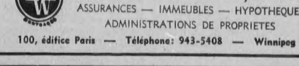
Paul Paquin
Assurances générales
989 AUTUMNWOOD
ST-BONIFACE
Boite 63, St-Boniface, Man.
Téléphone: ALpine 3-9805


PHARMACIE
Préfontaine
PHARMACY
243, rue Marion, Norwood
A l'angle de la rue Traverse à mi-chemin entre les rues Taché et Des Meurons
Téléphone: CHapel 7-3533
Nous livrons à domicile

Entreprise Générale d'Electricité
Fontaine & Compagnie
165, avenue Provencher, St-Boniface
Téléphone: 233-7425

Pour achat ou vente d'immeubles
Consultez une compagnie qui a plus de 60 ans d'expérience
Philippe Prince, représentant français
C. E. SIMONITE LTD.
Téléphones: le jour, 942-8261 — le soir, 233-3134


GEORGES BOISJOLI, représentant de
CO-OP Insurance Services
1700, avenue Portage Tél.: 888-7911
991, Ducharme Tél.: 269-2240
Assurances: auto — feu — vie


Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES — IMMEUBLES — HYPOTHEQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIETES
100, édifice Paris — Téléphone: 943-5408 — Winnipeg 2

JOS. PIERSON
Votre vendeur personnel de
• Chevrolet • Corvair • Chevelle
• Oldsmobile • Chevrolet II
• Camions Chevrolet
Bureau: SP 2-2431 — Résidence: 533-4018
CARTER MOTORS LTD.
Automobiles usagées "garanties" de première condition


Pour vos Petites Annonces

Signalez: 775-8443
entre 9 h. du matin et midi, ou entre 2 h. et 4 h. de l'après-midi
Heure finale: mardi midi

A VENDRE ou A LOUER — Rue De la Morénie. Maison de rapport avec 6 pièces pour propriétaire. S'adresser à 532, rue St-Jean-Baptiste. 30-870-T.F.

A VENDRE
St-Boniface, 372, rue Desautels. Maison: 10 pièces dont 3 composent logis privé. $2,000 comptant. Balance: termes. **Appeler: le jour WHitehall 2-0038; le soir CHapel 7-2457.** 14-658-T.F.

A VENDRE — Boulevard Provencher. Entreprise. Chiffre d'affaires: plus de $20,000. Profit net, plus que $4,000. Prix: $3,000, plus marchandise. **Signaler: 233-7552 après 7 h. p.m.** 39-932-40C.

A VENDRE CHANTS ET DISQUES — Méthodes instrumentales, musique classique, populaire, Instruments rythmiques, Métronomes, Flûtes, Autoharpes, Pianos électriques portatifs. **Music Centre, 45, rue William, Ottawa, Ont.** Professeurs et musiciens, commandez par correspondance. 40-941-42C.

Faites-vous une carrière plaisante avec Tupper Ware. Aucun investissement majeur. L'âge n'importe pas. Choisissez vos heures de travail. **Pour renseignements (en anglais seulement), appeler 589-1656 ou 775-6870.** 39-930-40C.

ON DEMANDE COMMIS-DACTYLO
Nouveau bureau, tous bénéfices, salaires de $232 à $278. Candidates doivent être bilingues et habiles à la dactylo. La 12e année est requise et une expérience de comptabilité désirable. **S'adresser en personne ou par écrit au comptable, St. James Coop, St. James, Man.** 40-940-40C.

$12,000 plus généreux boni
pour homme de plus de 40 ans de la région de St-Boniface. Fera de courts voyages en auto pour prendre contact avec clients. Ecrire, expédition par avion, à C. B. Dickerson, President, Southwestern Petroleum Corp., Ft. Worth, Texas 76101, U.S.A.

ALEXANDER AGENCIES LTD.
556, chemin Pembina
Winnipeg 9

A VENDRE

Chemin Pembina — 300 pieds sur chemin Pembina, 350 de profondeur. Site excellent pour entreprise commercial.

Parc Windsor — Maison, niveaux variés, 3 chambres à coucher, salle de récréation. Tapis mur à mur neufs. Cuisine finie bouleau. Garage double. Lot clôturé.

Des Meurons — Maison de famille. 2 ou 3 chambres à coucher. Salle de récréation. Garage. Possession: 1er mai.

Avons besoin de maisons à St-Boniface centre, Parc Windsor, Norwood et St-Vital.

Appeler PIERRE PINEAU
284-5390 ou 269-1591
39-927-40C.

GUERTIN Frères
MARCHANDS DE PEINTURE
— Gros et détail —
Accessoires pour peintres
270, ave Assiniboine, Winnipeg
Téléphone: 947-0491

McKEAG HARRIS Realty Co.
Achetons — vendons — ou nous vendrons votre maison.
Service rapide et efficace.
Communiquez avec notre représentant français
Georges Guertin
Téléphones:
774-2505 — le soir 774-6461

Au Sacré-Coeur
Winnipeg

Club 80

Le Club réouvrira ses portes le jeudi 18 janvier, à 1 h. La réunion aura lieu dans la salle très confortable et bien aménagée des Chevaliers de Colomb.

Tous seraient heureux de voir un plus grand nombre profiter de ces récréations.

Visite à l'école du Sacré-Coeur

Mme François Leduc, épouse de l'Ambassadeur de France au Canada, de passage dans la ville, accompagnée de Mme Philippe Bourdon, épouse du Consul de France à Winnipeg, et du R. P. J. Soulodre, O.M.I., curé, visitait l'école du Sacré-Coeur le lundi matin 15 janvier.

Après avoir fait la tournée des classes, les deux dames prirent le café. Elles se déclarèrent enchantées de la réaction des élèves.

Cours de Préparation au Mariage

Tous ceux qui ont l'intention de se marier au cours de l'année seraient très sages de suivre la série de 8 cours de Préparation au Mariage qui seront donnés dans la salle du Sacré-Coeur à partir du dimanche 21 janvier, à 7 h. 30.

N'oubliez pas que ces cours seront donnés en anglais et que les non-catholiques seront les bienvenus.

Pour s'inscrire, il faut appeler au presbytère au numéro 774-5863.

Société St-Jean-Baptiste
de Winnipeg

Le dimanche 21 janvier aura lieu l'assemblée de la Société St-Jean-Baptiste de Winnipeg. C'est la première réunion de 1968 et ce sera jour d'élection des officiers pour l'année courante.

Venez choisir les membres du comité et vous rendre compte par vous-même des activités de votre société. Donc venez le dimanche 21 janvier, à 2 h. 30, au local habituel.

ARMAND AYOTTE REALTY ET ASSURANCE GENERALE LTEE
191, boulevard Dollard
St-Boniface

A VENDRE

St-Boniface Centre — Restaurant. Equipement moderne. Air climatisé. Pièce frigorifique. Machine pour fabriquer crème glacée. Bon commerce. Prix attrayant.

St-Boniface — Rue Desautels. Maison de rapport: 2 logis privés. Revenu mensuel: $110. Doit être vendue. Prix très attrayant. 39-937-40C.

Norwood — 265, chemin Ste-Marie. Bungalow: 4 pièces, 2 chambres à coucher. Chambre supplémentaire au sous-sol. Doit être vendu prochainement. Propriétaire déménage à Calgary. $2,500 comptant requis.

St-Boniface — 896, Archibald. Bungalow moderne: 5 pièces, 3 chambres à coucher. Lot: 54' x 180'. Garage. Jardin. Comptant reqius: $3,000.

APPELER
A. Ayotte: CE 3-5845
39-937-39C.

PAUL'S REALTY LIMITED
120, boulevard Provencher
Angle Taché et Provencher
St-Boniface

A VENDRE

PRECIEUX-SANG
Tout près nouvelle église. Maison très attrayante: 1½ étage. Très bon état. Grande cuisine, planchers "Corlon". Salon: tapis mur à mur très bonne qualité; salle à manger, 3 chambres à coucher. Nouvelle fournaise au gaz. Soubassement complet. Garage. Grand lot avec beaucoup d'arbustes. Prix très attrayant.

BOULEVARD PROVENCHER
Bungalow très chic: 4 pièces, 2 chambres à coucher. Grands salon et cuisine. Soubassement complètement fini, y compris salle de bain. Nouvelle fournaise au gaz. Garage. Beau lot. Prix seulement: $11,500.

RUE RITCHOT
Près de toutes commodités. Maison: 1½ étage. Salon, salle à manger, cuisine, 3 chambres à coucher. Soubassement complet. Très propre. Belles armoires de cuisine, comptoirs en céramique. Prix réduit à $12,800.

RUE DES MEURONS
Près Centre Culturel. Duplex très moderne et en très bonne condition. 9 ans seulement. Lot boisé et clôturé. Prix très attrayant: $16,900. Propriétaire transféré.

ST-BONIFACE
Maison pour grande famille: 8 pièces, 5 chambres à coucher. Belle salle de récréation. Garage. Prix très modique.

Bureau: 247-9267
Paul GAGNON: 256-6538
ou
John A. RIVARD: 247-4927
38-926-40C.

ON DEMANDE FILLES OU FEMMES
Travail délicat, meilleurs gages
Femmes inexpérimentées demandées pour apprendre le métier de
COIFFEUSE
Les offres d'emplois pour les coiffeuses diplômées sont plus nombreuses que celles-ci.
Jamais auparavant y a-t-il eu tant d'occasions pour les jeunes filles ambitieuses
Ecrivez pour obtenir un catalogue gratuit
MARVEL BEAUTY SCHOOL
273½, avenue Portage
Winnipeg, Man.
Succursales: Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Toronto

Salle de réceptions du
CENTRE ST-LOUIS
ANGLE PROVENCHER ET NADEAU
Réservez dès maintenant pour vos soirées sociales, banquets, noces.
Renseignements:
Omer Malo — 233-5710

Patron imprimé

9485
Teen
10–16

by Marian Martin

Pour vous, les jeunes. Vous serez prêtes à la vitesse du fermoir-éclair. Ce joli ensemble robe-culotte vous assurera liberté, joie.

Demandez le patron 9485 — grandeurs: 10, 12, 14, 16.

Prix: 65c

Envoyez votre commande:
Marian Martin Dept.,
La Liberté et le Patriote,
60 Front St. West. Toronto, Ont.
(non à Winnipeg)

Ecrire lisiblement le numéro du patron, la grandeur, votre nom et votre adresse.

(Paiement en monnaie seulement, les timbres ne sont pas acceptés.)

Un sociologue loue la qualité du français parlé à Radio-Canada

PARIS — Le sociologue Evelyne Sullerot loue les efforts déployés par Radio-Canada pour conserver la qualité du français parlé dans les régions du Canada desservies par le réseau de radio et de télévision.

"L'usage quotidien de l'anglais, nécessaire au travail, et le manque de connaissances grammaticales ont corrompu non seulement le vocabulaire des Canadiens français mais aussi leur syntaxe", écrit la sociologue dans un article du journal parisien Le Monde.

La télévision, écrit-elle, a renversé la tendance de séparation entre les experts intéressés à la pureté du français au Canada et la masse des citoyens francophones.

Depuis longtemps, on s'intéresse en France à garder le français intact: l'on place un accent spécial sur l'attention qu'il faut apporter à préserver le langage de la prolifération de termes anglais.

Pour répondre aux incursions des langues étrangères, l'Académie française publie des bulletins réguliers traitant des termes étrangers dont elle approuve ou rejette l'acceptabilité en français.

Un récent bulletin acceptait le mot "bulldozer". Le mot "pipe line", prononcé à la française, était approuvé par l'Académie.

Les 40 académiciens sont soutenus dans leur activité par une association parisienne du nom de Défense de la langue française.

L'association, qui semble suivre de près le sort fait à la langue française au Canada, loue également les efforts linguistiques de Radio-Canada, mais déplore les phrases inspirées par l'anglais et remplaçant les termes français classiques, notamment dans les domaines légaux.

On cite l'emploi de "exhibit" au lieu de "pièce du dossier" pour désigner un article servant à la preuve légale et que la langue anglaise appelle "exhibit"; on déplore également l'anglicisme "assaut et batterie" utilisé au lieu de "coups et blessures".

Ailleurs à Paris, une entente a été signée entre une agence française de publicité et une compagnie semblable à Montréal en vue d'établir une société conjointe pour la conception de publicité française. Ainsi les publicistes canadiens-français dépendraient moins des traductions directes des textes et idées américaines.

Le fonds Desjardins: actif de $7,401,396.49

Le deuxième rapport trimestriel du Fonds Desjardins, institution des Caisses populaires et du Mouvement Desjardins, laisse voir un actif global de $7,401,396.49. Ce rapport vient d'être rendu public.

On y lit que l'actif de la section "A" atteignait au 30 septembre 1967 la somme de $6,027,868.54 et que celui de la section "B" s'élevait à $1,373,527.95, propriétés de 5,966 participants.

La section "A" embrasse des titres de 13 catégories différentes d'activités économiques, tandis que la section "B" ne comprend que des obligations.

Le revenu gagné par unité de la section "A" fut de $0.04052 et celui de la section "B" de $0.0018.

Les dépôts peuvent être faits par l'entremise des Caisses populaires. Le Fonds est administré par la Société de Fiducie du Québec.

GM récompense les suggestions faites par ses employés

Au cours de 1967, la société General Motors du Canada a versé près de $4,400 par semaine en moyenne pour récompenser des suggestions faites par des employés. Au total, les sommes payées en 1967 s'élèvent à $227,400, un nouveau sommet, à rapprocher de $220,000 en 1966.

Au cours des dernières cinq années, la société General Motors a versé à ses employés canadiens $1,057,000 pour des suggestions ayant trait au perfectionnement des méthodes de fabrication ou des mesures de sécurité ou destinées à améliorer le rendement des usines ou des bureaux. La société a accepté et récompensé plus de 6,000 suggestions l'an passé. Au cours de l'année, 28 personnes se sont vu décerner des récompenses de plus de $1,000. Le maximum possible, pour une suggestion, aux termes du Plan, est de $6,000, somme méritée par un seul employé au cours d l'année, Fred Bull, un apprenti de la section de génie, âgé de 22 ans.

Vol de récolte

CALCUTTA — Cinq cents fermiers avec leurs femmes ont envahi 250,000 acres de rizières, dans l'Etat de Bihar, ravagé par la sécheresse, et ont effectué un vol massif de récolte, rapportent les récents journaux. Le rapport dit que les pilleurs ont enlevé systématiquement plus de 130,000 tonnes de récoltes de riz. On a signalé l'arrestation de 16 personnes.

Examen en plein vol de passagers en provenance de l'étranger

L'examen en plein vol de passagers venant de l'étranger à bord de deux appareils de lignes aériennes canadiennes vient d'être tenté ce mois-ci.

Cette expérience s'inscrit dans le cadre d'un programme soutenu de recherche que poursuivent conjointement le gouvernement et l'industrie de l'aéronautique canadienne en vue d'être en mesure de faire face aux problèmes qui surgiront lorsque des appareils pouvant transporter 400 personnes sillonneront le ciel d'ici deux ou trois ans. Le Canada est le premier pays à tenter cette expérience.

Un premier essai a eu lieu le 10 janvier à bord d'un appareil du Canadien Pacifique en provenance de Rome, se dirigeant vers Toronto. Un deuxième essai sera fait le 21 janvier à bord d'un avion d'Air Canada venant des Barbades, à destination de Toronto également.

Les organismes gouvernementaux et l'industrie de l'aéronautique prévoient que d'ici 1971, huit aéroports canadiens recevront annuellement plus de trois millions de passagers arrivant de l'étranger. Dans les conditions actuelles d'arrivée, les passagers d'un grand appareil rempli à capacité tiendraient les préposés à l'admission, et ce, même aux grands aéroports de Montréal et de Toronto, occupés au point où il leur serait impossible de se tourner avant une heure vers les voyageurs d'autres avions qui s'amèneraient.

Cet essai d'examen en plein vol permet de déterminer le pourcentage des voyageurs qui pourraient être examinés avant l'atterrissage.

Un agent suffit à la tâche, dans le cas d'un appareil réacté DC 8 du Pacifique Canadien; il en faudra deux dans le cas du DC 8 de la société Air Canada, qui peut prendre à son bord un plus grand nombre de passagers. Ces agents représentent tous les organismes gouvernementaux associés à l'expérience. Au cours de l'examen, on voit à importuner le moins possible les voyageurs.

L'examen porte sur les documents médicaux, les visas d'immigration, les passeports, les formules de douane, les documents ayant trait à l'agriculture. Il se peut, cette fois-ci, puisqu'il s'agit d'un essai, que certaines des formalités d'admission restent à être remplies à l'aéroport international de Toronto.

La société General Motors du Canada offre de rembourser les frais d'enseignement encourus par ceux de ses employés qui suivent des cours du soir dans des écoles reconnues. La société verse à l'employé le montant total qu'il a déboursé, dès qu'il a complété avec succès ses études dans une matière.

Un deuxième parc historique national à Terre-Neuve

OTTAWA — Terre-Neuve aura un deuxième parc historique national. Il s'agit de Castle Hill, un des ouvrages de fortification que les Français ont érigés au cours du XVIIe siècle. Pendant l'occupation française de Placentia, de 1662 à 1713, l'endroit servit de poste d'observation et l'on y installa une batterie. C'est de là que les Français lancèrent à plusieurs reprises des attaques contre la garnison de Saint-Jean.

En 1713, le traité d'Utrecht cédait l'endroit à l'Angleterre, qui y effectua des réparations et des travaux de reconstruction. Ce n'est qu'à la fin des années 1750 qu'on entreprit réellement la reconstruction du château, qui fut terminé à la hâte lorsque les Français capturèrent Saint-Jean, en 1762. Le bâtiment prit alors le nom de château Graves, en l'honneur de son gouverneur. Un blockhaus fut ensuite construit au centre du château, dont les murs furent rehaussés, tandis qu'une muraille de pierre sèche fut élevée autour de la crête du plateau où il se dresse. Les Anglais ne prisèrent jamais la situation du château Graves, celui-ci se trouvant à trop grande hauteur pour permettre aux artilleurs d'avoir une vue suffisante sur le mouillage et le meilleur point de débarquement. Aussi, au cours des années de paix qui suivirent, le château fut-il abandonné au point de tomber en ruine.

Le Service des lieux historiques nationaux, organisme placé sous l'autorité du Ministre, assurera des installations provisoires d'interprétation en prévision de l'été de 1968, en attendant la construction d'un centre permanent d'interprétation. On effectuera plus tard d'autres fouilles, afin de mener à bien les travaux entrepris en ce sens en 1965. Au cours de l'année 1968, on exécutera des travaux préliminaires de consolidation des ruines. On espère terminer assez tôt l'aménagement de cet emplacement de 60 acres, de manière que le parc historique national puisse être en service dès 1970.

L'ONF ouvre un bureau au Japon

L'Office national du film ouvrira un bureau de distribution au Japon d'ici quelques jours. M. Normand Robidoux, 42 ans, de Montréal, qui était directeur du Service international de la Distribution à l'Office depuis trois ans, assumera le poste de délégué à Tokyo. En étroite collaboration avec les missions diplomatiques du Canada, le délégué de l'Office au Japon étendra son action aux Philippines, à la Corée, à Formose, à Hong-Kong. Il était en fonction dès le 19 janvier.

Depuis plusieurs années, la télévision japonaise réserve un accueil extrêmement chaleureux aux productions de l'Office. Le nouveau bureau à Tokyo permettra à l'ONF d'accroître son rayonnement en cette partie du monde, d'intensifier notamment la diffusion de ses films de 16mm par l'intermédiaire des cinémathèques, et de stimuler la distribution des films de caractère touristique que produisent les provinces ou les sociétés commerciales.

Le Japon est un pays en plein essor avec lequel le Canada entretient d'excellentes relations; après la formidable réussite de l'Expo 67 à Montréal, les yeux du monde entier se tournent maintenant vers Osaka où se tiendra en 1970 la prochaine exposition universelle.

Une paroisse refuse de marier les couples non préparés

Devant le nombre croissant d'échecs chez les jeunes couples, les prêtres de la paroisse Ste-Paule de St-Jérôme, Qué., ont résolu de ne plus marier les jeunes qui ne seront pas préparés à la vie conjugale.

Lorsque vous stationnez sur une pente, prenez soin de tourner les roues avant de la voiture dans la direction appropriée. Si l'avant de la voiture est tourné vers le bas, tournez les roues avant pour qu'elles s'appuient sur le bord du trottoir; si l'avant de la voiture est tourné vers le haut de la pente, tournez les roues dans l'autre sens.

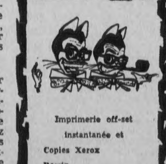
COURS DES OEUFS
transmis à Winnipeg par le ministère fédéral de l'Agriculture

Prix moyen en carton d'une douzaine vendue par les grossistes aux détaillants.

A—gros	39.7c
A—moyens	33.9c
A—petits	26.3c

VOLAILLES
(livrées à Winnipeg)
Vivantes no 1 aux producteurs

Poulets	
Poulets à frire	.18-.20
Poulets 4-5½ lb	.17-
Poulets 5½-6¾ lb	.18-
Poulets, plus de 6¾ lb	.18-.21
Poules	
Moins de 4½ lb	.04-.05
4½-5¾ lb	.04-.05
Plus de 5¾ lb	.10-.11


Imprimerie off-set instantanée et
Copies Xerox
Dessin
Dactylographie
Confection d'adresses
Expéditions postales
Reliure
Appeler
la Copi-tout
305 EDIFICE PARIS
TEL. 947-0326
Guy de Margerie, prop.

TRADUCTEUR
Une importante compagnie d'assurance-vie
demande un jeune homme ou une jeune femme pour son Service de traduction à son Siège social, Winnipeg, Manitoba:

Qualités requises:
- Age 21 à 35 ans
- Connaissance parfaite de l'anglais et du français
- Instruction universitaire de préférence
- Expérience de la traduction souhaitable

Nous offrons:
- Bon salaire initial selon instruction et expérience
- Excellentes augmentations de salaire
- Généreux avantages sociaux

Répondre en donnant tous détails d'âge, état civil, instruction et expérience à Case 929, La Liberté et Le Patriote, 619, ave McDermot, Winnipeg 2, Manitoba.

SALLE CENTRE ST-BONIFACE
175, avenue Cathédrale
Au nord de la Basilique
à louer pour
Soirées sociales, prénuptiales et nuptiales bingos et autres activités
Service de liqueur aux tables
Cantine de premier choix
Capacité 530 personnes
Voyez M. Arnaud
Tél.: 247-3695 Rés.: 233-3389

On demande immédiatement
COMPTABLE
qualifié capable d'assumer la responsabilité de tous les livres et la préparation des comptes-rendus financiers.

Cette situation offre tous les bénifices aux employés et un salaire de base de $445.00 à $580 par mois selon les qualifications et l'expérience.

S'adresser par écrit en donnant toutes les informations, à Boite 935, La Liberté et le Patriote, 619, ave McDermot, Winnipeg 2, Manitoba.